



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

5

1762, 1, 2

u. Mercure
511^b - 1762, 1, 2



<36600422830010

<36600422830010

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER. 1762.

SECOND VOLUME.

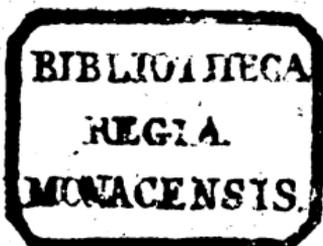
Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.
PRAULT, quai de Conti.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance-en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

Les Libraires des provinces ou des

pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le payement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

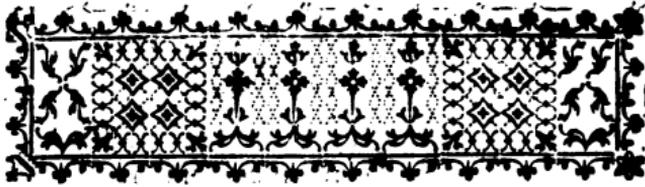
Le Nouveau Choix de Pièces tirées des Mercurès & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouve aussi au Bureau du Mercure. Le format , le nombre de volumes & les conditions sont les mêmes pour une année.

A V I S.

*On trouvera le Mercure dans les Villes
nommées ci-après.*

- A**bbeville , chez L. Voyez.
Amiens , chez François , & Godard.
Angers , chez Jahier.
Arras , chez Nicolas , & Laureau.
Auxerre , chez Fournier.
Bâle en Suisse , à la Poste.
Beauvais , chez Dessaint.
Berlin , chez Jean Neaulme , Libraire François.
Besançon , chez Briffault.
Blois , chez Masson.
Bordeaux , chez Chappuis l'aîné , à la nouvelle
Bourse , Place royale ; les freres Labottiere ,
Place du Palais ; L. G. Labottiere , rue Saint
Pierre , vis-à-vis le puits de la Samaritaine , &
J. P. Labottiere , rue S. Jacques , & à la Poste.
Brest , chez Malassis.
Bruzelles , chez Pierre Vasse , F. Serstevens , &
J. Vendenberghen.
Caen , chez Manouri.
Calais , chez Gilles Née , sur la grande Place.
Châlons en Champagne , chez Bricquet.
Charleville , chez Thezin.
Chartres , chez Festil & Goblin.
Copenhague , chez Chevalier , Libraire François.
Dijon , à la Poste , chez Mailly , & Coignard de la
Pinelle.
Falaise , chez Pistel-Préfontaine.
Fribourg en Suisse , chez Charles de Boffe.
La Rochelle , chez Saluin & Chaboiseau-grand-
maison.

Liège , chez Bourguignon.
Lille , chez M Pankouke.
Lyon , à la Poste , chez J. Déville.
Marseille , chez Sibié , Molly , oyer , Jayne fils.
Meaux , chez Charles.
Moulins , chez la veuve Faure.
Nancy , chez Nicolas.
Nantes , chez la veuve Vatar.
Nîmes , chez Gaude.
Noyon , chez Bonvalet.
Orléans , chez Roseau de Monteau.
Poitiers , chez Faulcon l'aîné , & Félix Faulcon.
Rennes , chez Vatar , à la Science , Vatar , Ju-
lien-Charles Vatar , & Garnier & Compagnie ,
Joanet Vatar , & Jacques Vatar.
Rheims , chez Godard & Cazin.
Rouen , chez Hérault , & Fouques.
Saint-Malo , chez Hovius.
Senlis , chez Desroques.
Soissons , chez Courtois.
Strasbourg , chez Dulsécker.
Toulouë , chez Robert.
Tours , chez Lambert , & Billaut.
Troyes , chez Bouillerot.
Versailles , chez Fournier.
Vitry-le-François , chez Seneuze.



MERCURE
DE FRANCE.

JANVIER. 1762.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V Œ U X
DE LA NOUVELLE ANNÉE
A UN AMI.

Qu'un froid Rimeur à cerveau creux,
Dont les Vers ostrogots sans grace, sans génie
Fuyent le nombre & l'harmonie,
Érre dans le sentier poudreux
Frayé par l'ignoble vulgaire;

II. Vol

A iv

8 MERCURE DE FRANCE.

Pour animer ses débiles efforts,
Que de l'enthousiasme il feigne les transports ;
Tous ces fatras pompeux ne m'éblouissent guère.

Qu'en imitant des styles surannés,
Sur la route du Pinde il se casse le nez ;

Je n'ai besoin pour échauffer ma veine

Ni d'Apollon, ni d'hipocrène :

Ma divinité c'est mon cœur.

Inspiré par sa seule ardeur,

De l'amitié fidelle

Il se plaît à ferrer les nœuds ;

Et de l'An qui se renouvelle

Il forme & t'adresse les vœux.

Ce ne sont point des vœux dictés par l'imposture ;

Ils sont nés, ils sont constans ;

Ils bravent à jamais les caprices du Temps ;

Dictés par la Nature,

Ils chérissent ses loix :

C'est la sincérité qui dirige ma voix.

Ce cœur qui t'aime à tes jours s'intéresse,

Et pour retour ne veut que ta tendresse :

J'en connois tout le prix ; ne me refuse pas,

Ami : tu n'es pas fait pour craindre les ingrats.

*Par B. GUICHARD, Maître de Pension
à Paris.*



*A Madame D. L. V. E. D. M. D. L. V.
M. D. L. V. D. L.*

SUR mes chansons si vous baissez les yeux,
C'est trop flatter ma vanité secrète ;
Je vais me croire en ces temps où les Dieux
Préféroient aux concerts des Cieux
Les sons d'une tendre musette. 7

Autrefois ma muse indiscrete
Sans connoître l'amour, osoit le célébrer ;
Plus timide à présent , & peut-être plus sage ;
Je le connois , & crains de m'y livrer :
Dois-je regretter mon jeune âge ?
Alors tout m'enchantoit ; le frivole enjouement ,
De l'esprit la vapeur légère ,
Un geste , un mot me paroïssoit charmant :
Aujourd'hui je suis plus sévère.
L'Amour même ne peut me plaire ,
Que sous les traits du Sentiment.
Mais plus je deviens raisonnable ,
Et plus sur mon bonheur j'ai droit de m'allarmer.
Que me sert de trouver aimable
Ce qu'il m'est défendu d'aimer ?

J'ai tout le temps encor de parcourir la terre
Pour chercher un cœur pur, un esprit juste & doux,
Que la Raison conduite & le bon goût éclaire,
Qui réunisse enfin, belle LA

A V

10 MERCURE DE FRANCE.

Les qualités que j'ose voir en vous.

Oui, pour vous découvrir mon âme toute nue,

Je dois me repentir de vous avoir connue :

Mes yeux se sont ouverts ; j'aimois mieux mon
erreur.

En m'offrant du mérite une image parfaite,

Vous m'avez trop appris qu'il faut que je regrette

Les égaremens de mon cœur.

Vous me rendez trop difficile

Sur le choix d'un tendre lien ;

Et me voilà réduit, pour être trop habile,

A la nécessité de n'aimer jamais rien.

Ce destin est cruel, je gémis de m'y rendre :

Mais si vous me plaignez, il me deviendra doux.

J'aime bien mieux encor ce sentiment de vous,

Que de toute autre un sentiment plus tendre.

*Par M. POINSINET le jeune, de l'Académie
des Arcades de Rome.*

VERS sur le nouvel Armement de Brest.

SORTEZ des ondes paisibles,

Séjour d'un trop long repos,

François, & soyez sensibles,

A votre gloire, à nos maux.

Rester sur un doux rivage,
Loin des coups & de la mort,
C'est languir dans l'esclavage,
C'est faire naufrage au port.

De l'Anglois, de sa furie
Bientôt vous serez vainqueurs,
Si l'amour de la Patrie
Unit vos bras & vos cœurs.

Le beau nom d'un Prince aimable (a)
Animera vos projets ;
Et plus d'un Chef redoutable (b)
Nous annonce des succès.

Qu'autour d'eux la foudre tonne,
Porte la mort & l'horreur ?
Rien n'affoiblit, rien n'étonne
Leur intrépide valeur.

Sans crainte, au sein de l'orage,
Ils vous donneront des loix ;
Soutiendront votre courage
Par mille brillans exploits.

(a) *Le Duc de Bourgogne*, nom du
Vaisseau Commandant.

(b) MM. de Biénac, Chef de l'Escadre, de
Sanzay, de Rohan, de Brugnion, Desroches, de
Rochechouart, Fouquet, Bory, de Grasse, Dor-
sy, Duchilleau.

12. MERCURE DE FRANCE.

Soldats , bravez les menaces
D'un Peuple fier & jaloux ;
De vos Chefs suivez les traces ,
Et la victoire est à vous.

Pour captiver la Fortune ,
Pour enchaîner les Hasards ,
Les Favoris de Neptune
Sont joints aux Enfans de Mars (c) .

Vous , (d) que la Valeur entraîne
Sur les pas de vos Ayeux ,
D'un *Rohan* & d'un *Turenne*
Vous allez remplir les vœux.

Amis , chantons la puissance
Du Ministre de *Titus* ;
Il est grand par sa naissance ,
Et plus grand par ses vertus.

Sa main de bienfaits armée ,
L'appui du Trône & des Arts ,
A notre Escadre charmée
Fournit deux nouveaux (e) Césars.

(c) Les Régimens de Boulonnois , de Quercy ;
de Foix.

(d) M. le Chevalier de Rohan commandant
le *Défenseur* ; M. le Chevalier de la Tour d'Auver-
gne , Colonel du Régiment de Boulonnois.

(e) MM. de Belfance & de Ste-Croix.

Ces Héros couverts de gloire
 Vont sous des climats nouveaux,
 Animés par la Victoire,
 Faire trembler nos Rivaux.

Par . . . à Brest.

VERS adressés à M. DE FENELON,
 par M. de S. BEARD, le 16 No-
 vembre 1761.*

C'EST l'âme de *Tyrée*, & le pinceau d'*Apelle*,
 Qui font revivre dans tes Vers,
 Ce Héros, le vainqueur d'*Arbelle*,
 Qui triompha de l'Univers.
 Tu triomphes toi-même; & ta gloire immortelle
 Relève l'éclat de ton nom.
 Heureux Mortel, aimable *Fenelon*,
 Jouis des droits que le talent te donne:
 Les Dieux ont formé ta couronne
 Des lauriers de *Bellone*, & de ceux d'*Apollon*.

* *Auteur de la Tragédie d'Alexandre.*



LES SOUHAITS.

Anecdote de la Cour de Lydie.

» Permittes ipsis expendere numinibus quid
 » Conveniat. » *Juvenal. Sat. 10.*

LA FOLIE cherchoit l'Amour qui s'étoit séparé d'elle pour unir *Abra date* & *Penthée*. La Déesse vint loger chez *Candale*, Satrape de Lydie, qui la reçut si noblement, que par reconnoissance elle lui permet de former trois souhaits pour son fils qui venoit de naître : le Lydien ne manqua pas de préférer à tout la santé, l'esprit, la beauté. » Je suis
 » charmée (dit la Déesse) de vous trou-
 » ver si digne de mes faveurs ; je vois
 » que vous ne faites pas plus de cas que
 » moi de la vertu & de la sagesse ; pour
 » vous en marquer ma satisfaction, je
 » veux encore que dès sa seizième an-
 » née, votre fils puisse se souhaiter à lui-
 » même, tout ce qui flattera ses desirs
 » avec la certitude de l'obtenir : mais
 » à condition que s'il vient à perdre,
 » par sa faute, ce qu'il aura demandé,
 » il ne pourra plus y revenir. Le destin

» ne me permet pas de lui en accorder
 » davantage. » Le Sattape prit la Folie
 au mot, sans la moindre inquiétude, &
 elle poursuivit sa course jusqu'en Perse,
 où elle retrouva l'Amour, qui, guidé
 par elle, tira sur *Araspe*, jeune Méde,
 le trait empoisonné qui l'enflamma pour
 la vertueuse *Penthée*.

Rien n'étoit si poli, si spiriruel, si
 vigoureux que le jeune *Candale*. Il étoit
 peint en amour sur toutes les boëtes &
 sur tous les éventails de *Sardès*; on avoit
 orné de ses gentilleses vingt feuillet
 du livre couleur de rose, & il n'avoit
 pas encore quatorze ans, que les fem-
 mes du bon ton se l'arrachotent.

Candale se trouva bientôt aussi resser-
 ré à la Cour de Lydie, qu'*Alexandre* dans
 les limites du Continent; & sûr de trou-
 ver des conquêtes par-tout où il trou-
 veroit des cœurs, il sollicita, & il ob-
 tint d'être de la fameuse Ambassade qui
 alloit à Delphes consulter Apollon, sur
 la guerre qui se préparoit contre *Cyrus*.
 Il fut fort content de la réponse claire
 qui déclaroit que *Crésus*, en passant
 l'*Halys*, détruiroit un grand Empire; &
 comme il étoit à la veille du terme fa-
 tal, il lui prit envie de consulter le Dieu
 à son tour: » puis-je compter, (dit-il), »

16 MERCURE DE FRANCE.

» sur la promesse qui m'a été faite , qu'à
» seize ans je n'aurois qu'à former des
» souhaits pour être exaucé ? » La Py-
thie , d'une voix rauque , rendit cet
Oracle.

» Tu reçus (il est vrai) ce présent dangereux ;
» Mais n'en use jamais , & laisse agir les Dieux. »

Les murailles du Temple en trem-
blèrent ; mais le cœur du jeune-homme
ne fut point ébranlé. » Voilà (dit-il tout
» haut) une réponse bien sotte ! on voit
» bien que la *Pythie* ne répond juste
» qu'à ceux qui ont, comme mon maî-
» tre , des trésors à lui prodiguer. » On
trouva cette censure impie , & on mit le
jeune *Candale* en prison. Il s'en sauva
dès le lendemain , en souhaitant la li-
berté.

Après mille aventures éclatantes , que
malheureusement l'Histoire n'a pas con-
servées , revenu à la Cour , *Candale* dé-
buta par souhaiter d'immenses richesses :
& à point nommé il lui mourut un On-
cle , qui depuis vingt ans , étoit Sur-in-
tendant des Finances , & dont il se trou-
va le seul héritier.

Bientôt il souhaita la réputation d'Au-
teur ; & s'évertuant en conséquence ,
trois mois après il donna une Tragédie.

qui fut reçue , parce qu'il paya chèrement les Acteurs. Il emporta d'emblée les suffrages des femmes , & elles retinrent par cœur dix ou douze madrigaux & autant d'épigrammes , qui faisoient dans ce cadre les plus jolies découpures du monde.

Malgré ce demi succès, sa réputation , telle qu'elle , devint pour lui une source inépuisable de tracasseries & de chagrins. L'orgueil du grand Seigneur fut forcé de s'accommoder à la vanité du Poète : il rechercha bassement tous les beaux-esprits qui avoient sçu s'ériger un petit tribunal ; & malgré ses peines , un Satyrique qu'il avoit oublié trop imprudemment , ramassa toutes ses forces , lança la foudre , & pulvérisa l'ouvrage.

Dès-lors méprisé à la Ville & persifflé à la Cour , il sentit que tout l'esprit dont l'avoit doué la nature , ne lui pouvoit tenir lieu des connoissances qu'il n'avoit point acquises , il reconnut qu'il n'auroit point dû sortir de sa sphere d'homme à bonnes fortunes ; & pour y rentrer brillamment , il souhaita d'être aimé d'une grande Dame , dont la vertu , depuis long-temps , scandalisoit toute la Cour.

Tel étoit l'ascendant de son étoile, qu'il

18 MERCURE DE FRANCE.

fût aimé passionnément. Mais le mari , qui n'entendoit pas raillerie , rendit pour jamais inutile à son rival le don qu'il avoit de plaire. Devenu le plus malheureux des hommes , *Candale* douta s'il ne fouhaiteroit pas d'être le Grand-Prêtre de *Cybèle*. Mais il eut le courage d'aspirer à la faveur du Roi , & au poste de premier Ministre , qu'il obtint je ne sçai comment. L'essai de son pouvoir fut la mort de son ennemi.

Sur ces entrefaites , *Cyrus* s'avançoit vers la Capitale à grandes journées. Le nouveau Ministre voulut encore envahir le rang de Général ; & *Crésus* le lui confia, sans sçavoir pourquoi. *Candale* se mit à la tête de l'Infanterie Egyptienne , qui faisoit la principale force de l'armée. Il fouhaita la victoire ; mais il passoit ses pouvoirs , qui se bornoient à des avantages personnels. Il fut cependant exaucé autant qu'il le pouvoit être , & se vit d'abord victorieux au centre qu'il commandoit ; mais faute de sçavoir user de la victoire , en poursuivant inconsidérément les fuyards , il donna à *Cyrus* (qui ne fouhaitoit pas , mais qui jugeoit & exécutoit) le temps de l'investir de tous côtés , & d'écraser les Egyptiens. *Candale* , voulant fuir , fut atteint d'un

javelot qui lui brisa le genouil ; on le fit prisonnier , & il fallut lui couper la cuisse. Bientôt *Sardes* fut prise ; & les trésors du Prince & ceux du Ministre passèrent au pouvoir du vainqueur.

Candale avoit épuisé presque tous les souhaits : les femmes n'avoient plus pour lui que des railleries amères ; & il s'étoit trop mal servi de son esprit pour pouvoir y compter beaucoup. Il ne lui étoit plus permis de souhaiter ni la liberté , ni les richesses , ni la faveur des Rois. En cette extrémité , il vit passer *Esope* , devenu l'ami de *Cyrus* : *Esope* qu'il avoit autrefois méprisé : il l'appella en pleurant , & le Sage lui dit : » vous n'avez » encore souhaité que des sottises : la » Folie n'a fait que vous tendre des » pièges ; mais vous pouvez la prendre » pour dupe à votre tour. Souhaitez la » sagesse : il eût fallu d'abord ne souhai- » ter qu'elle. » *Candale* crut *Esope* : il souhaita la sagesse , & de ce moment , quoique privé des richesses , des honneurs , des voluptés ; & quoique dans les fers , il devint sage , & conséquemment heureux.

LECLERC à Nangis.

 LE MOYEN DE PARVENIR.

AIR : *Voilà comme on vit à Paris,*

Vaudeville DU PRÉTENDU.

F R E un Critique outré , bizarre ,
 D'offre obligeante trop avare ,
 C'est renoncer au vrai moyen
 De plaire à tous les gens de bien.
 Sur les défauts mettre une gaze ,
 Défendre l'absent qu'on écrase ,
 Obliger sans avoir promis :
 Voilà comme on fait des Amis.

Fille d'une belle figure ,
 De captiver est-elle sûre ?
 La beauté seule est sans crédit ,
 Pour un moment on l'applaudit.
 Joindre à l'esprit un peu de grace ,
 Des talens illustrer la classe ,
 Mais sans courir après l'encens :
 Voilà comme on fait des Amans.

Donner Brochure sur Brochure ,
 Est-ce une réussite sûre ?
 Sans le génie & l'intérêt ,
 Adieu l'Ouvrage , il nous déplaît.

Ne pas être un homme ordinaire ;
 Ecrire comme écrit *Voltaire* ,
 Dont l'esprit nous enchante tous ;
 Voilà comme on fait des Jaloux.

Par M. FUZILLIER , à Amiens.

AUX OFFICIERS qui doivent s'em-
 barquer avec M. le Comte de
 BELSUNCE.

ARGONAUTES plus redoutables
 Que ne furent jadis ceux que le fils d'*Æson* ,
 Mena conquérir la Toison ,
Belsunce vous conduit ; réalisez les fables
 Que l'on nous conte de *Jason*.
 Quel que soit le fameux Dragon
 Qui veille sur l'objet de vos riches conquêtes ;
 Il sera moins terrible , il aura moins de têtes
 Que celui dont la mort illustra la maison *
 Du Héros avec qui vous êtes.

* MM. de *Belsunce* ont dans leurs armes un Dra-
 gon à trois têtes qui fut tué par un *Belsunce*.
 Voyez le Supplément de *Moréri* , à l'Article *Bel-*
sunce.

Par M. DE CHARÉ.

STANCES SUR LISETTE.

TIRGIS, prête-moi ta musette ;
 Je veux célébrer dans ce jour
 L'empire du charmant amour ,
 Et les attraits de ma *Lisette*.

Quelle Beauté dans le Village ,
 A plus d'éclat , & de fraîcheur ?
 Ou bien dis-moi quelle est la fleur
 Qui brille autant que son visage ?

Sur son front tout peint la décence ;
 Sa bouche , est l'image des Ris :
 Elle prête par un souris
 Mille grâces à l'Innocence.

Pour entendre sa voix touchante
Philomèle dans ces beaux lieux ..
 Suspend ses sons harmonieux ;
 Tout se tait quand *Lisette* chante.

Des charmes d'un tendre esclavage ,
 Qui la voit défend mal son cœur ;
 Et pour braver ce doux vainqueur ;
 Quel Mortel est assez sauvage ?

Tous à lui plaire osent prétendre.
Titire, Licas, Polémon
Ont gravé mille fois son nom
Sur l'écorce d'un arbre tendre.

Le beau *Daphnis*, que chacun vante
Pour elle a fait mille chansons ;
Et *Silyandre* a par ses leçons
Rendu sa voix plus séduisante.

Seul des Bergers de la contrée,
Content de l'admirer tout bas,
Je n'ai point chanté ses appas,
Mais je l'ai toujours adorée.

Comme ma bouche étoit muette,
On crut que mon cœur la bravoit ;
Tandis que l'Amour y gravoit
Tous les attraits de ma *Lisette* !

Aussi téméraire que tendre,
Je lui peins enfin mon ardeur.
Amour ! toi qui lis dans mon cœur ;
Dispose le sien à m'entendre.

*Par M. FRANÇOIS, ancien Officier de
Cavalerie.*

LETTRE à M. DE LA PLACE,
Auteur du MERCURE.

MONSIEUR,

Au milieu des guerres civiles qui agitent de temps en temps l'Empire Littéraire, il y a toujours eu des Gens de Lettres qui ont conservé la neutralité, & qui ont mieux aimé employer leurs talens à instruire leurs Concitoyens, qu'à déchirer leurs Confrères. M. *Philippe de Pretot*, Censeur Royal, & Professeur d'Histoire & de Géographie, est du petit nombre de ces sages & laborieux Ecrivains, qui dirigent le plan de leurs études vers un but certain d'utilité générale, & qu'aucune considération particulière n'en sçauroit écarter. Depuis un grand nombre d'années, il donne les Dimanches & les Fêtes, un *Cours public & gratuit d'Histoire & de Géographie*, dans lequel il traite ces deux Sciences d'une manière claire, précise & intéressante. Ce Cours attire chez lui une foule de jeunes gens qui s'en retournent très-satisfaits du désintéressement du Maître, & de son excellente méthode. Un de ces

JANVIER. 1762. 25

ces Auditeurs , frappé de l'art avec lequel M. *Philippe* leur fait parcourir l'Histoire de tous les Siècles, lui a adressé les Vers suivans que je lui ai dérobés. Dût sa modestie me reprocher ce larcin , je vous prie, Monsieur, de les insérer dans votre Mercure. Je compte que vous vous ferez aussi charmé que moi, de pouvoir rendre ce double hommage au zèle de M. *Philippe*, & à la reconnoissance de ceux à qui il communique si généreusement ses lumieres. J'ai l'honneur d'être, &c.

VERS à M. PHILIPPE, Censeur Royal & Professeur d'Histoire.

J'ai deux fois traversé la terre ;
J'ai parcouru l'un & l'autre hémisphère ;
Qu'ai-je vu ? des Deserts, des Villes, des Palais,
Des hommes blancs ou noirs, basannés, beaux
ou laids ;
Des Conquérans cruels ; peu d'âmes bienfaisantes ;
Des brigues, des complots, des querelles sanglantes.
Je reviens dans Paris, mal instruit, bien reçu :
On m'entoure, on m'admire, on me dit : qu'as-tu vu ?
Je fais un long narré qui n'amuse personne.

II. Vol.

B

26 MERCURE DE FRANCE.

O ! toi, qui voyageas sous l'une & l'autre Zone,
Me dit un Citoyen qui voit mon embarras,
Voyageons avec fruit : veux tu suivre mes pas ?
Je le suis : nous allons chez un homme agréable,
D'une humeur franche & douce, & sçavant, quoi-
qu'aimable,

Concis dans ses discours, sage, laborieux.
Je le trouve entouré d'un cercle curieux,
D'Etrangers ; de François, & d'Artistes habiles ;
Chacun vient s'enrichir de ses leçons utiles.

Il déploie à nos yeux l'Atlas de l'univers :
Par lui du monde entier les Fastes sont ouverts.

Je parcours ce Jardin si connu par la Pomme,
La molle Babylone, & la superbe Rome.

Il expose à mes yeux mille Peuples divers,
Qui tiennent jusqu'à nous depuis le premier hom-
me,

Eclipsés tour-à-tour, & trouvant un Vainqueur,
Sous le poids éffrayant de leur propre grandeur.

J'admire ces tableaux, * enfans de son génie,
Destinés avec art, & rendus pleins de vie,
Par la sublimité d'un burin enchanteur.

* Je vois de son foyer les Lares de l'Attique ;

* Ces trois Vers font allusion à un Ouvrage
que va donner au Public M. Philippe. Il a pour
Titre : *Le Spectacle de l'Histoire Universelle, Sa-
crée & Prophane, Ancienne & Moderne. Le Spec-
tacle de l'Histoire Romaine* par où il commence,
paraîtra dans le courant du mois de Janvier.

Le Tonneau d'Heidelberg & celui du Cynique ;
 Les trésors du Pérou, les Mines du Brésil,
 Les Champs Egyptiens ; & ce limon du Nil
 Préférable à tout l'or que roule le Pactole,
 Cet aimant qui soumet notre engeance frivole :
 L'un est le germe heureux de la fécondité ;
 Et pour l'autre , aliment de la cupidité ,
 Jadis l'Ibère avide, & plus féroce encore ,
 Dans le Mexique ouvrit la boîte de *Pandore*.
 Guidé par le flambeau de ce sage Orateur ,
 Je descends avec lui dans le fonds de mon cœur ,
 Dédale tortueux dont l'audace est si vaine !
 J'en sonde les replis , l'immense profondeur.
 Enfin , sans m'écarter des rives de la Seine ,
 J'observe les humains ; j'examine leurs LOIX ;
 Je compare nos mœurs à celles d'autrefois :
 Par les divers écarts de la Raison humaine ,
 Je m'applique à tenir une route certaine ,
 A chérir ma Patrie , & le meilleur des Rois ,
 Et je vois l'Univers pour la première fois.
 En enseignant à l'homme à se connoître ,
 Pour les Mortels tu prouves ton amour.
 Le Sentiment , par un juste retour ,
 Dicte mes vœux ! Ô PHILIPPE ! Ô mon Maître !
 Je te dois plus que de m'avoir fait naître.
 D'un autre je reçus le jour ;
 Mais tu m'apprends à jouir de mon être

Par M. C***.

B ij

*HISTOIRE de l'établissement des
Français dans les Antilles.*

DYEL *Dénambuc*, Cadet d'une ancienne Maison de Normandie, est celui à qui nous devons la découverte & la conquête des Antilles. Il s'embarqua à Dieppe en l'année 1625, sur un Vaisseau monté de quatre canons & quelques pierriers, de trente-cinq à quarante hommes d'équipage, gens agueris & déterminés comme lui, à tout entreprendre pour leur fortune.

M. Dénambuc arrivé aux *Kaymans*, fut découvert & attaqué par un Gallion d'Espagne, monté de trente-cinq pièces d'artillerie, qui après lui avoir fait ésfuyer pendant trois heures un feu terrible, & avoir perdu lui-même la moitié de son équipage, fut obligé de l'abandonner. Cette rencontre n'abattit point le courage de notre Capitaine; il travailla avec ardeur à radouber son Vaisseau, & à procurer à ses blessés tous les remèdes nécessaires. Dès qu'il les vit en état de soutenir la mer, il se rembarqua avec eux & fit voile vers l'Isle *S. Christophle*. Il y

aborda heureusement après quinze jours de navigation avec ce qui lui restoit de soldats, & àcheva de réparer le désordre ou l'avoit mis le combat dont nous venons de parler. Il y trouva des François réfugiés qui y étoient venus en différentes occasions, & y vivoient depuis quelques années en bonne intelligence avec les Sauvages. M. *Dénambuc* charmé de cette rencontre, jugea ce lieu propre à l'établissement qu'il cherchoit. Il y passa huit mois aimé & respecté de la Colonie naissante, qui l'avoit choisi pour son Chef, & ne la quitta que pour repasser en France, où il comptoit former une Compagnie qui le mît en état de fournir aux frais de son entreprise.

Dès les premiers jours de son entrée dans l'Isle de *S. Christophle*, un Anglois, nommé *Waërnard*, y étoit descendu après avoir été également maltraité par les Espagnols. Les Sauvages qui avoient souffert l'établissement de nos réfugiés François parmi eux, commencèrent à craindre dès qu'ils virent le nombre de ces étrangers se multiplier dans leur Isle. Les deux Capitaines Européens avertis des mesures que prenoient contre eux les anciens Habitans des Antilles, les prévinrent par le mas-

facre général de tout ce peuple. D'autres Sauvages même y étant débarqués pour soutenir ceux de *Saint Christophle*, eurent le même sort, & laisserent ces deux Nations maîtresses de partager entr'elles leur conquête.

Mrs *Dénambuc* & *Vaërnard* partirent dans ces circonstances, résolus de chercher auprès de leurs Souverains respectifs, l'autorité & les secours dont ils avoient besoin.

Le Cardinal de *Richelieu*, que l'élévation & la fierté de son génie avoient placé auprès du Trône, gouvernoit déjà le Royaume avec un pouvoir qu'il ne partageoit qu'avec son Souverain. M. *Dénambuc* eut un accès facile auprès de ce Ministre, qui en travaillant à la grandeur de son Maître & à la prospérité de sa Nation, étoit jaloux de donner à son ministère un nouvel éclat.

Le Tabac étoit encore à 10 liv. la livre en France, somme considérable aujourd'hui, que la valeur numéraire de l'argent est augmentée de plus du double; & l'Isle de *Saint Christophle* en produisoit abondamment.

Le Cardinal convaincu de l'utilité du nouvel établissement, forma une compagnie de Commerce pour les *Antilles*.

De riches Particuliers intéressés dans les affaires du Roi, entrèrent dans le traité d'association qui fut passé sous les yeux de ce Ministre le 31 Octobre 1626.

Le Roi accorda à cette Compagnie de très-beaux privilèges, qui furent renouvelés le 8 Mars 1642. Il déclara par son Edit, que tous ceux qui naîtroient esdites Isles, seroient reconnus regnicoles & naturels François, capables de posséder toutes charges, jouiroient des mêmes honneurs, & hériteroient de leurs parens qui sont demeurans en France, ainsi que s'ils y étoient nés; que tous ceux qui desireroient faire ériger leurs terres en Marquisats, Comtés, Baronnies, se pourvoiroient devers elle pour obtenir des lettres à ce nécessaires. Elle accorda aussi plusieurs beaux-privilèges aux différens Corps de métiers, qui voudroient aller demeurer esdites Colonies Françaises.

M. *Dénambuc* fut décoré du titre de Chef & Surintendant du Commerce de France, avec pouvoir d'établir une Colonie Française dans l'Isle de *S. Christophle*, ou dans toute autre qu'il pourroit découvrir depuis le onzième jusqu'au dix-huitième degré de latitude septen-

trionale ; Sa Majesté lui donna trois Vaisseaux & cinq cens trente-deux hommes , avec lesquels il partit le 24 Février 1627 , & arriva à *S. Christophle* le 8 du mois de Mai.

Ce premier embarquement fut peu avantageux à la Colonie. Il étoit mort de faim ou de lassitude , une grande partie des gens de l'équipage ; & la Colonie elle-même , étoit dans l'état le plus déplorable , lorsque *M. Dénambuc* y arriva. Il fit pourtant avec le Capitaine Anglois , dont nous avons parlé , un partage de l'Isle entière , & dépêcha le sieur du *Rossey* , pour aller chercher de nouveaux secours en France.

Celui-ci s'étant mal-à-propos engagé dans une expédition étrangère , quoique importante dans les mers d'Irlande , laissa pendant long-temps la Colonie manquer des secours les plus indispensables. Il s'embarqua enfin , mais ce second effort ne fut pas plus avantageux que le premier.

L'état de foiblesse & de langueur auquel se trouvoit réduite l'habitation Françoisise, n'échappa point aux Anglois, plus attentifs à saisir les moyens de s'agrandir, qu'à observer les traités les plus solennels. *Wærnard* & ses soldats ou-

blierent bientôt les limites dont les deux Nations étoient convenues.

M. *Dénambuc* opposa à leurs prétentions les représentations les plus pressantes, & obtint enfin du Capitaine Anglois, qu'il ne seroit fait de part & d'autre aucune entreprise jusqu'à son retour. Il s'embarqua, en effet, dans ces circonstances, & vint exposer aux yeux du Roi & du Cardinal de Richelieu, la nécessité indispensable de mettre cette Colonie dans l'état de force & de grandeur où étoit celle que les Anglois avoient établie. Ses raisons furent goûtées : six Vaisseaux de haut-bord & trois cens soldats destinés à la défense de la Colonie, partirent de nos Ports, & arriverent à *S. Christophe* sur la fin du mois d'Août 1629. M. de *Cusac* qui les commandoit, fut obligé d'en venir à un combat où les Anglois virent tomber trois de leurs Vaisseaux entre ses mains, & ils furent forcés d'en faire échouer trois autres sur les côtes. M. *Dénambuc* eut à peine le tems de profiter de l'avantage que ces succès lui promettoient. Une flotte Espagnole commandée par *Dom Frédéric de Toledo*, débarqua une partie de ses forces dans un des quartiers de la Colonie Françoisé, & y répandit

34' MERCURE DE FRANCE.

la terreur. Du *Rossey*, celui que M. *Dénambuc* avoit chargé plusieurs fois, en son absence, du gouvernement de cette Colonie, oublia ses travaux passés, son honneur & la gloire de sa Nation. Il courut jeter l'alarme dans le quartier que M. *Dénambuc* avoit choisi pour sa résidence. Les Habitans effrayés se ligüèrent avec lui contre leur Chef, & abandonnèrent leur établissement. M. *Dénambuc* contraint de céder au plus grand nombre, s'embarqua avec quatre cents hommes sur deux Vaisseaux qui portoient les tristes restes de cette malheureuse Colonie. Leur dessein étoit d'aller chercher un nouvel établissement à *Antigoa*. Mais l'état affreux où ils se trouverent après trois semaines de navigation, les fit repentir plus d'une fois du parti qu'ils avoient pris. Aux dangers de la tempête, se joignirent les horreurs de la famine. Ils étoient réduits aux plus terribles extrémités, lorsqu'ils découvrirent auprès de *S. Christophle*, dont ils croyoient être éloignés de plus de cent lieues, l'Isle de *S. Martin*.

La plus grande partie de l'équipage y débarqua; & du *Rossey* eut encore assez de crédit pour débarcher quelques Fran-

çois aussi découragés que lui, & pour les engager à le suivre en France; où le Cardinal de *Richelieu* lui fit payer pendant plusieurs années, aux dépens de sa liberté, le mauvais succès d'une entreprise que sa lâcheté avoit rendue si funeste. Cependant la sécheresse & la stérilité de l'Isle de *Saint Martin* ayant achevé de réduire les débris de cette Colonie errante aux plus cruelles extrémités, ils se rappellerent alors & se reprocherent avec douleur, tous leurs manquemens envers leur digne Chef.

M. *Dénambuc* qui s'étoit absenté, reparut alors, & rendit le courage aux François qu'il conduisit à *Antigoa*. Mais le mauvais air, la difficulté de s'établir dans cette Isle, les forcerent bientôt de l'abandonner, & de passer à celle de *Montserrat*, où les Sauvages leur donnèrent les rafraîchissemens dont ils avoient besoin. M. *Dénambuc* n'avoit point perdu de vue l'Isle de *Saint-Christophe*. Il détacha l'Officier qui avoit conduit son monde dans les deux Isles, dont nous venons de parler, & lui donna un certain nombre de soldats pour aller découvrir l'état où se trouvoit alors leur première Habitation. Les Anglois

36 MERCURE DE FRANCE.

y étoient établis : *Waërnard* s'étoit moqué des engagemens que la supériorité des Espagnols lui avoit fait prendre ; & loin d'abandonner cette Isle , il s'y étoit fortifié , & l'occupoit toute entiere.

Nos Avanturiers , après avoir informé leur Commandant de l'état où ils avoient trouvé leurs anciennes possessions , se réunirent aux François descendus dans les Isles de *Saint-Martin* , de l'*Anguille* & de *Saint-Barthelemy* , & se rembarquerent tant sur leurs deux premiers Vaisseaux , que sur deux autres que l'Officier , détaché par M. *Dénambuc* , avoit enlevés aux Anglois qui s'étoient opposés à sa descente.

M. *Dénambuc* débarqua ses François dans l'Isle de *Saint-Christophe* , trois mois après en être sorti , & y rétablit bientôt sa Colonie , qui devint en peu de temps plus florissante qu'elle ne l'étoit , lorsque les Espagnols la disperferent. Dès qu'il se vit tranquille dans cette Isle , son premier soin fut d'établir entre les Habitans de sa Nation l'union intime & la correspondance nécessaire pour arrêter les entreprises des Anglois ses voisins aussi jaloux que puissans. Cette attention étoit d'autant plus sage , que dès l'année 1634 , les François eu-

rent besoin de toutes leurs forces pour rentrer dans les droits que le premier partage avoit établis entre les deux Nations.

M. *Dénambuc*, qui s'étoit apperçu trop tard de l'usurpation que les Anglois avoient faite de plus de deux cens cinquante habitations sur les terres Françoises, envoya sommer *Waërnard* de les abandonner. Sur le refus de celui-ci, il arma jusqu'à ses Esclaves, & se mit en état de se faire justice. Sa contenance fiere, & la vue de ses forces, produisirent l'effet qu'il attendoit. *Waërnard*, obligé de venir traiter en personne, consentit enfin à se borner à ses anciennes limites. L'année suivante 1635, M. *Dénambuc* fit un nouvel établissement à la Martinique. Cette Isle appelée par les Sauvages *Madanina*, & par les Espagnols *Martiniquez*, est une des principales Isles Antilles : elle est au quatrième degré, trente minutes de latitude septentrionale, & a seize lieues de longueur sur quarante-cinq de circonférence. Le *Pere du Tertre* évalue ces mesures à dix-huit lieues de longueur sur cinquante de circuit, y compris les Caps qui s'avancent quelquefois de deux ou trois lieues dans la Mer.

38 MERCURE DE FRANCE.

MM. *Dyel Dénambuc* & *Dyel du Parquet* son neveu, furent l'un & l'autre les fondateurs de la Colonie que nous y voyons aujourd'hui si florissante, & qui s'est soutenue dans tous les temps contre les efforts des Anglois. Cette Isle, dont les Habitans inquiètent encore, & troublent encore avec succès le commerce des Anglois dans les *Antilles*, doit à ces deux hommes l'état de force & de grandeur qu'elle a conservé.

M. *Dénambuc* ne vécut pas assez pour jouir de tous les fruits de la hardiesse de ses entreprises, & de la sagesse de son administration. Il mourut en 1636, également regretté du Roi, de son Ministre, & des Habitans de ces deux Isles, qui commençoient à profiter, sous son Gouvernement, des avantages de la paix, à s'ouvrir, par leur industrie, les sources du Commerce & de l'abondance.

La France, affoiblie par la guerre longue & ruineuse de la succession d'Espagne, céda enfin aux Anglois ce qu'elle occupoit dans l'Isle de *Saint-Christophe* à la paix d'Utrecht. La *Martinique* eut pour Gouverneur M. *Dyel du Parquet* dès la première année qu'elle fut occupée par les François. Il en acquit la propriété de Messieurs de la Compagnie

JANVIER. 1762. 39

des Indes Occidentales, ainsi que celles des Isles *Sainte-Aloufie*, ou *Sainte-Lucie*, la *Grenade*, & les *Grenadins*, par contrat du 27 Septembre 1650, approuvé depuis & confirmé par le feu Roi *Louis XIV.* Ce Prince instruit de la valeur & des services de *M. du Parquet*, qui avoit eu l'honneur de l'entretenir jusqu'à trois fois sur l'état des Colonies Françaises dans cette partie du nouveau monde, lui en donna Gouvernement général par Lettres-Patentes du mois d'Août 1651. Il s'étoit établi dans le mois de Juin de l'année précédente dans les Isles de la *Grenade* & des *Grenadins*, que la France possède encore.

M. du Parquet mourut dans les premiers jours de l'année 1658, & la faveur du Prince, jointe aux services du Pere, conserva à ses enfans le Gouvernement général de ces Isles, sous la tutelle de *M. Dyel de Vaudroques* leur oncle.



UN Habitant des rivages du Boristhène,
à CHARLES XII.

JLLUSTRE destructeur qu'environne la gloire,
Lève un moment ce front que ceignent les lauriers
Et vois quels sont enfin les fruits de ta victoire,
Pour des Peuples entiers.

Contemple à la lueur des flambeaux de la guerre,
L'incendie & le vol, le carnage & la mort :
Tous les maux ont couvert cette fatale terre,
Proscrite par le Sort.

Ici le Laboureur sous la faux étrangère
Voit tomber tout l'espoir de ses riches moissons,
Et nos champs qu'a frappés le feu de ta colère
N'offrent que des buissons.

Là le père vieilli sous le poids de ses peines,
Pleure son fils unique expiré par tes coups,
Et la veuve accablée aux Parques inhumaines
Demande son époux.

Nous voulons des lauriers, insensés que nous som-
mes ;

Un abîme creusé ne nous fait point pâlir.

Ah ! ne sentons-nous pas que c'est du sang des
hommes

Qu'il faudra le remplir !

Des aveugles humains les forfaits sont tes crimes,
 Funeste ambition ! tu flattes leur orgueil ;
 Et ceux que tu séduis sont autant de victimes
 Qui courent au cercueil.

Qu'importe au vrai bonheur cet éclat qu'on re-
 me ?

Qu'importe à la vertu le faste des grandeurs !
 Est-ce la foudre en main que *Titus* a dans Rome
 Assujetti les cœurs ?

Marius & Sylla du sang de leur Patrie,
 Au sein du Capitole ont fait couler des flots.
 Crois-tu que le vrai Sage encensant leur furie,
 Les nomme des héros ?

Préfère d'un vrai Roi les actions sublimes
 Aux noms de ces Tyrans, fléaux de l'Univers.
 Pour un seul qui remplit ses desseins par des cri-
 mes,

Mille trouvent des fers.

Sur les débris fumans de l'Europe embrasée,
 Oserois-tu vouloir régner en Souverain ?
 Arrête, ouvre les yeux, vois ta tombe creusée ;
 La mort te tend les mains.

Pharsale de *Pompée* a terminé l'Histoire ;
Luzen fut le tombeau d'un héros redouté ;
 Ta mort peut à ton trône, ainsi qu'une victoire
 Ravir la sûreté.

42 MERCURE DE FRANCE.

Mais je veux qu'à ton gré la fortune réponde ;
Que ces climats entiers fléchissent sous ta loi :
Dis-moi, lequel vaut mieux d'être l'amour du
monde,

Ou d'en être l'effroi ?

Qu'êtes-vous devenus, lieux où je pris la vie ?
Quel ennemi cruel vous opprime & vous perd ?
Hélas, vous n'êtes plus, ô ma chère patrie,
Qu'un horrible désert !

Vos Cités n'offrent plus que de vastes décombres ;
Leurs membres dispersés pourrissent en lambeaux.
Heureux vos Citoyens dont les tranquilles ombres
Reposent aux tombeaux !

O toi, l'âme & l'Auteur des maux qui nous déchirent,

D'un œil moins irrité considère nos pleurs,
Grand Prince ! que la Paix, que ses charmes t'inspirent,

Et rends-nous ses douceurs.

Quand tu couvris ton front du sacré diadème,
Le démon des combats reçut-il tous tes vœux ?
Devois-tu n'imiter dans ton pouvoir suprême
Que le courroux des Dieux ?

Des maux comme des biens daigne peser les sommes

Va, par quelque motif que ton cœur ait agi,

Ceint du bandeau des Rois, pleure le sang des
hommes,

Dont ton fer s'est rougi.

Aux titres que tu prends (& ta gloire l'exige)

Joins un titre plus beau, plus rare & plus flatteur.

L'Autel digne d'envie est l'Autel qu'on érige

Au Pacificateur.

*Aux Demoiselles DE NEVERS,
pour la nouvelle Année.*

PAR d'ennuyeux souhaits chacun-vous impor-
tune :

Les miens sont en trois mots : santé, paix, &
fortune.

Par M. TILMOLA.

LA BONNEHOMMIE,
HISTORIETTE.

LE Père de *Damon* étoit entré dans
la Finance dans un temps où il n'étoit
pas encore du bon ton de s'y ruiner à
force d'indécences. Suivant la coutume,
il avoit donné à son fils une très-mau-

44 MERCURE DE FRANCE.

vaine éducation qui avoit couté fort cher. On avoit employé les Maîtres à la mode ; c'est-à-dire , ceux qui sçavent bien & qui enseignent mal ; qui ne voyent l'Écolier que pour prendre un cachet ; & qui cessent de mériter leur réputation aussitôt qu'elle est faite.

Sorti du Collége , *Damon* faisoit avec fureur tous les travers. Il amusa son oisiveté par des fantaisies , prodigua de l'argent pour des sottises , s'endetta sans sçavoir comment , perdit sa santé sans sçavoir où , & ne se douta de ses inepties , que lorsqu'il se vit méprisé par ses amis méprisables dont il se croyoit adoré. Devenu vieux , il se jeta dans la Métaphysique , devint important , sententieux , distrait , parla peu , & n'en pensa pas davantage.

Ce grave personnage , oubliant que Platon avoit dit , *qu'il falloit placer ses enfans non suivant les facultés de leurs peres , mais suivant celles de leurs ames* , s'embarassa aussi peu de celle de son fils , qu'il s'occupa essentiellement de sa fortune : en conséquence il proposa de lui céder sa place , à condition qu'il épouserait *Belise* , fille unique d'un homme de Robe , dont les Terres voisines des siennes convenoient à ses vues.

Belise jolie sans grimaces, sage sans âpreté, simple sans ridicule, aimoit les Auteurs de ses jours, & faisoit leurs délices. L'hymen projeté rencontroit cependant deux difficultés: *D'Orval* se piquoit d'être Philosophe, conséquemment célibataire, voilà celle de la chose. Celle de la personne n'étoit pas moindre. Comment quelqu'un qui avoit un système sur la génération des Corps, sur la formation des idées, sur la correspondance des sens & des perceptions, sur l'être en général, qui raisonnoit avec une obscurité merveilleuse par analyse ou par synthèse; comment un Être de cette importance pourroit-il se résoudre à descendre jusqu'à une espèce telle que *Belise*?... Le Père qui n'entroit pour rien dans ces distinctions sublimes, & qui trouvoit ce mariage avantageux, ordonna à son fils d'en presser l'accomplissement sous peine d'exhérédation. *D'Orval*, piqué de l'entêtement de son Père, crut pouvoir en éluder l'effet, en se déterminant à voir *Belise*, mais de façon à la dégoûter de lui. Les frais n'en furent pas considérables. Il persifloit si insolamment la Raison, contredisoit avec tant de morgue, avoit tant de prétentions, & si peu de mé-

46 MERCURE DE FRANCE.

rite , qu'il réussit au-delà de ses espérances. On étoit sur le point de lui interdire la maison de son futur beau-père , lorsqu'un jour il voulut par forme d'expérience , faire causer un honnête Fermier qu'il y avoit quelquefois rencontré , & qui avoit dîné aussi éffrontément avec lui, que s'il eût été son semblable. D'Orval étoit curieux d'apprendre comment les objets extérieurs agissoient sur les organes d'un *Rustre*; de quelle espèce étoient ses idées ; quel nombre il pouvoit en avoir ; & s'il ne seroit pas possible de le conduire à des notions abstraites par voie d'analogie. Aux questions multipliées , pressantes & confuses du Sophiste , l'habitant de la campagne répondit dans un patois grossier, mais énergique , ce qui a été traduit & énervé par un Rhétoricien dont les phrases n'ont pas heureusement tout-à-fait altéré le sens de l'original.

» Si vous cherchez le bonheur & la
» sagesse , qui en est la source , il me
» semble que vous vous y prenez mal :
» ceux qui font des Livres & qui en
» lisent , ne sont à ce que je crois ni
» les plus sages , ni les plus heureux.
» Dans le Village où je demeure , nous
» ignorons tout ce que vous sçavez , &

» cependant nous nous aimons ; nous
» nous aidons les uns & les autres ; quel-
» quefois nous avons de la joie , & sur-
» tout quand nous faisons une bonne
» action. J'ignore l'excellence de ces
» Arts dont vous venez de m'entretenir ;
» mais s'ils sont si nobles , il y a plus
» d'arrogance que de mérite à imaginer
» qu'on les protège. A l'égard des Artif-
» tes , suivant l'idée que vous m'en don-
» nez , je pense qu'ils honorent ceux qui
» les fréquentent. Mais si vous compre-
» nez dans cette classe les gens que j'ai
» quelquefois entendu disputer chez vo-
» tre futur Beau-père , ils ne méritent
» pas qu'on les recherche ; ils sont trop
» envieux , & les Envieux nuisent aux
» autres en se tourmentant eux-mêmes.
» Quant aux découvertes que vous me
» vantez tant , je les crois au moins inu-
» tiles ; on n'est sûrement pas meilleur
» que quand on en étoit privé , & l'on
» paroît plus inquiet. Tenez, Monsieur ,
» la vie est courte ; il n'y a de bon que
» la gaîté ; ce ne sont pas vos Sciences
» qui la procurent ; j'en ai l'expérience ;
» c'est la vertu , c'est la simplicité : on
» respecte ses parens , on aime à leur
» obéir ; on est toujours l'ami & quel-

48 MERCURE DE FRANCE.

» quelquefois l'amant de sa femme, on ché-
 » rit ses enfans, on aime son Roi, on
 » est bon voisin, sincère ami, on ne
 » s'embarrasse des affaires des autres
 » que pour leur en éviter, & on a
 » aussi peu de peines qu'il est possible
 » d'en avoir quand on est homme.

D'Orval étonné, resta muet. Le bon sens, presque étouffé en lui, reprit ses droits : c'est à son cœur que le vieillard avoit parlé. D'Orval comprit pour la première fois, qu'il est très-difficile d'apprendre quelque chose ; qu'il est impossible de rien savoir parfaitement ; qu'il y a entre l'ignorant & le Savant une différence fort peu sensible, & des ressemblances très-nombreuses. Il conçut que l'argent ne rapporte en effet, que lorsqu'on l'employe à obliger ; il découvrit que les honneurs sont des espèces de bulles de savon dont l'éclat disparoît dès qu'on y touche ; qu'il est plus satisfaisant d'ignorer que de douter ; que l'humeur, l'impatience, les infirmités sont peu voisines de la vie retirée, des passions douces, & des desirs aisés à satisfaire ; qu'enfin il n'étoit que d'être bon-homme. Il le devint. Il épousa *Bélise*, fut bon mari, abjura les Sciences abstraites & les faux airs,
 regagna

regagna un tempérament robuste, & fit des enfans bien constitués, qui devinrent sous ses yeux de très-honnêtes gens.

VERS présentés à Madame la Marquise de . . . par une jeune personne qui apprend à dessiner.

S I ma timide main étoit assez sçavante

Pour créer un tableau,

Voici celui que mon esprit invente;

Voici plutôt celui qui se présente

A mon jeune pinceau.

D'abord je tracerois une isle enchanteresse;

Son sein n'enfermeroit que des Mortels heureux;

Et je peindrois une Déesse

Qui recevroit leurs encens & leurs vœux;

Une Aurore toujours riante

Eclaireroit cet aimable séjour :

Ses Peuples fortunés chanteroient tour-à-tour :

» Notre Divinité se nomme *BIENFAISANTE*.

A ses côtés je placerois l'Amour ;

Il se plairoit à répéter sans cesse

Le nom chéri de . . .

Telle seroit mon isle enchanteresse.

*B****

*LETTRE écrite de l'Armée , à Madame de Val***.*

QU O I ! vous daignez , Madame , penser à moi , qui suis si loin , quand vous avez si près à qui songer ! Ma santé , dites-vous , vous intéresse trop pour n'être pas allarmée de mon silence : vous voulez sçavoir si les fatigues que nous éssuyons ne m'ont point excédé ; vous voulez des nouvelles & de plus des vers. Que votre souvenir m'est flatteur ! Que vos ordres me sont respectables ! Mais quoique je sente tout le prix d'une pareille faveur , il me sera très-difficile de vous satisfaire. Quant au dernier article , sur-tout. D'abord ma santé n'a point varié , quelque pénible qu'ait été notre situation ; & cette campagne n'offre rien de considérable à cause de la nature du pays , qui , jusqu'ici l'a rendue fort dure sans être décisive. Reste l'article des vers où je vois , bien des inconvéniens. Croyez-vous , madame , qu'il soit aussi facile d'en faire au bruit du canon qu'au murmure de vos fontaines , & que les Muses se plaisent parmi les armes comme parmi vos orangers ? Croyez-vous

que *Bellone*, traînant après elle les horreurs de la guerre, soit aussi propre à inspirer de belles choses que vous, lorsque suivie des talens & des grâces, vous permettez à la tendre amitié d'être de la partie? Voyez donc, Madame, si je suis en position de rimer à mon aise; cependant vous l'ordonnez, j'y souscris. J'ai, selon vous, dégradé l'hymen par des vers scandaleux; vous exigez de moi une rétractation authentique; j'y consens encore. Depuis que j'ai vu le bonheur, dont ce Dieu vous fait jouir, je vous porte envie.

Le tendre Amour, l'Hymen & la Fortune

Ont, à l'envi, prévenu vos souhaits.

On les voit donc encore, abjurant la rancune;

Quelquefois au mérite accorder leurs bienfaits!

Non, Madame, je n'avois jamais pû concevoir les douceurs de l'Hymen, que depuis que j'ai l'honneur de vous connoître. Ainsi donc mon destin me force aujourd'hui à chanter la *Palinodie*.

C'est - là le point moral :

Dit-on jamais du mal,

Dont on ne se repente?

Quand on chante aux dépens

Ou des Dieux, ou des Grands,
Tôt ou tard on déchanté.

D'ailleurs vous commandez, Madame, je ne sçais qu'obéir. Je vous suis trop dévoué pour ne pas sacrifier jusqu'à mon amour-propre, au plaisir de remplir sur le champ, & autant qu'il est en moi, la moindre de vos volontés. Cette lettre & ces vers que je n'ai pas eu le temps d'abrégé, en font une preuve, ainsi que du respectueux & inviolable attachement, avec lequel je me ferai gloire d'être toute ma vie, Madame, votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LE CHEVALIER DE JUILLY-THOMASSIN.

De l'armée de Soubise
le 2 de Septembre 1761.

PALINODIE, par le Chevalier de JUILLY-THOMASSIN, Auteur DES DANGERS DE L'HYMEN.

TENDRE interpréte de mon ame,
O toi, que je reçus des Dieux,
Pour chanter leurs dons & ma flamme,
Et pour leur adresser mes vœux !

Redouble aujourd'hui d'harmonie ;
Cède , Lyre , aux plus saints transports :
Que l'étreur loin de toi bannie
Ne profane plus tes accords !

Assez ta douceur mensongère
Abusa les cœurs dans nos bois :
En célébrant une Bergère ,
J'ai fait des jaloux quelquefois.

Je chantois , plein de l'espérance
D'enflammer les premiers desirs ;
Et par une feinte constance ,
Je dérobois de faux plaisirs.

J'imitois du jeune Zéphire
Les feux légers , les vains projets ;
Et je ne songeois qu'à détruire
D'Hymen le culte & les bienfaits.

Daigneras-tu m'entendre encore ,
Frere charmant , du tendre Amour ?
Je te blâmois , mais je t'implore ;
Me seras-tu propice un jour ?

J'osai d'une voix téméraire
Déprimer tes nœuds immortels :
Triomphe ; un nouveau jour m'éclaire :
Je vais relever tes autels.

54 MERCURE DE FRANCE.

Aux plaisirs sans inquiétude ,
Tu fais livrer un tendre cœur !
Mortels, remplis d'ingratitude ,
Connoissez donc le vrai bonheur.

Les *Arémises* , les *Aries* ,
Couloient sous toi des jours si doux ! ...
Vous mûrez , Epouses chéries ! . .
Comment survivre à vos Epoux ?

Que vois-je ? Quelle autre victime *
Du devoir & du sentiment ,
Lave dans son sang magnanime
L'attentat d'un perfide Amant ?

Cette union , digne d'envie ,
Ne cède point aux coups du sort :
Elle est le charme de la vie ,
Et n'a pour terme que la mort.

Vains attraits , coupable déire ,
Vous ne séduirez plus mes sens :
Hymen , j'adore ton empire.
Tes traits sont doux , mais innocens.

Las de prodiguer mon hommage
A de frivoles Déités ,
Je veux fixer mon cœur volage
Dans tes constantes voluptés.

* *Lucrèce.*

Déjà de l'aveugle jeunesse
Je ne ressens plus les accès;
Je reviens à cette tendresse
Qui n'éprouve point de regrets.

Si je n'aspire qu'à connoître
A qui je dois jurer ma foi;
Celle pour qui tu m'as fait naître,
Ne respire aussi qu'après moi.

Sans doute un pouvoir sympathique
La retient dans les mêmes fers;
Et sa tendresse ne s'applique
Qu'à me chercher dans l'Univers.

Quand me rejoindrai-je à moi-même ?
Mon être me semble imparfait.
Hélas ! dans mon ardeur extrême,
Je prenois l'ombre pour l'objet !

Oui, cent fois je t'ai vu sourire
Des feux dont j'étois prévenu :
J'adorois en *Lise*, en *Thémire*,
Cet objet encore inconnu.

Pouvois-je prévoir la surprise ?
Je n'en voulois qu'à la beauté.
Mais en faveur de la méprise,
Pardonne à la lé gèreté.

56 MERCURE DE FRANCE.

Suis-je né pour être infidèle?
Décide & couronne mon choix.
Tu verras ma flamme éternelle
Ainsi que nos nœuds & tes loix.

Deux cœurs que tu fis l'un pour l'autre
Se devineront aisément :
Ciel ! quel destin sera le nôtre !
Hâte donc cet heureux moment.

Puissent jusques dans sa retraite
Éclater mes nouveaux transports,
Et faire à son âme inquiète
Oublier tes premiers accords !

O la plus aimable des Belles !
Quels bords ? quels lieux habites-tu ?
A l'Amour je ravis les ailes,
Et vole au sein de la Vertu.

E N V O I ,

*A Madame de Val * * **

J'IGNORE encor qui doit remplir ma destinée :
Mais à ces yeux charmans, à cet air noble & doux,
Si vous ne subissiez les loix de l'hyménée,
Je serois bien tenté de croire que c'est vous.



E T R E N N E S.

*A Mademoiselle DANGEVILLE , de la
Comédie Française.*

AIMABLE Sœur de *Melpomène* ,
 Toi qui, pour enchanter Paris ,
 Fais naître à ton gré sur la Scène
 Les Jeux , les Amours & les Ris !
 Toi qui, dès ta première aurore ,
 Par un *charme* qui dure encore ,
 Et ne cessera qu'avec toi ,
 Devins l'Idôle la plus chère ,
 Des *Loges* comme du *Parterre* ,
 Et leur sçus imposer la loi
 De ne te voir que pour leur plaire !
 Quels vœux peut t'offrir en ce jour
 Un cœur qui t'estime , ou qui t'aime ,
 Si l'estime comme l'amour ,
 Sur ton compte pensent de même ?

Par M. D. L. P.

A Mademoiselle DUMESNIL.

DES *Airs* dédaignant l'imposture ,
 Noble sans frais , simple sans fard ,
 Digne organe de la Nature
 Dont la Vérité fait tout l'Art !

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

Parmi les vœux dont tu reçois l'offrande ,
(Eh ! qui n'en forme point pour toi ?)
Mon amitié ne te demande
Que de sourire à ceux * que tu croiras de moi.

Par le même.

* *Le détail ne nous en est point parvenu.*

A Mademoiselle CLAIRON :

QUELS vœux offrir à ma chère Clairon ,
Dans ce sot jour où l'An se renouvelle ?
Je n'en puis former qu'un pour elle :
Que son bien-être égale son renom !

Par le même.

LE mot de la première Enigme du premier volume du Mercure de Janvier, est *la Musique*. Celui de la seconde est *Aigrette*. Celui de la troisième est *Virtus & virus*. Celui du premier Logogryphe est *Mousquetaire*, dans lequel on trouve *Timur* (ou *Tamerlan*) *Soreau*, (ou *Sorel*, nom de la belle *Agnès*), *Muret*, *Arques*, *Asie*, *Amérique*, *Maure*, *Mitre*, *Marie*, *Mutius* (*Scévola*) & *Utique*. Celui du second est *Energumène*. Les mots qu'on y trouve sont *Enée*, *nuée*,

JANVIER. 1762. 59

*Nue, Grue, Milre, la mer Égée, Mé-
gère, Mer, Nègre, Rue, Germe, Mur-
ge, Muc, Mue, Mur, Gène, Mere,
Régne.*

E N I G M E.

Je porte ce qu'on veut, je ne refuse rien ;
Soit pardevant, soit par derrière ;
Je suis propre à montrer & le mal & le bien ;
La joie & la misère ,
Le Paradis, l'Enfer, les Saints & les Démon, ,
Et le Ciel & la Terre ,
Les Princes & les Rois avec leurs écussons ,
Et la Paix & la Guerre.
Mes parens pour moi sans amour ,
Sitôt que je suis née ,
M'exposent aux rigueurs des saisons nuit & jour ;
Voilà ma destinée.
Quoique facile à voir, on me cherche avec soin ,
Sans faire de bêtise ;
Et l'on trouve souvent ce dont on a besoin ,
Sitôt que l'on m'a vue.

A U T R E.

Du matin jusqu'au soir je suis en mouvement,
Quoique l'on me tienne à l'attache.

C vj

Mais pour se délasser , il faut absolument
 Qu'en certains temps on me relâche.
 Chez *Cloris* , on ne peut me toucher seulement ,
 Si l'on ne veut qu'elle se fâche.
 Dans un tel esclavage admirez mon bonheur :
 Je distingue le vrai mérite ,
 Sans esprit , sans cœur , sans conduite ,
 Je suis chez certain Peuple une marque d'honneur.

L O G O G R Y P H E.

MON habit bleu très-souvent tient du verd.
 Mais ma double couleur toujours à l'eau se perd ,
 Et dans l'instant je deviens noire.
 L'expérience aisément le fait croire.
 Le sacré vase où le Maître des Dieux
 Se fait verser le jus délicieux ,
 Sans rien changer , fait moitié de mon être.
 L'autre moitié , le printemps la fait naître.
 Son vif éclat s'efface en un moment.
 Je marche sur neuf pieds , en les désassemblant ;
 On trouve un instrument utile au labourage ;
 Ce que doit éviter tout homme , s'il est sage ;
 Ce qu'on aime à goûter , surtout quand on est las ;
 Infinitif tranchant ; un Prophète ; un repas ;
 Tout ce qui n'est pas vers , tout ce qui n'est pas
 Prose.
 En d'autres corps encor je me métamorphose.

Poursuis ; tu trouveras pour fruit de tes travaux
 Celui qui le premier fit parler les oiseaux ;
 Le pénible exercice où brille un homme agile ;
 L'héritier de Proclès & l'ami de Taxile ;
 Ce qui reste d'un mot après l'avoir coupé ;
 Une Isle où maint mutin souvent s'est attroupé ;
 La Déesse des Bleds ? des Avars l'Idole ;
 Un Animal connu qu'à Bacchus on immole ,
 Et qu'à ses circoncis interdit le Rabin ;
 Un Droit Seigneurial ; dans la Ville un chemin.
 Je ne finirois pas , si je voulois tout dire ;
 Cependant je finis , car je te lasse à lire.

Par M. P..... de Châteauchinon-en Nivernois.

A U T R E.

HUREUX pour bien des gens , pour d'autres
 malheureux ,
 Je suis de tous les temps comme de tous les lieux.
 A d'autres traits , Lecteur, on peut me reconnoître:
 Ote un de mes sept pieds , un concerto champêtre
 Se présente à tes yeux. Poursuis, ce n'est pas tout ;
 Et sans te rebuter , tranche jusques au bout.
 Tu trouveras qu'à six pieds je suis maigre ,
 Et qu'avec cinq aussitôt je suis aigre.
 Pour le coup tu me tiens ; eh bien tant mieux
 pour toi ,
 Mais en si vaste champ ainsi me sentir coi ?

62 MERCURE DE FRANCE.

Non. Je contiens encor la mere de *Mercuré* ;
Un sage Oriental ; la Vierge la plus pure ;
La mere d'Ismaël ; ce qui croît avec nous ;
Un mal impétueux, qui nous rend plus que fous ;
Ce que fait le pinceau dans une main habile ;
Une riviere à Brest ; un mouvement débile.
Une Ville dans l'Inde ; une autre dans l'Artois ;
Et pour tout dire enfin , un agréable mois.

Par le même.

A U T R E.

DE grandeur & d'éclat monument admirable ,
Je suis un lieu charmant , un séjour délectable.
Qui jadis auroit pû , cher lecteur , se douter
Qu'au faite de la gloire on n'auroit vu monter ?
Vous donc qui desirez sçavoir quel est mon être ,
Combinez mes dix-pieds , & vous verrez paroître -
La femme dont le crime a causé tous nos maux ;
Un lieu de toutes parts environné des eaux ;
Un invisible corps diffus dans la nature ,
L'ornement ordinaire au cheval de monture ,
Ce qui préserve tant de la corruption ,
Ce que tient un Sçavant , ou sa production ;
Je serai sous une autre idée
En un poids métamorphosée.
Tous trouverez de plus un timide animal ;

Le contraire du faux ; un péché capital ;
 Ce que dans les repas on met sur une table ;
 L'opposé de la mort ; une fleur agréable ;
 Deux légumes d'un goût piquant ;
 D'une liqueur le sédiment ;
 Deux notes de musique ; un bourg en Picardie
 Célèbre par l'honneur qu'on y rend à Marie ;
 Une ville au pays Normand ;
 Une autre de Provence ; un insecte rampant ;
 Deux enfans de Jacob ; l'une de ses compagnes ;
 Dans l'Empire Ottoman le Palais des Sultanes ;
 Un Arbre à fleurs ; un des mois du Printemps.
 Mais avant de finir , lecteur , quoiqu'il soit temps ,
 Si malgré tous ces traits vous m'ignorez encore ,
 N'allez pas me chercher du côté de l'aurore .

THIERRIAT , Professeur des Humanités.

A S. Florentin , ce 28 Décembre 1761.

ROMANCE.

AIR. Le Printemps qui vit naître &c.

UN Ingrat m'abandonne ,
 C'est pour un autre objet ,
 Reviens , je te pardonne .
 Reviens , que t'ai-je fait ?
 La Bergère nouvelle

64 MERCURE DE FRANCE.

Qui me ravit ta foi ,
Est peut-être plus belle ,
Mais moins tendre que moi .

Quand ta flamme inconstante
Te rendit mon amant ,
Sans doute une autre amante
Pleuroit ton changement.
C'est pour changer , volage ,
Que tu me fis la cour ,
Et celle qui t'engage
Va te perdre à son tour.

Je me souviens sans cesse ,
De combien de plaisirs ,
Ma crédule tendresse
A payé tes soupirs ,
Ressouviens-toi de même
Du temps de nos amours.
Quand une fois on aime ,
On doit aimer toujours.

L'HUISSIER.



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*SUITE de l'idée du Droit Naturel :
SCIENCE du Gouvernement, Par M.
DE RÉAL, Tom. 3.*

LA Raison a été donnée aux hommes pour leur faire discerner les biens & les maux, & pour régler leurs desirs & leurs actions. Elle leur indique clairement ce qui est conforme ou contraire au Droit Naturel, dans tous les Pays, & dans toutes les Religions du monde. Elle fait sentir à tous les hommes les règles communes de la Justice & de l'équité ; elle est pour eux une lumière naturelle qui éclaire l'ame, au milieu des passions qui la remplissent de ténèbres, lumière qui la conduit vers le bien, lors même que les passions la jettent dans l'erreur. Le Droit Naturel n'est pas la Loi des sociétés particulières, il est la Loi de la société générale. De ce que les hommes se sont séparés pour former

différentes habitations , de ce qu'ils occupent des pays éloignés les uns des autres , de ce qu'ils parlent des langues particulières , il ne suit pas que leur espèce ait cessé d'être semblable. La différence des Loix positives qui lient les hommes dans des sociétés particulières , est absolument arbitraire ; & chaque Code a un point de réunion commun dans les principes du Droit Naturel qui est le lien général de tous les hommes.

Il est des vérités qui ne peuvent être connues naturellement & que nous devons à la révélation ; mais toutes les autres vérités peuvent être facilement découvertes par la raison , aidée de l'expérience.

Chaque homme apporte en venant au monde la lumière naturelle qui doit le conduire. Il trouve la Loi qui doit régler ses actions , écrite non sur le papier , sur le bronze , sur des tables d'airain , sur des colonnes de marbre & de porphyre , sur ces monumens que le temps détruit , mais dans son cœur où la main du Créateur l'a gravée. C'est-là que la Loi naturelle est écrite en caractères intelligibles à tous les hommes de tous les pays. La Raison est une dans l'Univers , elle n'est ni dans le temps.

ni dans le lieu, elle est la même à la Chine qu'en France, elle est la même aujourd'hui qu'elle étoit hier, & elle fera toujours la même dans tous les siècles comme dans tous les lieux.

On ne finiroit point, si l'on vouloit rapporter tous les témoignages que le Paganisme a rendus à la Loi naturelle. L'un dit que ce qu'il y a de meilleur dans chaque être, c'est ce à quoi il est destiné par la nature & ce qui fait son excellence propre; & que ce qui est tel en l'homme, c'est la Raison (a). Un autre (b) reconnoît que nous n'avons point de meilleur guide pour nous conduire que la Raison, & qu'il ne faut jamais ne rien dire, ni rien faire, sans l'avoir consulté. Tous lui rendent hommage.

Il y auroit de grandes réflexions à faire sur les principes de morale où les seules lumières de la Raison ont fait arriver des Payens. Que cela nous apprenne au moins jusqu'où notre raison nous pourroit mener, si nous avions quelque soin de la consulter & de la suivre.

(a) *Id in quoque optimum est qui nascitur, quæ censetur, in homine optimum quid est? Ratio. Senecq. Ep. LXXVI.*

(b) Solon.

68 MERCURE DE FRANCE.

Les hommes peuvent avoir , par les vertus simplement morales , un commerce de mœurs avec les peuples les plus différens de Religion. C'est par-là que dans la Religion même , on peut entretenir l'humanité & la probité si nécessaires au bien public , dans ceux qui ont le malheur de n'être pas sensibles à des motifs d'un autre ordre & plus importans pour eux. C'est par-là aussi que l'on peut faire remarquer à des personnes trop zélées qui paroissent mépriser les vertus simplement morales , que les vertus chrétiennes sont à l'égard des vertus morales , ce que la foi est à l'égard de la Raison : c'est-à-dire , qu'elles leur sont supérieures , sans leur être jamais contraires. Les grandes vêtités qu'on trouve dans les livres moraux des Payens , sont (dit *Saint Augustin* (c) comme l'or des Egyptiens dont il faut que les Israëlitites s'enrichissent. Cet or appartient à Jésus-Christ. Quelque part qu'un Chrétien trouve quelque chose de vrai qu'il sache (dit ailleurs (d) le même Saint) que c'est son bien.

Les Jurisconsultes Romains n'ont pas

(c) Confess. Liv. VII, Chap. IX.

(d) De la Doctrine Chrétienne.

donné une définition exacte du droit naturel. Le droit naturel (disoient-ils) est celui que tous les animaux apprennent de la nature ; il n'est point particulier à l'espece humaine, il est commun à tous les animaux que la terre porte , à tous ceux que l'air soutient , & à tous ceux que la mer nous cache. C'est de ce droit naturel que procèdent la conjonction du mâle & de la femelle qui s'appelle mariage parmi les hommes , la naissance & l'éducation des enfans. Les bêtes mêmes sont censées susceptibles de ce droit , s'il en faut croire ces Jurisconsultes.

Toutes les parties de cette définition sont vicieuses : elle attribue aux autres animaux une connoissance qui est particuliere au genre humain , & met les bêtes en parallèle avec les hommes. Il n'est pas étonnant que les Romains aient mal défini le droit naturel , eux

(e) *Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit : nam jus istud non humani generis proprium , sed omnium animalium quæ in terris , quæ in mari nascuntur , avium quoque commune est : hinc descendit maris atque sæminæ conjunctio quam nos matrimonium appellamus : hinc liberorum procreatio : hinc educatio. Videmus feras istius juris peritas censerî. Instit. Lib. 1. §. 3 , de Instit. & Jure.*

qui le violoient de tant de manieres (f).

Les seuls *Porphyre* & *Pythagore* peuvent admettre de la justice dans les bêtes (dit un Auteur judicieux (g)). *Grotius* (h) pense néanmoins que la justice & l'équité sont du ressort des bêtes. Il se fonde sur une foible lueur de raison qui est en elles, & il rapporte le témoignage d'un Écrivain (i) qui a rempli son livre de fables, & attribué des vertus & des passions aux bêtes.

Les pensées se réduisent, généralement parlant, à trois ordres qui sont les sensations, les pensées & les sentimens du cœur; & les unes & les autres donnent une grande idée de l'homme & marquent sa dignité. « J'avoue » (dit un grand Philosophe (k)) que » les sensations qui sont les fonctions » de la vue, de l'ouïe, de l'odorat,

(f) Voyez dans le premier Chapitre de ce Traité, Section II, ce Sommaire: *La loi naturelle n'a pas son fondement dans les coutumes des peuples.*

(g) *Quis adeò Pythagoræ Porphyroque additus justitiam in brutis admittet? Mazoni de triplici hominum vitâ.*

(h) *De Jure belli & pacis. Lib. I. Cap. I. §. 11.*

(i) *Pline, Hist. Nat. Liv. VIII. Chap. I.*

(k) *Abbadie, de la connoissance de soi-même, page 35.*

» du goût & de l'attouchement ,
 » nous paroissent être communes avec
 » les bêtes , ce qui semble beaucoup
 » rabattre de leur dignité ; mais qu'il
 » nous soit permis de ne point pronon-
 » cer sur l'état intérieur des bêtes qui
 » nous est inconnu. Dans le fond , le
 » sentiment de ceux qui en font des
 » automates , n'a pas encore été bien
 » réfuté. Si les bêtes ressembtent à
 » l'homme , certains automates de l'in-
 » vention de l'esprit humain ont aussi
 » leur conformité apparente avec nous ;
 » & cependant il n'y a point de com-
 » paraison à faire entre le grand Archi-
 » tecte qui a fait les premiers , & ce-
 » lui qui a fait les autres. Je ne fais
 » (ajoute ce même Philosophe) s'il y
 » a un homme assez hardi , pour oser
 » dire que Dieu , par sa sagesse infinie ,
 » ne pourroit point faire , s'il vouloit
 » un automate qui , sans avoir au-
 » cune connoissance , imitât parfai-
 » tement les choses qui en ont. Com-
 » ment oseroit-on nier cela de Dieu ?
 » puisqu'on voit que cela ne passe pres-
 » que pas la portée des hommes ; &
 » si l'on demeure d'accord que la sa-
 » gesse de Dieu pourroit le faire , com-
 » ment peut-on répondre que Dieu ne

72 MERCURE DE FRANCE.

» l'a point fait ? En vérité , je ne sçau-
» rois décider où est-ce qu'il y a plus
» de difficulté , ou dans le systême de
» ceux qui expliquent l'instinct des bêtes
» par un mouvement machinal , ou
» dans l'opinion de ceux qui le rappor-
» tent au sentiment , ou dans celle de
» ceux qui y ajoutent la connoissance ;
» mais je sçais bien (continue-t-il) que
» si le préjugé est contre le premier
» sentiment , la raison se déclare beau-
» coup contre les deux autres.

Le sentiment ne suffit point pour expliquer les actions des animaux. Ce n'est pas assez qu'une hirondelle par exemple , ait vû du limon sur le bord d'un ruisseau & ailleurs de la paille , des petits bâtons de bois , du crin , de la mousse & tous ces petits matériaux dont la maison qu'elle bâtit ensuite est composée , il faut outre cela une intelligence en elle ou hors d'elle , qui ait connu le rapport qui peut être entre toutes ces choses , & qui ait jugé que ce limon doit être comme le mortier pour unir ces bâtons & en faire une muraille , que ces poils devoient servir à entretenir la chaleur de la couvée , qu'il falloit que le nid fût à l'abri , que la figure de ce nid devoit être ovale pour concentrer

concentrer la chaleur, qu'il étoit nécessaire que son ouverture fût proportionnée au corps de l'oiseau qui en est l'hôte & l'architecte, & qu'il ne falloit point qu'il fût trop bas ou trop près de la terre, de peur d'être à la portée des animaux qui pourroient tuer ou dévorer ses petits, &c.

On ne se satisfait pas davantage, quand on appelle la Raison au secours du Sentiment, en attribuant celle-là aux bêtes. Mettez, si vous voulez, l'intelligence d'un homme dans une hirondelle qui vient de naître, vous ne la mettez pas pour cela en état de faire tout ce à quoi son instinct la portera. Cette intelligence ne tirera point ses conséquences de principes qui lui sont inconnus. Et qui a appris à cette hirondelle les règles de l'Architecture? D'où vient qu'entre les oiseaux de cette espèce, les uns ne sont pas plus ignorantes que les autres & que celles qui sont nées cette année, & qui n'ont rien appris du pere & de la mere qui sont morts aussitôt qu'elles ont été écloses, ne manquent pas de faire leur nid avec la même justesse & la même symétrie? Pourquoi d'ailleurs les hommes se trompent-ils si souvent en ce

qu'ils font par leur propre connoissance, & que les bêtes ne se trompent jamais dans ce que la nature leur fait faire, sinon parce que les hommes se conduisent par leur propre raison, & que les bêtes agissent par une raison étrangère plus parfaite que celle de l'homme. Une connoissance comme celle de l'homme, qui s'acquiert par degrés, ne suffiroit point à une hirondelle. Il faudroit lui supposer de l'enthousiasme & de l'inspiration.

On ne seroit peut-être pas dans la prévention où l'on est communément sur ce sujet, si l'on avoit considéré que le mouvement machinal a plus de part que ni le Sentiment ni la Raison aux actions qui nous sont communes avec les bêtes. Par exemple, quand vous mangez, il est impossible que vous expliquiez l'impression que les viandes font sur votre imagination, sans que vous considériez premièrement celle qu'elles font sur votre corps; & quoique vous ayez accoutumé de ne penser qu'à celle-là, vous devez reconnoître qu'il faut un mouvement de l'air qui ébranle le nerf optique, pour vous les faire voir, & celui de l'odorat pour vous les faire sentir, & qui renouvelant une certaine

impression de votre cerveau , vous représente le plaisir que vous avez déjà eu ; mais en vain votre imagination feroit chatouillée par l'idée de ce plaisir que vous allez goûter , si vous ne sçaviez faire mouvoir votre main qui doit porter ces alimens dans votre bouche. Appelez votre raison au secours du Sentiment. Elle ignore comme lui quelle route les esprits animaux qui doivent couler dans la main pour la faire agir , doivent prendre ; elle ne sçait ni où ces esprits sont , ni par quels nerfs ils doivent courir ; & cependant ce mouvement ne laisse pas de se faire dans la mesure & dans la justesse qui est nécessaire pour obéir au Sentiment & à la Raison. La connoissance commande , mais elle n'exécute rien , & il y a ici , outre l'intelligence de l'homme , une intelligence du dehors , une raison d'automate , qu'il faut nécessairement confondre avec la sagesse & l'intelligence du grand ouvrier qui nous a formés ; & pourquoi l'instinct des bêtes auroit-il un autre principe ?

Mais qu'on l'attribue à un mouvement machinal , ou à une impulsion étrangère , ou à quelque esprit d'un ordre inférieur au nôtre qui anime les

bêtes : &c. il n'importe : ce qui résulte du sujet se réduit à deux points incontestables : le premier , que l'état des bêtes est quelque chose de très-obscur & de très-inconnu : le second , que ce que nous ne connoissons point, ne doit point nous faire rejeter ce que nous connoissons distinctement.

Le système de *Grotius* détruiroit le principe des obligations & des devoirs. Quel est ce principe ? si ce n'est l'intelligence par laquelle nous reconnoissons un Etre Suprême qui nous donne des Loix accompagnées de promesses & de menaces. Or les brutes destituées de raison , ne connoissant ni Loi ni Législateur , & n'ayant aucune idée de peine & de récompense , n'ont aucun principe d'obligation (1). A combien d'absurdités l'hypothèse de *Grotius* ne conduiroit-elle point ? Si les bêtes connoissoient la volonté de Dieu , il s'en suivroit qu'elles la devroient suivre , & que ne le faisant pas elles encourroient la même damnation que les hommes qui s'en éloignent. De ce qu'elles auroient la connoissance du droit naturel , il s'en suivroit qu'elles pourroient être sujettes aux Loix civiles , & que ceux

(1) *Leg. XIV, ff. de Off. prof.*

qui les tueroient commettroient un meurtre. Tout cela ne répugne pas moins à la raison qu'à la révélation.

Puffendorff (*m*) croit que la définition des Jurisconsultes Romains doit son origine au sentiment de la Métempychose ou de la Transmigration des ames, que tenoient les Stoïciens. Ce n'est pas excuser le vice de la définition, c'est montrer la source où ces Jurisconsultes ont puisé leur erreur.

Les termes de Loi & de droit & autres, dans leur signification propre, désignent une règle prescrite à des Agens libres, c'est-à-dire, capables de connoître la règle, obligés de s'y conformer, & disposés de telle manière que, comme ils peuvent ne pas la suivre actuellement, ils peuvent aussi la suivre, & la suivent toutes les fois qu'ils agissent selon la raison. Comme cette règle, tant qu'elle demeure règle, est constante & invariable, surtout la Loi de nature qui par elle-même, ne sçauroit cesser d'être telle, on a appliqué métaphoriquement le nom de Loi aux mouvemens, non seulement des bêtes, mais encore des choses inanimées produites en conséquen-

(*m*) *De jure naturali & gentium*, Lib. II, Cap. III, §. 2.

78 MERCURE DE FRANCE.

ce d'un ordre naturel qui ne change point. C'est ainsi que les anciens Philosophes, surtout les Stoïciens, appellent souvent *Loi de nature*, ce qui se fait en conséquence de l'ordre des causes Physiques. C'est en ce même sens que les Philosophes modernes disent que telle ou telle chose se fait *selon les Loix du mouvement*. Tout cela est nécessaire d'une nécessité Physique, qui n'a rien de commun avec l'ordre moral auquel on se soumet par une détermination libre de la volonté; & c'est de l'ordre moral qu'il s'agit dans la définition que j'examine.

Le Droit naturel est tout autre chose que ce penchant que la Nature a donné à toute sorte d'animaux vers ce qui leur est utile. Le droit est ce qui doit déterminer un penchant, mais le penchant n'est point le droit. De ce que quelqu'un a du penchant à faire une action, en conclura-t-on qu'il a droit de la faire? Et ce qui doit déterminer est-il la même chose que ce qui doit être déterminé?

Difons donc qu'il y a un ordre de la Nature, une inclination, un penchant qui est commun à tout ce qui respire. Dieu a imprimé à tous les animaux ce

mouvement universel, par lequel ils se portent à la multiplication de leur espèce, à élever leurs petits, & à se défendre quand ils sont attaqués; mais il n'y a aucun rapport entre ces mouvemens de la nature qui sont du ressort des sens communs à tous les animaux, & le droit naturel qui est du ressort de l'esprit particulier aux hommes, à qui il enseigne à se conduire selon les règles de leur Raison. Il n'y a point de similitude entre les mariages des personnes qui sont l'ouvrage de la Raison & que le mutuel consentement forme, & les accouplemens des bêtes qui ne peuvent donner de consentement, par cela même qu'elles n'ont point de volonté. La conjunction des deux sexes n'est entre les bêtes qu'une union brutale, qui ne peut être comparée avec l'honnêteté du mariage entre les hommes. De là qu'il ne peut y avoir de société entre les animaux, il suit qu'il ne peut y avoir ni droit ni justice parmi eux. Dieu a imprimé dans l'homme l'idée du bien & du mal, & c'est ce sentiment général d'équité qui forme le droit naturel. Ce droit, que la Raison seule enseigne, ne peut pas avoir lieu parmi les animaux que la Raison n'éclaire point.

D iv

Trois Ecrivains célèbres qui ont traité des devoirs de la société, *Grotius*, *Hobbes*, *Puffendorff*, veulent également que les hommes vivent bien les uns à l'égard des autres, mais ils diffèrent dans les motifs sur lesquels ils fondent ces devoirs. *Grotius* veut que ce soit, parce que vivre bien est conforme à la sainteté divine; *Hobbes*, parce que sans cela il n'y auroit que guerres parmi les hommes; *Puffendorff*, parce que Dieu commande de bien vivre. Tous ces motifs sont bons; mais il faut les réunir au lieu de les séparer. Vivre bien, parce que c'est imiter la sainteté divine, ce qui est le motif de *Grotius*, est une idée très - raisonnable. Vivre bien, parce que Dieu l'ordonne, est encore un très - juste motif. Celui de *Hobbes* qui a son usage, seroit sans doute défectueux, pris tout seul; ce n'est qu'après avoir établi que nous sommes obligés d'observer la justice, qu'on doit prouver que notre intérêt mutuel demande que nous l'observions (n).

Le premier principe de la Loi natu-

(n) Voyez sur cela un raisonnement décisif de *Cicéron* dans l'Idée générale de la Science du Gouvernement, qui est à la tête de l'Introduction.

relle est , selon *Hobbes* , la conservation propre ; *Thomasius* veut que ce soit le bonheur propre , & son sentiment revient à celui de *Hobbes* ; *Grotius* , la droite raison ; *Puffendorff* , la socialité ; *Valentin Alberti* , la croyance que nous sommes l'image de Dieu ; *Coccejus* , la volonté de Dieu ; *Welthenius* , l'honnêteté ou la turpitude intrinsèque des actions ; *Trimesius* , *Janus* & *Burlamaqui* , ce principe , il faut aimer Dieu , nous - mêmes , & le prochain. Ce dernier sentiment est incontestable ; il réunit ce que les autres séparent ; mais l'amour de Dieu , l'amour-propre , & l'amour du prochain sont des principes particuliers qu'il ne faut développer qu'après avoir démontré le principe général , d'où ils émanent & auquel ils se rapportent , comme l'effet se rapporte à la cause.

Le principe général de la Loi naturelle , c'est que la Raison doit être notre guide ; qu'il n'appartient qu'à elle de nous gouverner , & que les passions ne peuvent entreprendre de le faire , sans usurper l'empire légitime qu'elle a sur nous.

Dès que ce principe général est établi , nous découvrons sans peine dans

82 MERCURE DE FRANCE.

la Loi naturelle , trois principes particuliers , qui en font comme les espèces , & qui forment les trois engagements qui nous lient à Dieu , à nous-mêmes , & à notre prochain. Ces trois sortes de devoirs peuvent être apperçus par les seules lumières de la Raison , & sont renfermés dans l'idée de la Loi naturelle prise dans toute son étendue. Elle nous élève à Dieu pour l'adorer , & nous fait descendre jusqu'à nous pour nous aimer , & jusqu'aux autres hommes pour les secourir. L'homme , regardé dans l'ordre de la Nature , travaille à sa propre conservation ; en le faisant , il travaille aussi à celle des autres , & il aime Dieu , source des biens que l'homme conserve , en s'aimant lui-même avec le prochain. De là, les trois principes particuliers que j'annonce. I. L'amour de nous-mêmes , cette inclination pour notre conservation , cette aversion pour tout ce qui peut nous nuire , est un mouvement si naturel , qu'il prévient nos réflexions. C'est une vérité de Sentiment. La volonté de l'Être Suprême qui nous a créés , est que nous nous aimions , puisqu'il a mis en nous ce penchant naturel qui nous porte à l'amour de nous-mêmes.

II. Nous sommes destinés à la société, on l'a vû (o), & c'est encore une vérité de sentiment. La volonté de cet Etre Suprême est aussi que nous aimions les autres hommes, puisque le penchant qu'il nous a donné pour la société seroit vain & illusoire sans cela, & qu'il ne peut y avoir de socialité sans cet amour d'autrui. III. Avec ce penchant à nous aimer & à vivre avec les autres hommes, la Divinité nous a doués de la Raison. C'est une vérité de fait, & cette Raison nous dit que nous devons avoir de la reconnaissance pour les biens que nous recevons, & que nous devons proportionner cette reconnaissance; autant qu'il dépend de nous, à la grandeur du bienfait.

L'amour de Dieu renferme tous les devoirs de l'homme envers cet Etre Suprême. Il est l'auteur de toute la nature, des principes qui constituent l'homme, de cette proportion occulte qui charme encore plus les yeux de l'esprit, que la beauté extérieure ne scauroit plaire aux yeux du corps, de la lumière naturelle qui nous éclaire, Nous tenons de lui la vie & la raison. Voilà la source de l'o-

(o) Dans l'idée générale de la Science du Gouvernement.

84 MERCURE DE FRANCE.

bligation où nous sommes d'aimer Dieu indépendamment de la nécessité que la révélation nous en impose.

L'amour-propre renferme tout ce que l'homme est tenu de faire directement par rapport à lui-même. Le Créateur a mis en nous cette lumière naturelle qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Il s'est donc proposé la conservation & le bonheur du genre humain. Il veut par conséquent que chaque individu travaille à se conserver & à se rendre heureux. Voilà la source de l'amour-propre, mais de l'amour-propre éclairé.

L'amour des autres hommes ou la sociabilité renferme tout ce qu'on doit à autrui. La conservation & le bonheur du genre humain que Dieu s'est proposé en le créant, & le penchant que Dieu a donné à tous les hommes pour la société, imposent manifestement à chaque homme l'obligation de travailler de toutes ses forces, à la félicité des autres hommes; car sans cette obligation, ni l'objet de la création ne sçauroit être rempli, ni le penchant que les hommes ont à la société satisfait. Dieu nous a donc créés, afin que nous nous rendions des services réciproques. Voilà

Porigine de l'amour du prochain.

Ces trois sortes d'amour sont sacrés, les engagements qu'ils nous imposent doivent nous être chers; & de là même pourroit naître une sorte d'embaras. Lorsque les devoirs n'ont que des passions à combattre, la Raison n'a que des ennemis à vaincre; mais quand ils se combattent les uns les autres, elle peut douter auquel elle doit donner l'avantage, parce qu'elle veut satisfaire à tous. La Loi naturelle lève nos scrupules, & nous y trouvons un quatrième principe particulier qui, dans ce conflit des devoirs, fixe nos idées, en nous apprenant que les moins importants doivent céder à ceux qui le sont le plus.

Je diviserai donc ce volume en cinq Chapitres.

Le premier traitera du principe général de la Loi naturelle ou de l'Empire de la Raison.

Le second, de l'amour de Dieu.

Le troisième, de l'amour de soi-même.

Le quatrième, de l'amour du prochain.

Le cinquième, de l'ordre & de la subordination des devoirs.

Quoique les trois Volumes qui ont

déjà paru de l'ouvrage immense de M. de Réal, soient les garans de la solidité & du sublime de son esprit, l'idée que nous venons de voir du droit naturel nous présente quels hommages un seul homme a rendu à l'humanité, & à combien de titres on peut dire de ce Scrutateur des Philosophes ce que S. Augustin disoit de Cicéron: *que la lecture de ses ouvrages fit un si grand effet sur son cœur, qu'elle lui donna des vues & des pensées toutes nouvelles, & le porta à adresser à Dieu des prières très-différentes de celles qu'il faisoit auparavant.*

M. l'Abbé de Burle de Curban a eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine, à Mgr le Dauphin, & à Madame Adélaïde, ce troisième Volume de *la Science du Gouvernement*, de feu M. de Réal, son Oncle.



Quoique les trois Volumes qui ont

LES AVANTURES de PÉRIPHAS,
descendant de Cécrops, par M. PU-
JET DE SAINT-PIERRE, en 2.
petits Vol. in-12, ou in-8°. d'environ
250 pages chacun. A Amsterdam, &
se trouve à Paris chez Dufour, Li-
braire, même Boutique & fonds de
Cuiffart, au milieu du quai de Gé-
vres, à l'Ange-Gardien.

NOUS rendons compte un peu tard de cet ouvrage que nous avons déjà annoncé dans notre Mercure d'Août. Les Ecrivains périodiques se sont réunis pour le présenter au Public comme un livre intéressant, propre à exciter la curiosité & fait pour inspirer l'amour des vertus; & nous joignons avec plaisir notre suffrage au leur. C'est un Poëme héroïque en prose, divisé en 14 Chants, & l'on juge aisément que l'Auteur s'est proposé de faire un ouvrage dans le même genre de Télémaque. *Péripas* né du sang de Cécrops, Fondateur de l'Empire d'Athènes, Prince jeune, orphelin, paroît sur la scène à l'ins-

88 MERCURE DE FRANCE.

tant de son retour des voyages où l'avoit accompagné *Elmédor*, Grand-Prêtre de Delphes, homme habile dans la science des Cours & des hommes, qu'Apollon lui-même avoit chargé de l'éducation de *Péripas*. Ce Gouverneur ne dirige point la marche du jeune Prince dans le Poëme. Il l'abandonne à ses propres vertus & à l'appui d'*Apollon*; il le laisse brûlant du desir de parvenir au trône d'Athènes, dont les enfans de *Cécrops* avoient été dépouillés par la brigue & par la violence; les moyens que *Péripas* employe pour recouvrer ce trône, font toute l'intrigue de l'ouvrage, dont les maximes sont propres à former un Prince, & à lui faire mériter une réputation & une gloire proportionnées à l'éclat de son poste éminent. La Phocide, Royaume de la Grèce, est le lieu de la scène.

Dans le premier Chant, *Péripas* abandonné de son Gouverneur, livré à lui seul dans une forêt agréablement décrite, se plaint aux Dieux du malheur dont ils l'accablent. *Apollon* touché de ses larmes ordonne à *Morphée* d'envoyer un songe à *Péripas* pour le consoler, & pour lui peindre la carrière éclatante que le destin lui

prépare. *Morphée* offre à *Péripas* un casque, symbole des combats, ensuite une Couronne, présage assuré de celle d'Athènes après laquelle il soupire. Enfin le songe lui adresse un discours plein de force & de sagesse, & que la circonstance rend encore plus touchant. A ce songe succède la rencontre d'*Ociroé*, Reine des Locriens, détrônée, que *Péripas* ravit aux efforts & à l'attentat d'une troupe de lâches assassins que l'usurpateur de la Locrie avoit armés dans l'espoir de se défaire entièrement de cette Reine. La reconnoissance qu'elle exprime à *Péripas*, les discours qu'elle lui adresse & les réponses du jeune Prince ont le ton & la noblesse qui conviennent à l'un & à l'autre. Enfin *Ociroé* ramene *Péripas* à *Elatée* capitale de la Phocide, où elle s'étoit déjà réfugiée pour implorer l'appui de la Cour, mais où elle n'avoit rencontré que ces regards superbes qui achevent d'humilier la fierté.

Dans le second Chant *Ociroé* semble découvrir dans *Péripas* les qualités propres à négocier avec succès à la Cour de Phocide un traité d'alliance & à déterminer le Roi à armer contre l'Usurpateur de la Locrie. Elle com-

mence par lui faire entrevoir de quel secours elle pourroit lui être pour remplir son projet sur la Couronne d'Athènes, si elle étoit assez heureuse pour recouvrer la sienne. Avant de s'expliquer davantage au Prince, elle en exige le récit de ses aventures. Ce récit remplit le second, le troisième & le quatrième Chant, dans lesquels *Péripas* racontant l'histoire de ses voyages, offre le tableau des quatre Cours différentes où il avoit voyagé. Dans la première il a trouvé un Prince grand par le cœur & par l'esprit, qui rendoit ses Peuples heureux; dans la seconde il a observé les malheurs où entraînent les disputes de Religion; dans la troisième il a remarqué combien un Prince enivré de la cruelle soif des conquêtes est un fleau terrible pour ses Peuples & pour les Etats qui l'entourent; dans le quatrième il a eu à déplorer la mort funeste d'un Prince efféminé & les vices de ses sujets.

Au cinquième Chant *Péripas* paroît à la Cour de Phocide, par les ordres du Roi, & réussit à l'attendrir sur les malheurs d'*Ociroé*.

Dans le sixième Chant on convient du traité d'alliance entre le Roi de Pho-

eide & *Ociroé*. On arme pour chasser l'Usurpateur de la Locrie : à l'armée Phocéene vient se joindre l'élite de la jeune Noblesse des Empires voisins. De son côté *Hyperion*, usurpateur de la Locrie, se met en état de défense & compte déjà dans son armée les Géants & les Athlètes les plus formidables.

Au septième Chant l'Envie irritée de la gloire du descendant de *Cécrops*, frappe du pied la terre, elle en flétrit les herbes ; elle s'élançe avec la violence d'un tourbillon ; elle vole à *Paphos*. Là elle engage l'Amour à venir troubler le cœur de *Péripas* pour le détourner de son objet. L'Amour arrive durant une fête que donnoit *Ociroé*, & dont la description est de la plus grande magnificence ; mais c'est en vain qu'il employe tout son art pour faire porter ses fers à *Péripas*. Du haut de l'Olympe *Vénus* apperçoit la défaite & la confusion de l'Amour ; dans son dépit elle descend elle-même sur la terre, se manifeste à *Péripas* dans tout son éclat. Ravi de tant de charmes, il se précipite aveuglément ; dans son char, & ce char s'éleve aussi-tôt dans les airs ; transporte *Vénus* & *Péripas* dans le même séjour que la Mollesse & la Volupté

92 MERCURE DE FRANCE.

avoient préparé pour *Psyché*. Cette évafion de *Péripas* ayant caufé les plus grandes allarmes, la Phocide invoque en vain les Dieux pour en obtenir quelque figne qui l'affure du fort du jeune Prince ; *Bellone* elle-même implorée par des Guerriers dont jamais elle n'avoit dédaigné les vœux , dès qu'elle a aperçu *Péripas* devenu le vil efclave de la Volupté, détourne les yeux avec mépris. Cependant l'*Envie* profite de la circonftance pour faire naître la défiance & la jalousie dans le cœur du Roi d'Athènes. Un Miniftre du Roi de Phocide, ennemi d'un autre Miniftre de la même Cour, qui étoit le protecteur de *Péripas*, eft l'instrument dont fe fert l'*Envie* pour aigrir *Erectée*, Roi d'Athènes, & pour lui peindre *Péripas* comme un rival, dont toutes les démarches ne tendoient qu'à le détrôner.

Dans le huitième Chant, on voit les Dieux affemblés dans l'Olympe observer l'état des affaires de la Grèce. *Apollon* expose à *Jupiter* l'opprobre où *Venus* a plongé *Péripas*, & en obtient la permiffion d'aller rompre le charme qui retient ce Prince dans les bras de l'Amour. *Apollon* en effet l'enlève dans fon char, le transporte au

milieu du Zodiaque , constellation en laquelle *Cécrops* avoit été métamorphosé ; & pour élever son esprit & son ame aux objets les plus sublimes , il lui montre la gloire des Dieux dans l'Olympe , ensuite le spectacle horrible du Tartare , enfin le bonheur délicieux des Champs Elysées ; après quoi il le rend à l'armée Phocéene , qui pendant son absence avoit languï dans l'inaction , & qui dès son retour sent renaître la plus grande ardeur pour les combats.

Au neuvième chant , un Ambassadeur du Roi d'Athènes vient interrompre la marche de l'armée Phocéene qui s'avançoit vers l'Usurpateur de la Locrie. Cet Ambassadeur s'étant efforcé de rendre *Péripas* suspect au Roi de Phocide , exige au nom du Roi , que ce jeune Prince lui soit livré , & que le traité d'alliance avec *Ociroë* soit rompu. Le Roi de Phocide justifie *Péripas* , & répond qu'il va le députer au Roi d'Athènes. *Péripas* se rend à cette Cour , il demande une audience publique ; sa harangue où régne la plus noble fierté ; la plus haute vertu , ne sert qu'à redoubler les soupçons & la haine du Roi. Il assemble son Sénat , dans le dessein de lui inspirer la même haine dont il est

94. MERCURE DE FRANCE.

penétre. Le Sénat s'oppose aux volontés du Roi; & loin de consentir qu'on trouble le projet du rétablissement de la Reine des Locriens sur son Trône, il insiste sur la justice & la magnanimité de *Periphas* qui a dirigé ce projet. Le Roi n'est point guéri de ses soupçons; il exige qu'on retienne encore *Péripas* à Athènes, sous prétexte de mieux éclaircir ses démarches & leur objet. Cependant arrive le tems de la célébration des Mystères de *Cérés*. *Péripas* y est admis. Les Augures les plus flatteurs lui annoncent qu'il régnera sur les Athéniens.

Au dixième Chant, les Sénateurs affligés de l'état horrible où les Divinités Infernales avoient livré leur Roi, imaginent un moyen pour calmer l'agitation de son âme, & pour obtenir que *Péripas* soit renvoyé avec des réponses dignes de l'équité du Sénat. Le moyen réussit en effet. *Péripas* arrive à propos en Phocide. Les Ministres de l'*Envie* avoient profité de l'absence de ce Prince pour employer tous leurs soins à le rendre suspect au Roi de Phocide. Celui-ci, malgré la justice de son ame étoit déjà ébranlé par l'adresse & la malice des Courtisans qui l'obsédoient. Il venge *Péripas* en redoublant de con-

fiance pour lui. Cependant le Roi d'Athènes avoit à peine appris le départ de *Péripas* que son trouble avoit redoublé. Un songe l'avoit livré à toutes les fureurs de la vengeance. Il avoit même fait consentir le Sénat à la guerre, sous prétexte d'appuyer le projet de *Péripas* contre la Locrie; & sous ce prétexte, d'aller surprendre le descendant de *Cécrops* dans la mêlée & de lui donner la mort.

Dans le onzième Chant, *Péripas* prévient le complot du Roi d'Athènes en accélérant le combat contre *Hypé-ri-ou*. Le plan de ce combat, le champ de bataille, la chaleur de l'action, la victoire des Phocéens, ont paru heureusement imaginés.

Au douzième Chant, la Reine de Locrie, le moment d'après sa victoire, meurt des blessures qu'elle avoit reçues dans le combat. On lui rend les honneurs funébres. L'Empire de Locrie est réuni à celui de Phocide. *Péripas* est nommé Viceroi des Provinces conquises. Le Roi d'Athènes privé de l'espoir qu'il avoit conçu, s'oppose hautement à la réunion de la Locrie au Royaume de Phocide. Le Ministre du Roi de Phocide démêle les motifs se-

crets du Roi d'Athènes & les dangers dont une troupe de traîtres menace *Péripas*. Pour en sauver le jeune Prince le Ministre le fait exiler.

Au treizième Chant, *Péripas* exilé se retire sur le Parnasse, seule ressource des Grands dans leurs malheurs. La description de cette montagne, celle des Muses & de leurs Chants offre l'image de la Poësie, & le tableau des avantages des Sciences & des Lettres. *Uranie* enfin, qui vient de lire dans les Astres que *Péripas* touche au terme de ses vœux, lui ordonne de quitter le Parnasse.

Péripas, dans le quatorzième Chant, arrive à la Cour d'*Egérie* dont les États confinoient au Parnasse. Il y trouve son Gouverneur devenu Ministre de cette Princesse. Enchanté des charmes & des vertus qu'il voit briller en elle, il lui fait part d'une passion à laquelle elle devient bientôt sensible. Le Roi d'Athènes instruit de la retraite de *Péripas*, médite une ruse odieuse pour le faire périr. Le complot est découvert. Le jeune Prince marche à son ennemi à la tête des troupes d'*Egérie*. Le Roi d'Athènes défait meurt en fuyant; & *Péripas* est enfin couronné Roi d'Athènes.

LETTRE

LETTRE à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure, sur l'Annonce promise dans le P. S. de celle du mois de Décembre dernier, au sujet des Principes discutés, &c. & de la nouvelle version du Pseautier qui va paroître. A cette Annonce plus précise on joint :

1°. Le Pseume LXXIX. traduit seulement en François & par versets distribués en *Stiques* : forme qu'on observera dans le Pseautier & qui a paru plus analogue à l'esprit poétique du Texte.

2°. Le Pseume LI. hebr. ou le *Miserere*, &c. traduit en Latin & en François, & suivi d'une *Exposition quant au sens spirituel*.

MONSIEUR,

Je remplis mes engagements avec vous ; & voici peut-être trop abondamment, dequoi remplir les vôtres avec le Public : mais vous pourrez en faire à deux fois ; on n'a garde d'abuser du Mercure de France ; on attend seule-

II. Vol.

E

98 MERCURE DE FRANCE.

ment de lui une plus grande publicité ; soit parmi les gens du Monde , soit chez les Etrangers. Tous verroient dans la suite que la Théologie rentrera dans la Littérature , par la beauté plus lumineuse des Pseaumes qu'on pourra choisir.

Ce motif fera le vôtre comme le mien ; & je n'aurai à me plaindre que de ma précipitation & de l'excès de votre indulgence. *In magnis voluisse sat est.* J'en demeure là , en supprimant mon nom : un ami , vous le sçavez , vous l'a donné malgré moi.

J'ai l'honneur d'être &c.

B. de M. ancien Mousquetaire du Roi.

Paris , 6 Décembre 1761.

Au reste l'Imprimeur , aussi peu Grec que moi , a fourré ce mot dans ma note de la page 76 ; & a mis *versets* , au lieu de *version* , au Titre du Pseaume I. p. 81. Mes vers ont un peu souffert aussi par le changement d'un *le* en *la* , &c.



*PRINCIPES DISCUTÉS ,
pour faciliter l'intelligence des Livres
Prophétiques , & spécialement des
Pseaumes , relativement à la Langue
originale , avec cette Epigraphe :*

*Sublequi grandia nostra lux,
Non nova , sed novè.*

*Tomes XI & XII. le premier de 470
& le second de 474 pag. A Paris , chez
Claude Hérissant , Imprimeur , rue
Neuve Notre - Dame , & à Lille-en-
Flandres , chez Van - Costenoble , Li-
braire , rue des Malades. 1761.*

LE onzième Volume que les PP. Ca-
pucins , Eleves de M. l'Abbé de *Ville-
froy* , viennent de mettre au jour , con-
tient quatre sections. La première re-
garde les conjonctions ; la seconde , les
prépositions ; la troisième , les autres
particules Hébraïques , & la quatrième ,
les lettres énergiques qui sont dans la
Langue sainte. Ces quatre objets y sont
traités en peu de mots , mais suffi-
-

E ij

ment pour justifier & le travail des Auteurs, & l'exactitude des Versions qu'ils présentent depuis plusieurs années au Public. Pour ne point laisser longtemps l'esprit du Lecteur sur ces matières stériles, quoique nécessaires, ils les ont coupées & séparées les unes des autres par la traduction de plusieurs Pseaumes, toujours également soutenues & harmonieuses, précédées d'un double argument, dont le premier regarde l'Eglise de l'ancien Israël; & l'autre l'Eglise de J. C. suivies de notes intéressantes & nécessaires pour la parfaite intelligence de ces Cantiques sacrés.

Parmi celles qui suivent la version du Pseaume LXXXIII. *Quam dilecta tabernacula tua, Domine, &c*, il en est une sur le terme de *Passereau*, que nous ne pouvons passer sous silence; elle est surément neuve, & offre une explication dont la beauté est peu commune.

**Que vos Tabernacles me sont chers,
Eternel, Dieu des Armées!**

Mon âme brûle & se consume du desir
De revoir les parvis de l'Eternel,
Mon cœur & ma chair
De chanter avec allégresse
Le Tout-Puissant qui me rendra la vie.

Oui, le Passereau trouvera une retraite,
Et la Tourterelle son nid
Pour y déposer ses petits, &c.

» Le Prophète, disent les PP. Capu-
» cins, pag. 75, ne compare point, sans
» raison, le Peuple d'Israël au Passereau
» qui revole vers son nid, lorsqu'il est
» échappé du filet.

» On sentira l'allusion que fait ici le
» Psalmiste, si l'on se souvient 1°. qu'au
» vers. 1^r. du Pseaume X. l'*Israélite* est
» caractérisé par le terme de *Passereau* ;
» & 2°. si en lisant le chap. XXIV du
» Lévitique, on fait attention à l'usage
» que l'on fait des deux Passereaux dans
» le rit prescrit pour la guérison de la
» lépre.

» L'un étoit immolé par le Prêtre ; &
» le second, trempé dans le sang du
» premier, étoit renvoyé dans les airs.

» Le Peuple d'Israël représentoit lui
» seul ces deux oiseaux. La partie qui
» mourut en captivité, étoit le *Passereau*
» immolé ; & celle qui fut *délivrée*,
» étoit le *Passereau* mis en liberté.

» Cependant quelle étoit la lépre que
» le Verbe vouloit guérir par le sacrifi-
» ce de ce *Passereau* immolé en capti-
» vité ? N'étoit-ce pas l'Idolatrie, lépre

» invétérée dans Israël depuis le schif-
 » me des dix Tribus ? C'étoit donc
 » dans toute la Nation envoyée en cap-
 » tivité, que se trouvoit le Lépreux, le
 » *Passereau* immolé, & le *Passereau*
 » mis en liberté ».

Il faut convenir qu'il n'est guères d'ap-
 plication plus heureuse, & en même
 temps plus juste.

Les PP. Capucins traitent ensuite le
 Pseaume LXXXVII. *Attendite Popule
 meus, &c*, dans toutes ses parties, & à
 chaque pas que l'on fait à leur suite, on
 voit se développer, sous leurs plumes,
 les Prophéties les plus intéressantes. Cette
 divine Poësie n'est point, comme on l'a
 cru jusqu'à présent, le récit d'une an-
 cienne Histoire. Elle renferme un objet
 plus noble & plus intéressant pour l'E-
 glise, puisqu'elle lui annonce dans les
 quatorze derniers Versets, 1°. la capti-
 vité des dix Tribus, en punition de leurs
 révoltes sans nombre. 2°. La délivrance
 d'Israël; l'opprobre où tombera Babylo-
 ne; le rétablissement de Sion, & le ré-
 gne de l'Eglise d'Israël, désignée par le
 nom de Sion, au retour de la capti-
 vité.

Il faut lire le Pseaume dans l'Ouvrage
 même avec les preuves & les notes qui

l'accompagnent, pour se convaincre de la vérité de l'objet nouveau que nos Auteurs lui attribuent.

Trois Sections forment le douzième Volume ; la première traite des réticences ; la seconde, des énallages ; la troisième des autres hébraïsmes. Les deux premiers articles, comme plus intéressans, sont développés un peu plus au long que le troisième. Toutes les discussions dans lesquelles les PP. Capucins sont obligés d'entrer, prouvent combien le génie de la Langue sainte est difficile à saisir, & combien il faut être attentif pour faire des supplémens légitimes, & débrouiller l'obscurité que des temps, des nombres, des personnes & des conjugaisons mêlées les unes pour les autres, jettent sur les Livres inspirés. Ces détails au reste sont courts ; mais s'il étoit possible qu'ils pussent causer un moment de dégoût, le Lecteur en seroit bientôt dédommagé par les Versions admirables qu'il trouveroit aussitôt sous sa main. Celle du Pseaume LXXIX. *Qui regis Israël intende, &c.* que je vais donner, est seule capable de faire oublier un jour entier d'ennui. La Nation d'Israël, captive à Babylone, y est dépeinte sous l'emblème d'une vigne ra-

104. **MERCURE DE FRANCE.**
vagée. Elle prie ensuite le Tout-Puissant
de lui rendre sa liberté.

Pasteur vigilant d'Israël,
Vous qui conduisez Joseph
Comme un troupeau chéri,
Prêtez une oreille attentive ?
Vous, à qui les Chérubins
Servent de trône,
Faites éclater votre gloire.

En faveur d'Ephraïm,
De Benjamin & de Manassé,
Réveillez toute votre puissance ;
Volez, brisez nos fers.

Dieu, que nous adorons,
Hâtez notre retour :
Faites briller vos regards,
Et notre délivrance sera consommée.

Eternel, Dieu des Armées,
Jusqu'à quand la fumée de votre colère
Dérobera-t-elle à vos yeux
L'ardente prière de votre Peuple ?

Jusqu'à quand le nourrirez-vous
D'un pain pétri de ses larmes ?
Jusqu'à quand l'abreuverez-vous
D'un calice inépuisable de pleurs ?

Vous nous avez mis en bute
 Aux insultes de nos voisins :
 Et nous sommes devenus le jouet
 De nos perfides ennemis :

Dieu des Armées, hâtez notre retour :
 Faites briller vos regards ,
 Et notre délivrance sera consommée.

Vous avez tiré votre Vigne
 De la Terre d'Egypte :
 Vous avez extirpé les Nations
 Pour la transplanter à leur place.

Vous avez cultivé
 Ses jeunes plans avec soin :
 Vous lui avez fait pousser
 De profondes racines ,
 Et la terre en a été remplie.

Son ombre épaisse
 A couvert les Montagnes :
 Ses Pampres ont surpassé la tête
 Des Cédres les plus élevés,

Vous avez étendu ses rejettons
 Jusqu'au rivage de la Mer ;
 Et ses rameaux jusqu'au Fleuve.

E v

106 MERCURE DE FRANCE.

Comment avez-vous pu
Détruire ses murailles ?
Comment est-elle devenue la proie
De tous ceux qui l'ont traversée ?

Le sanglier, sorti de la forêt,
L'a entièrement ravagée,
Et la bête de la plaine
L'a rongée jusqu'à la racine.

Revenez donc, Dieu des Armées,
Nous vous en conjurons :
Jetez un regard du haut des Cieux,
Considérez & visitez
Cette Vigne désolée.

Examinez cet enclos
Que votre droite avoit planté :
Fixez vos regards sur le fils de l'homme,
Dont la force faisoit votre gloire.

Votre Vigne est réduite en cendres ;
Elle est entièrement détruite :
Que vos regards foudroyans
Anéantissent ceux qui l'ont ravagée.

Tendez une main secourable
A l'homme de votre droite ;
Et relevez le fils de l'homme,
Dont la force faisoit votre gloire.

Jamais nous ne nous écarterons de vous :
 Rappellez-nous à la vie,
 Et nous célébrerons votre puissance.

Eternel, Dieu des Armées,

Hâtez notre retour :
 Faites briller vos regards,
 Et notre délivrance sera consommée.

Ce Volume renferme encore un morceau bien digne d'être lu : c'est le *Miserere mei Deus*, &c. Tout ce Pseaume y est discuté avec la plus scrupuleuse exactitude. Les termes généraux & particuliers, les expressions énigmatiques, les réticences, les énallages, les lettres énergiques, &c, font la matière des dix observations qui suivent les Versions Latine & Française ; mais ce qui doit le plus flatter le Chrétien fidèle, c'est que nos Auteurs ont ensuite donné ce Pseaume dans le sens spirituel, pour que le Pécheur qui demande sincèrement sa conversion, en joignant sa voix à celle de l'Eglise, puisse s'en faire lui-même l'application.

Nos Auteurs avertissent à la fin du onzième Volume, que la quatrième édi-

E. vj

108 MERCURE DE FRANCE.

tion de la *Paix intérieure* est sous presse ,
& qu'ils donneront l'année prochaine
une Version Latine & Françoisse des
Pseaumes , en deux vol. in-12.

LETTRE à Monsieur DE LA PLACE,
Auteur du Mercure.

J'A-I lu, Monsieur, dans un de vos
derniers *Mercures*, une demande à la-
quelle j'aurois bien désiré de satisfaire :
il s'y agit de sçavoir à qui a appartenu
originaiement une Maison sise rue
Saint Martin, vis-à-vis l'Eglise de Saint
Julien des Ménétriers, qu'on rebâtit
maintenant, dans laquelle a logé *Ga-*
brielle d'Errées, où l'on voyoit peint di-
vers attributs de chasse, appelée depuis
longtemps *la Chasse Dauphine*, au-des-
sus de la porte cochère de laquelle, on
lisoit ces deux beaux Vers de *Juvenal*
en lettres d'or.

*Suum munus crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas.*

J'ai fait des recherches jusqu'à présent
infructueuses : j'espère donner par la suite
quelque éclaircissement suffisant. Tout

ce dont je me souviens , pour le présent , c'est d'avoir lu *novissimè* dans la Préface d'un des quatre Tomes in-16. d'un Livre concernant les Jésuites , qui court depuis peu , intitulé : *Consulte au sujet des Jésuites , &c.* que ces deux Vers ont été mis sur la porte par Arrêt du Parlement. Je compte suivre cet objet , & vous envoyer le résultat de mes recherches.

Mon but , dans la présente Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser , est à-peu-près pareil. Je voudrois avoir une explication des Inscriptions placées au-dessous des fenêtres du premier étage , au-devant d'une Maison , même rue Saint Martin , faisant d'un côté l'un des coins de la petite rue Oignard , occupée par un Serrurier.

On voit du côté de cette petite rue , une espèce de tableau en plâtre ou en pierre , d'environ un pied & quelques pouces de haut sur un pied au plus de large : ce tableau représente les trois Rois en relief. Au-dessous est écrit : 1576 , & plus bas une figure d'oiseau de la grosseur d'une pie , qui béquète des raisins & autres fruits liés & attachés en forme de guirlande sous ce tableau , & sur laquelle cet oiseau est perché.

110 MERCURE DE FRANCE.

Après ce tableau des trois Rois & un peu plus bas, sur la même ligne des chiffres 1576, est une autre espèce de tableau en relief & en plâtre où l'on lit ce Vers hexamètre :

Tres Reges triplicem Regem venerantur in uno.

Un autre tableau pareil, à même hauteur, toujours en allant de la gauche à la droite, offre aux Spectateurs cet autre Vers hexamètre :

Et domus & Dominus Domino sint utraque munus.

Enfin au côté droit de cette façade de Maison, est un quatrième tableau où l'on trouve écrit en François de 1576 :

Art soi loger.

Au-dessous de cette dernière Inscription, est un oiseau & une guirlande de fruits pareils aux premiers du côté gauche, sous les trois Rois & les chiffres 1576, année de la formation de la Ligue sous Henri III.

Je prie, à charge de revanche, les gens instruits de vouloir bien me donner sur tout cela les instructions nécessaires. Cette Maison appartient à Messieurs les Consuls, qui peuvent sçavoir

par eux-mêmes, ou trouver dans leurs Archives de quoi aider quelqu'un qui travaille aux antiquités & curiosités de Paris. Mille choses curieuses & utiles, avec les anecdotes qui les accompagnent, périssent tous les jours dans cette Capitale & ailleurs, faute d'être recueillies avant les démolitions de maisons où elles se trouvent; & il seroit bien étonnant que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre en tout genre de science & d'érudition, il ne se trouvât pas quelqu'un qui voulût donner à ce sujet une trentaine de lignes d'éclaircissement. Je vous prie donc, Monsieur, d'insérer ma Lettre & ma demande dans votre prochain Mercure, & de vouloir bien l'appuyer même de votre invitation, pour la rendre plus efficace.

J'ai l'honneur d'être, &c.

F * * *

ABRÉGÉ Chronologique de l'Histoire Générale d'Italie, depuis la chute de l'Empire Romain en Occident; c'est-à-dire depuis l'an 476 de l'Ère Chrétienne jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Par M. de S. Marc, de l'Académie de la Rochelle. Grosin-

112 MERCURE DE FRANCE.

8°. très-bien imprimé. Tome premier, partie première, depuis l'an 476, jusqu'à l'an 840. *A Paris*, 1761. Chez *Jean-Thomas Hérisant*, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire. Avec Approbation & Privilège du Roi.

ÉLÉMENTS de Musique Théorique & Pratique, suivant les principes de M. *Rameau*, éclairés, développés & amplifiés, par M. d'*Alembert*, de l'Académie Française, des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suède, & de l'Institut de Bologne. Nouvelle Édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. In-8°. *Lyon*, 1762. Chez *Jean-Marie Bruyffet*, Imprimeur-Libraire. Nous parlerons plus au long de cet Ouvrage, dans le Mercure prochain.

DICTIONNAIRE portatif de santé, dans lequel tout le monde peut prendre une connoissance suffisante de toutes les maladies, des différens signes qui les caractérisent chacune en particulier, des moyens les plus sûrs pour s'en préserver, ou des remèdes les plus efficaces pour se guérir, & enfin de

toutes les instructions nécessaires pour être soi-même son propre Médecin. Le tout recueilli des Ouvrages des Médecins les plus fameux, & composé d'une infinité de recettes particulières & de spécifiques pour toutes sortes de maladies. Par M. L.... ancien Médecin des Armées du Roi, & M. de B.... Médecin des Hôpitaux. Troisième Edition, considérablement augmentée. In-8°. 2 volumes. Paris, 1761. Chez Vincent, Imprimeur-Libraire de Mgr le Duc de Berry, rue S. Severin.

IDYLLES & Poèmes champêtres de M. Gëssner, traduits de l'Allemand, Par M. Huber, Traducteur de *la mort d'Abel*. In-12. Lyon, 1762. Chez Jean-Marie Bruyset, Imprimeur-Libraire. Nous donnerons l'Extrait de cet agréable Ouvrage.

MINÉRALOGIE, ou nouvelle Exposition du Règne Minéral. Ouvrage dans lequel on a tâché de ranger dans l'ordre le plus naturel les individus de ce Règne, & où l'on expose leurs propriétés & usages mécaniques : Avec un Dictionnaire Nomenclateur & des Tables synoptiques. Par M. de Valmont

214 MERCURE DE FRANCE.

de *Bomare*, Démonstrateur d'Histoire Naturelle, Membre de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Beaux-Arts de Rouen &c. 2 vol. in-8°. Paris, 1762. Chez *Vincent*, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, à l'Ange.

ESPRIT DES TRAGÉDIES & Tragi-Comédies qui ont paru depuis 1630 jusques en 1761, par forme de Dictionnaire. In-12. 3 vol. Paris, 1762. Chez *Brocas & Humblot*, rue S. Jacques entre la rue des Mathurins & S. Benoît, au Chef S. Jean; *Dufour*, fond de *Cuiffart*, au milieu du quai de Gèvres, à l'Ange-Gardien; & *Desaint junior*, quai des Augustins, entre la rue Pavée & la rue des Augustins, à la bonne Foi. Prix, 6 liv. les trois volumes en blanc.

HISTOIRE des Philosophes modernes, avec leurs portraits gravés dans le goût du crayon, d'après les Planches in-4°. dessinées par les plus grands Peintres. Par M. *Saverien*; Publiée par *François*, Graveur du Roi &c, rue S. Jacques, à la vieille Poste. In-12. Tome

JANVIER. 1762. 115
premier. Histoire des Métaphysiciens.
Seconde Edition. 1762.

DICTIONNAIRE raisonné des Domaines & Droits domaniaux, & des Droits de Contrôle des Actes des Notaires, & sous signatures privées, Infiruations laïques, Centième denier, Petit-Scel, Contrôle des exploits, formules, greffes, droits-réservés, francs-fiefs, amortissemens, & nouvel-acquêt. Ouvrage dans lequel on a établi les principes de chaque matière, développé leurs conséquences, & fait connoître la Jurisprudence actuelle, 3 vol. in-4°. Avec Approbation & Privilège du Roi. *A Rouen, chez Jacques-Joseph le Boulleuger, Imprimeur du Roi; & se vend à Paris chez Prault, Imprimeur-Libraire, quai de Gèvres & quai de Conti. Prix, 10 liv. 10 s. chaque volume broché.*

LE BON JARDINIER, Almanach pour l'année 1762: contenant une idée générale des quatre sortes de Jardins, les règles pour les cultiver, & la maniere d'élever les plus belles fleurs. Nouvelle Edition, considérablement augmentée, & dans laquelle la partie des fleurs a été entièrement refondue par un Amateur.

116 MERCURE DE FRANCE.

A Paris, chez *Guillyn*, quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au Lys d'or.

ÉTRENNES Historiques & Chronologiques de la Ville de Paris, avec les Armes du Gouverneur, Lieutenant-Général, Prévôt, Echevins, Conseillers, & Quartiniers. Dédié à Mgr le *Duc de Chevreuse*, Gouverneur de Paris. Chez *le Breton*, Imprimeur ordinaire du Roi, au bas de la rue de la Harpe; & chez *Durand*, rue du Foin, au Griffon.

ÉTRENNES Maritimes, pour l'année 1762. *A Paris*, chez *Nyon*, quai des Augustins. Cet Almanach est très-bien imprimé, très-instructif, & orné d'Estampes aussi bien dessinées que soigneusement gravées.



A R T I C L E I I I .
SCIENCES ET BELLES-LETTRES

A C A D É M I E S .

*SÉANCE publique de l'Académie de
Béziers , du 25 Août 1761.*

MONSIEUR *de la Sabliere* , ancien Lieutenant-Colonel de Cavalerie , Directeur de l'Académie , ouvrit la Séance par une Dissertation sur le sommeil , les songes , les spèctres , les phantômes , & toutes les illusions qui se présentent à l'imagination pendant le sommeil & les songes ; il développa d'abord en Physicien le mécanisme du sommeil , il rapporta toutes les causes qui peuvent le procurer , & les obstacles qui peuvent l'éloigner.

Il parla ensuite du Réveil , & des causes physiques qui l'annoncent. Il traita aussi des songes naturels dont il établit le mécanisme par des raisons solides , & par plusieurs exemples , & avança que la surface du corps étant toute tapissée

118 MERCURE DE FRANCE.

de nerfs, il suffisoit que l'extrémité des nerfs fût ébranlée, pour que l'âme reçût des sensations, & se formât des représentations, ces deux choses ne dépendant que d'une suite d'ébraulemens intérieurs des nerfs qui aboutissent au cerveau.

Il passa ensuite à la partie historique de ces songes dont les Anciens avoient formé une science, & que les Prêtres ou les Devins interprétoient à leur gré; il remarqua que les songes sinistres ou favorables avoient occasionné les plus grands événemens, & il en cita plusieurs exemples. Il ajouta que la crédulité sur les songes étoit si forte dans ces temps reculés, qu'on en composa plusieurs Livres; & que cette extravagance fût poussée si loin, que ceux qui ne rêvoient pas pendant la nuit, avoient des Amis, des Affranchis, ou des Esclaves qui étoient chargés de rêver pour eux, & dont tous les songes étoient adoptés. Entre plusieurs exemples, il cita celui de *Claude César*, qui, selon *Suétone*, dit en plein Sénat, que son Affranchi *Narcisse* lui étoit si fidèle, qu'il rêvoit toutes les nuits pour lui; celui de *Pline le jeune*, qui écrivoit à son ami *Sueca*, qu'il avoit révélation de ce qui devoit lui

arriver, par un Domestique fidèle qu'il avoit chargé de rêver pour lui toutes dans nuits; enfin celui de *Martial*, qui, dans une de ses Epigrammes, se plaint à son ami *Nazidien*, qu'il fait pour lui des songes si affreux, qu'il seroit obligé d'employer presque tout son bien en offrandes pour les expier, & le prie, pour éviter son entière ruine, de ne plus rêver pour lui. Il ajouta, que bien des personnes n'étoient point encore désabusées de l'erreur des songes, & qu'il existoit de vieilles Matrones, qui faisoient profession de les expliquer, & des gens assez mal instruits pour ajouter une entière croyance à leur explication. Il conclut cette partie, en disant que les songes naturels ne sont qu'un désordre de raisonnemens, une confusion d'idées, souvent sans aucune liaison, une représentation de différentes images des objets qui n'ont jamais existé, ou qui étant réels ont le plus frappé l'imagination; enfin, qu'un vrai délire de l'esprit humain.

Il parla ensuite des Spéctres que les Anciens définissoient une image d'une substance sans corps qui se présenteoit sensiblement à l'homme, & lui inspiroit la frayeur; & les Phantômes, qu'ils distinguoient des Spéctres, une imagi-

nation fausse, vaine, & provenante des sens corrompus. Il dit ensuite, qu'après ce qu'il avoit exposé dans la partie des Songes, touchant les formes extravagantes qu'ils présentoiént à l'esprit, il n'étoit nécessaire que d'employer un seul raisonnement pour en combattre la réalité; qu'il étoit reconnu par ceux qui avoient un peu réfléchi, qu'il n'y a point de liaison nécessaire entre la présence d'une idée à l'esprit d'un homme, & l'existence de la chose qu'elle représente; qu'il arrivoit souvent à des personnes absorbées dans une profonde méditation, de se représenter des objets qui n'avoient aucune réalité, & de se former des images fausses, étant éveillées, comme s'ils étoient dans la crise des songes: à plus forte raison, dit-il, doit-on éprouver ces effets, lorsqu'on est livré au sommeil, d'où naissent les songes les plus bisarres, qui nous représentent souvent des images, qui n'ont, & ne peuvent avoir aucune réalité, tels que les Spéctres & les Phantômes; qu'on ne doit attribuer ces formes monstrueuses enfantées par les songes, qu'aux impressions fortes qui parviennent au cerveau par l'agitation des nerfs, des muscles, & des fibres qui y aboutissent,

sent, aux mauvaises dispositions du corps, à une violente fermentation des humeurs, & à une imagination échauffée par un trop grand mouvement du sang & des esprits, qui portent le tumulte & le désordre dans le cerveau. Il rappotta ensuite, aux mêmes causes, les prétendues apparitions des morts pendant les songes, & dit : Que dans l'ordre naturel, dès que nous cessons de vivre, toute action cesse en nous; que Saint Augustin (*De cura pro mortuis agenda*) dit formellement : Qu'il n'y a point de corps qui puisse obéir à l'ame après sa séparation; & que les Revenans doivent être mis au rang des phantômes enfantés par les songes; que Saint Chrysostôme (*Homélie 15*) avoit dit également : Qu'à proprement parler les visions des Esprits, pendant les songes & toutes les vaines frayeurs de la nuit, devoient être mises au nombre des fables, des rêveries des fous, & des épouvantails d'enfans.

M. *De la Sabliere* termina son discours, en disant : Qu'il avoit tout lieu de penser, qu'après l'autorité de ces Pères de l'Eglise, & tous les raisonnemens qu'il avoit employés pour prouver la fausseté de ces sortes d'apparitions, tout

homme, qui seroit pourvû de quelque raison, reconnoîtroit facilement qu'elles ne tirent leur origine que de l'éducation de l'enfance, & des premiers préjugés qu'elle grave profondément dans notre esprit.

Après ce Discours, M. *Bouillet*, Secrétaire perpétuel de l'Académie, fit valoir l'utilité des *Machines Gnomoniques*, inventées par M. l'Abbé *Caillé* son Confrère, & en releva les avantages au-dessus du *Sciatère* dont le sieur *Pardies* a donné la Description d'après un Livre Latin, intitulé *Horologium thaumanticum*.

M. *De la Rouviere* parla d'une Chenille qui, dans le Pays de Gex, s'attroupe sur des pins pour y faire des gros cocons, dont on retire une soie d'un blanc argenté.

On lut ensuite un Mémoire de M. *Mazars de Cazelles*, Médecin à Bedarriex, contenant deux Observations; l'une sur une Catalepsie singulière, & l'autre sur une Hydrophobie spontanée, dont il eut le bonheur de délivrer ses Malades.

M. *d'Abbes* termina la Séance par un Discours sur la meilleure manière d'étudier l'Histoire: manière qu'il fait con-

sister à comparer les anciens Peuples entr'eux & avec les Modernes, & à comparer aussi les Modernes entr'eux; & à cette occasion il fit des uns & des autres des parallèles très-bien frappés.

La Séance à laquelle présidoit M. l'Evêque, se tint à l'Hôtel-de-Ville, en présence de MM. les Maires & Consuls, de beaucoup d'Officiers de la Garnison, & d'un grand nombre d'Habitans de tout sexe & de toute condition.

AVERTISSEMENT.

Le modèle des *Machines Gnomoniques*, inventées par M. l'Abbé Caillé, dont il est fait mention dans la Relation précédente, a été donné par M. Bouillet, Secrétaire de l'Académie, à un Ouvrier établi à Béziers, nommé *Chapper*, qui pour la somme de dix-huit livres fait la Machine pour telle hauteur du Pôle qu'on souhaite; & pour trente livres la Machine universelle, qui s'adapte à toutes les hauteurs du Pôle depuis l'Equateur jusqu'au Pôle élevé sur notre hémisphère.

SUITE des RÉFLÉXIONS sur l'application du calcul des probabilités à l'Inoculation de la Petite Vérole ; par M. d'ALEMBERT.

POUR rendre encore plus sensible l'impossibilité d'appliquer à cette matière d'une manière précise le calcul des probabilités, & pour développer même les sophismes qu'on pourroit faire à ce sujet, je joindrai ici le raisonnement suivant, auquel je prie qu'on fasse attention. Si l'Inoculation étoit avantageuse par cette considération seule, que la vie moyenne des Inoculés est plus grande que celle des autres hommes, elle seroit d'autant plus avantageuse, & on devroit être d'autant plus pressé de la pratiquer, qu'elle augmenteroit davantage la longueur de la vie moyenne. Or il est aisé d'imaginer une infinité d'hypothèses, où l'inoculation augmenteroit énormément la vie moyenne, & où néanmoins on seroit très-imprudent de se soumettre à cette opération. Voici, par exemple, un de ces cas. Je supposerai que la plus longue vie de l'hom-

me soit de cent ans ; que la petite Vérole soit la seule maladie mortelle , & que cette maladie enleve tous les ans un nombre égal d'hommes : dans ce cas la vie moyenne de ceux qui attendroient la petite Vérole , seroit de cinquante ans , puisque tous les hommes vivroient chacun cinquante ans , l'un portant l'autre , en ne se faisant point inoculer. Je suppose ensuite que l'Inoculation une fois pratiquée délivre de la petite Vérole pour tout le reste de la vie ; & que par conséquent les Inoculés soient sûrs de vivre cent ans , s'ils échappent à l'Inoculation ; mais que cette opération enleve une victime sur cinq , enforte qu'il n'en réchappe que les quatre cinquièmes. Cela posé , il est très-aisé de voir que la vie moyenne de ceux qui seront inoculés , sera les quatre cinquièmes de cent ans , c'est-à-dire , de quatre vingt ans , & par conséquent de trente années plus grande que la vie moyenne de ceux qui s'abandonneront à la nature. Si donc on appliquoit à cette hypothèse le raisonnement fondé sur l'augmentation de la vie moyenne des Inoculés , on en concludroit que dans le cas présent l'Inoculation seroit très-avantageuse. Cependant je doute que dans ce

126 MERCURE DE FRANCE.

même cas personne voulût prendre le parti de se faire inoculer ; par la raison , que le risque de mourir de l'Inoculation étant un danger instant & présent , & se trouvant d'un contre quatre , est plus que suffisant pour balancer la certitude de vivre cent ans après avoir échappé à cette opération. En vain répondroit-on que nous avons fait une supposition arbitraire , qui n'a point lieu dans l'état actuel de la vie des hommes. Cette supposition suffit pour l'objet que nous nous sommes proposé , pour montrer que l'augmentation de la vie moyenne des Inoculés n'est pas un argument suffisant en faveur de l'Inoculation ; car encore une fois , si ce principe étoit juste , il seroit applicable à toutes sortes d'hypothèses , sur-tout à celles où la vie moyenne des Inoculés seroit considérablement plus grande que la vie moyenne de ceux qui ne le sont pas. Dans le cas imaginaire que nous avons pris , le risque de mourir de l'Inoculation est très-grand , mais la vie moyenne est prodigieusement augmentée ; dans le cas réel , le risque est sans doute beaucoup moindre , mais l'augmentation de la vie moyenne est beaucoup moindre aussi. Ce n'est donc ni la longueur seule de la

vie moyenne, ni la seule petitesse du risque, qui doit déterminer à admettre l'Inoculation; c'est uniquement le rapport entre le risque d'une part, & de l'autre l'augmentation de la vie moyenne, ou plutôt l'avantage que doit procurer cette augmentation relativement au temps & à l'âge où l'on en doit jouir. Or la difficulté est de fixer ce rapport.

La supposition que nous avons faite il ny a qu'un moment, toute gratuite qu'elle est, peut conduire encore à une autre considération qu'on n'a pas, ce me semble, assez faite en cette matiere. On a trop confondu l'intérêt que l'Etat en général peut avoir à l'Inoculation, avec celui que les Particuliers peuvent y trouver; car ces deux intérêts peuvent être fort différens. Par exemple, dans l'hypothèse que nous venons de faire, il est certain que l'Etat gagneroit à l'Inoculation, puisqu'en sacrifiant un Citoyen sur cinq, la société seroit assurée de conserver ses autres membres sains & vigoureux jusqu'à l'âge de 100 ans; cependant nous venons de voir que dans cette même hypothèse, il n'y auroit peut-être pas de Citoyen assez courageux ou assez téméraire pour s'exposer à une opération, ou il risque-

roit un contre quatre de perdre la vie. C'est que pour chaque individu, l'intérêt de sa conservation particulière est le premier de tous ; l'Etat au contraire considère tous les Citoyens indifféremment ; & en sacrifiant une victime sur cinq, il lui importe peu quelle sera cette victime, pourvu que les quatre autres soient conservées. Or je demande si aucun Législateur seroit en droit d'obliger les Citoyens à l'Inoculation, dans la supposition (d'ailleurs si favorable à l'Etat) qu'il en pérît un sur cinq, & que les quatre qui en réchapperoient, fussent assurés de cent ans de vie ? C'est une question digne d'exercer les Arithméticiens politiques ; mais on apprendra du moins par notre hypothèse, que dans cette matière délicate, l'intérêt de l'Etat & celui des Particuliers doivent être calculés séparément. On ne pensera pas, par exemple, comme le célèbre Mathématicien déjà cité paroît l'avoir cru, que si l'Inoculation ne faisoit périr qu'une victime sur dix, elle seroit encore avantageuse, par cette seule raison, qu'elle augmenteroit de quelques jours la vie moyenne. (a)

(a) Il est évident par ce principe, que quelques Partisans de l'Inoculation se sont trompés, en avançant que l'Inoculation seroit avantageuse,

Il paroît donc que tous les calculs qu'on a faits jusqu'à présent, pour déterminer les avantages de l'Inoculation, sont insuffisans & prématurés. Mais faut-il en conclure de là que l'Inoculation doive être proscrite ? Je suis bien éloigné de le prétendre. Toutes nos objections contre les calculs des Inoculateurs se réduisent à prouver qu'on n'a ni observations ni méthodes assez exactes, pour appuyer solidement ces calculs, & pour arriver à un résultat précis & satisfaisant. Mais combien d'occasions dans la vie, où sans savoir précisément l'avantage qu'on peut espérer en prenant quelque parti, on est déterminé par le seul motif que cet avantage peut être très-grand ? Il ne s'agit plus que de sçavoir si l'Inoculation est dans ce cas.

Je supposerai d'abord, comme je l'ai fait jusqu'ici, d'après les Inoculateurs, que l'Inoculation augmente en effet la vie moyenne des hommes ; je reviendrai dans un moment sur cette supposi-

tion quand elle ne diminueroit le danger que de la moitié, du tiers &c ; parce qu'un danger *incertain*, & qu'on envisage dans l'*éloignement*, est moindre qu'un danger *présent*, quoique ce dernier soit diminué de la moitié, du tiers &c.

tion ; admettons-la d'abord pour vraie. Il est incontestable que dans cette hypothèse l'Inoculation seroit avantageuse , si on ne couroit pas quelque risque de mourir en se soumettant à cette opération. Si donc ce risque étoit absolument nul , si tous les Inoculés , sans exception , échappoient à la mort , il n'y a point de citoyen qui dût balancer à se faire Inoculer. Or quoique l'Inoculation ait fait périr quelques victimes , cependant les Inoculateurs assurent qu'aucun de ceux qui ont subi cette épreuve avec les précautions convenables , n'y a succombé. Des listes fidelles , disent - ils , prouvent que de douze cens Inoculés bien choisis , & traités par la même personne dans le même lieu , il n'en est pas mort un seul. Il ne s'agit donc , ajoutent-ils , que de se mettre entre les mains d'un Médecin habile , sage & expérimenté ; & on peut alors se regarder comme sûr de sa guérison.

C'est-là , ce me semble , le point essentiel , auquel les Partisans de l'Inoculation doivent s'attacher ; c'est à prouver qu'on n'en meurt point , quand elle est pratiquée & conduite avec prudence ; c'est à prouver , (autant que cela est possible en Médecine) que le petit nombre d'Inoculés qui ont péri jusqu'à pré-

sent, ont été la victime, ou de leur imprudence, ou de celles de leurs guides, ou de quelques accidens particuliers, tout-à-fait étrangers à cette maladie. Il est certain, & c'est déjà un préjugé favorable, que les Médecins sages qui ont pratiqué cette opération, n'ont jusqu'ici perdu aucun de leurs Malades. Ces mêmes Médecins paroissent persuadés que plus ils la pratiqueront, plus il passera pour constant qu'on n'en meurt jamais, quand elle n'est pas faite au hazard. Or, dans une matiere qui ne peut être susceptible de démonstrations rigoureuses, la grande probabilité du succès est un argument suffisant pour ne pas proscrire, pour encourager même des expériences utiles. C'est pourquoi si ces Médecins se tiennent assurés de ne faire périr aucun Malade par l'Inoculation, on ne sçauroit trop les exhorter à la répandre : c'est le moyen le plus sûr de répondre à la principale objection contre l'Inoculation, la crainte d'y succomber : crainte qui aura toujours beaucoup de force sur le commun des hommes, quelque peu fondée qu'on la suppose ; parce que d'un côté elle a pour objet un danger présent, & que de l'autre ils ne peuvent comparer avec assez

132 MERCURE DE FRANCE.

de certitude le risque qu'ils courent à l'avantage qu'ils espèrent.

Allons plus loin. Quand même l'Inoculation, faite avec les précautions convenables, emporteroit quelques victimes en très-petit nombre sur une quantité infiniment plus considérable qui en réchapperoit, ce ne seroit pas encore une raison pour la condamner. En effet, il faut considérer, que la petite Vérole naturelle emporte tous les ans, année commune, une certaine partie du genre humain, & par conséquent aussi une certaine partie tous les mois, c'est-à-dire, dans un espace de temps égal à celui où l'on subit le risque de l'Inoculation. Ce nombre de victimes de la petite Vérole naturelle est à Paris d'environ un sur six mille par mois; c'est-à-dire, que sur six mille personnes vivantes, prises au hazard & à tout âge, il en meurt une par mois de la petite Vérole; encore faut-il observer, que des six mille personnes actuellement vivantes, & de tout âge, dont il meurt une par mois de la petite Vérole naturelle, il y en a un très-grand nombre qui a déjà eu la petite Vérole, & qui par conséquent ne doit point être compté parmi les six mille personnes dont il s'agit. Supposons que ce nombre à retrancher

ne soit que de la moitié des six mille ; alors le risque de mourir de la petite Vérole en un mois , seroit de $\frac{1}{3000}$ pour tous les âges indifféremment. Il est même certainement plus considérable. Car on peut assurer , quoiqu'on n'ait point encore là-dessus d'observations exactes, que de toutes les personnes actuellement vivantes à tout âge , il y en a beaucoup plus de la moitié qui ont déjà payé le tribut à la petite Vérole naturelle.

Si donc l'Inoculation , qui enleve déjà , comme on vient de le voir , si peu de personnes , se perfectionnoit au point de n'en faire périr qu'une sur trois mille , ou sur un plus grand nombre , alors la partie du genre humain que la petite Vérole enleve chaque mois , ne seroit pas plus petite , ou même seroit plus grande que celle qui succomberoit à l'Inoculation , sagement administrée. En ce cas le danger de cette opération seroit réellement & absolument nul ; & personne au monde ne devoit craindre de s'y exposer , ou pour soi , ou pour les siens ; car alors on ne courroit pas plus de risque , ou même on en courroit moins à se donner la petite Vérole , qu'à attendre qu'elle vînt naturellement dans le courant du mois où on se feroit

inoculer ; avec cet avantage de plus , que l'Inoculation délivreroit , pour le reste de la vie , de la crainte d'une maladie affreuse & cruelle.

Or , si douze cens Inoculés bien choisis , & traités avec prudence , ont échappé au danger de l'Inoculation , n'y a-t-il pas lieu de croire que trois mille Inoculés , choisis & traités de même , en réchaperoient ? On assure qu'à Constantinople , dix mille personnes inoculées avec précaution , dans une seule année , ont subi heureusement cette épreuve. Quand le fait seroit exagéré du triple , c'en seroit plus que nous n'en demandons.

Enfin , quand même le risque de mourir de l'Inoculation (sagement administrée) seroit plus grand que celui de mourir de la petite Vérole naturelle dans le courant du même mois , ce risque , s'il n'étoit en effet que d'un sur douze cens , seroit encore plus petit que celui de mourir de la petite Vérole naturelle dans l'espace de trois mois. Car , suivant le calcul qu'on vient de faire , le nombre de ceux qui meurent à Paris de la petite Vérole , année commune , est tout au moins d'un sur trois mille en un mois ; & par conséquent d'un sur

mille en trois mois (a). Donc le risque de mourir de la petite Vérole naturelle en trois mois, seroit au moins le même, & vraisemblablement plus grand, que celui de mourir en un mois de l'Inoculation. Or, risquer de mourir au bout d'un mois, ou dans l'espace de trois, est à-peu-près la même chose pour le commun des hommes. On ne devoit donc pas balancer à préférer celui de ces deux risques qui délivre de la crainte de la petite Vérole naturelle; par-là on auroit l'avantage de s'affurer à la fois une vie plus longue & une plus grande tranquillité, avantage assez grand, pour l'emporter sur la légère probabilité de succomber à l'Inoculation, en ne sacrifiant que deux mois de sa vie. Lorsqu'il est question d'un avantage, même éloigné, il y a une infinité de cas, surtout dans le cours de la vie, où une probabilité très-petite de danger, qui balance cet avantage, doit être traitée comme si elle étoit absolument nulle.

(a) On verra dans des Notes très-étendues que j'ai jointes à ce Mémoire, & qui sont imprimées dans les *Opuscules Mathématiques*, que le risque dont il est question, peut être porté, sans craindre de se tromper, à 1 sur 1500 en un mois; ce qui réduiroit absolument à rien (dans la supposition présente) le danger de l'Inoculation.

136 MERCURE DE FRANCE.

Ce principe , pour le dire , en passant , est très-important dans la théorie des Jeux de hazard : il peut servir à résoudre des questions épineuses & délicates , qui n'ont point été résolues jusqu'ici , ou qui l'ont été mal , mais qui ne sont pas de l'objet de ce Mémoire.

Il ne nous reste plus qu'à examiner la supposition que nous avons faite , que l'Inoculation augmente la vie moyenne des hommes. Cette supposition est fondée sur deux autres. 1°. Que l'Inoculation garantisse de la petite Vérole naturelle. 2°. Que l'Inoculation n'emporte après elle aucune autre maladie mortelle ou dangereuse. Les observations , selon les Inoculateurs , paroissent favorables jusqu'ici à la première supposition , ou du moins n'y paroissent pas contraires. On n'a point encore , disent-ils , un seul exemple incontestable d'un Inoculé qui ait repris la petite Vérole ; & il faut avouer au reste , que quand même le cas arriveroit , il pourroit être si rare , qu'on seroit en droit de le regarder , dans la pratique , comme n'existant pas. A l'égard de la seconde supposition , on ne sçauroit , il est vrai , démontrer en rigueur , que l'Inoculation , en nous délivrant de la petite Vérole , ne nous ren-

de susceptibles d'aucune autre maladie dangereuse ; mais il est encore plus vrai qu'on n'a pas de preuve du contraire. Jusqu'ici les Inoculés paroissent avoir joui d'une aussi bonne santé après cette opération , qu'auparavant. Un doute qui n'est point appuyé sur des faits , n'est donc point un motif pour rejeter l'Inoculation. Ce doute , à la vérité , ne pourra être entièrement détruit , que quand on se sera assuré , par l'observation de plusieurs années , que l'Inoculation augmente la vie moyenne des Citoyens. Mais cette augmentation étant au moins déjà très-probable , c'est une raison pour la constater rigoureusement par l'expérience. Or , cela ne se pourra faire qu'en pratiquant l'Inoculation ; en dressant des tables exactes de ceux qui se feront inoculer à chaque âge , du petit nombre de ceux qui en mourront , & du nombre de ceux qui meurent à chaque âge de la petite Vérole naturelle.

Concluons de tout ce qui a été dit dans ce Mémoire , que si les avantages de l'Inoculation ne sont pas de nature à être appréciés mathématiquement , il est néanmoins vraisemblable que ces avantages sont réels pour ceux qui la subiront avec les précautions convenables ;

138 MERCURE DE FRANCE.

qu'il faut donc bien se garder d'en arrêter ou d'en retarder les progrès ; & que c'est le seul moyen d'acquérir, sur cette matiere importante, toutes les lumieres que l'on peut desirer, pour mettre désormais l'Inoculation à l'abri de toute atteinte. Mes objections n'attaquent que les Mathématiciens qui pourroient trop se presser de réduire cette matiere en équations & en formules ; mais je me regarderois comme coupable envers la Société, si j'avois eu pour but de dissuader mes Concitoyens d'une pratique que je crois utile.

Il y auroit encore beaucoup d'autres réflexions à faire sur un sujet si important ; mais il est temps de finir cet Écrit, dans lequel je ne crois pas que les Partisans ni les Adversaires de l'Inoculation, m'accusent d'avoir marqué la plus légère partialité ; ses Adversaires, puisque j'ai tâché de prouver que les calculs qu'on leur a opposés jusqu'à présent, n'étoient peut-être pas suffisans pour les convaincre ; ses Partisans, puisqu'en partant d'un fait avancé par eux, & qui ne paroît pas leur avoir été contesté, j'en conclus que l'Inoculation mérite d'être encouragée.

Ce Mémoire ayant été fait pour être

lû dans une Assemblée publique de l'Académie des Sciences, j'ai été obligé de le renfermer dans certaines bornes, & d'en supprimer les détails de calcul. J'y ai suppléé par d.s notes très-étendues, où la matiere est traitée beaucoup plus à fond. Ces notes, comme je l'ai déjà dit, sont imprimées avec le Mémoire, dans un Recueil d'OPUSCULES MATHÉMATIQUES, en deux Volumes in-4°. qui paroît depuis peu.

N. B. A l'occasion de ces Opuscules, je crois devoir avertir les Astronomes, qu'il s'est glissé dans mes nouvelles Tables de la Lune, imprimées au Tome II, une faute d'impression qui avoit été corrigée dans les épreuves. Cette faute, dont l'effet ne sçauroit être fort considérable, & dont il est d'ailleurs aisé de s'appercevoir, se trouve à la page 291 du Tome II. des Opuscules; colonne seconde, Argument VI, au-dessus des chiffres VI, VII, VIII; au lieu de ôtez en descendant, il faut mettre, ajoutez en descendant.



*SUPPLÉMENT à l'Article des Pièces
Fugitives.*

LETTRE à Mgr le Duc DE CHOISEUL, sur le MÉMOIRE HISTORIQUE de la Négociation entre la France & l'Angleterre.

MONSEIGNEUR,

Les bontés dont vous m'honorez depuis si longtems, me donnent la confiance de venir vous distraire un moment; peut-être qu'au milieu des applaudissemens publics, & environné d'hommages beaucoup mieux exprimés que les miens, vous voudrez bien reconnoître la voix d'un Sauvage que vous avez souvent entendu avec indulgence: malgré toute ma répugnance à écrire sans nécessité, & malgré toute ma *Sauvagerie*, je ne puis résister, Monseigneur, à l'empressement de vous rendre compte de l'impression profonde de respect, d'admiration, & de plaisir dont m'a pénétré la lecture du *Mémoire Historique* sur la Négociation entre la France & l'Angleterre.

Les Fastes brillans de notre âge
 N'offriront point aux yeux de la Postérité
 D'époque plus digne d'hommage
 Que le projet de ce Traité
 Qui sous l'auguste & stable gage
 De l'inviolable Equité ,
 Des Palais de l'Europe écartant tout nuage ,
 Annonçoit la lumière & la sérénité.
 Tous les temps en verront l'éclatant témoi-
 gnage
 Consigné par la Vérité
 Dans cet illustre Ecrit , le respectable Ouvrage
 De la noble franchise & de la dignité.
 Tous les Temps béniront d'une voix unanime
 La modération , les équitables loix ,
 La bienfaisance magnanime
 D'un Roi l'amour du Monde & l'exemple des
 Rois.

Comment ce Peuple fier , jaloux du nom de Sage,
 Rival de tout génie , ardent admirateur
 De tout ce qui porte l'image
 De l'élévation & du sublime honneur ,
 A-t-il pu méconnoître ou redouter l'ouvrage
 De la véritable grandeur ?
 Pour quelle fausse gloire , évitans la lumière ;
 A-t-il manqué l'éclat de ces momens si chers
 Où l'Ange de la Paix , lui montrant la carrière ,
 L'appelloit à l'honneur de calmer l'Univers ?

142 MERCURE DE FRANCE.

En rendant publics les Actes de cette Négociation, Monseigneur, vous laissez à tout le monde la liberté d'être Politique pour le moment, ou du moins de se le croire; pour moi qui jusqu'ici ne m'étois jamais mêlé de l'être ni bon ni mauvais, souffrez que j'use de cette permission générale, & que je le sois pour un instant, sans conséquence. Il me paroît, Monseigneur, que l'oubli d'un mot très-essentiel a empêché le succès des conférences; tout auroit été concilié si les Anglois s'étoient rappellé un seul instant le nom de *FONTENOI*; il est assez singulier que la Nation Britannique soit la seule Nation de l'Univers qui ait perdu le souvenir de ce lieu à jamais célèbre, quoique le Roi ait daigné, en Personne, lui en faire les honneurs. Mais, Monseigneur, soit près de là encore, soit ailleurs, votre heureux & brillant Ministère fera sûrement vouloir la paix, si les voies de conciliation ne peuvent y déterminer plus tranquillement les Ennemis; quelque parti qu'ils prennent, vous êtes bien sûr de l'applaudissement & de la reconnoissance de l'Europe. Je ne vois que deux espèces de gens dont les remerciemens seront médiocres, vû que

le rétablissement du bonheur général
est toujours pour eux un malheur par-
ticulier.

Les ennemis obscurs des sublimes talens,
Tous les Censeurs chagrins des actions célèbres,
(Ces chenilles de tous les temps)
Que la splendeur d'autrui blesse dans leurs ténèbres,
Répandront leur venin près du plus pur encens,
Et feront leur bonheur de rester Mécontents.

Tous les Nouvellistes des Villes,
Ces Oracles bourgeois, Politiques du coin,
Qui toujours féconds & stériles,
Font leurs menus-plaisirs des maux qu'on souffre
au loin ;
Gens pour qui la Gazette est du premier besoin,
Comme l'air & la nourriture ;
Satisfaits, enchantés quand ils ont pour pâture
Une *bonne* bataille avec les agrémens,
Une bonne liste bien sûre
De morts, de blessés, de mourans,
Et le touchant plaisir des doubles *Supplémens* ;
Tous ces vaillans causeurs, aujourd'hui sans cou-
rage,
Même en applaudissant sont de mauvaise humeur
A l'aspect de ce Plan, d'une Paix, sans ombrage,
Qui les prive de la douceur
D'espérer un nouvel orage.

144 MERCURE DE FRANCE.

Mais pour nous autres Bonnes-gens,
Nous autres habitans des Champs,
Nous bénissons l'heureux Génie,
Qui sensible aux maux des Humains,
Pour leur applanir les chemins
Du bonheur & de l'harmonie
Leur rend de secourables mains,
Et qui par l'exemple sublime
Du mépris, des détours, des haines, des soupçons,
Doit inspirer partout cet esprit unanime,
Et de confiance & d'estime,
Le premier nœud des Nations.

Voilà, Monseigneur, une foible image des sentimens qu'inspire la lecture du Mémoire Historique. Si la renommée de la grandeur d'âme & de l'auguste sensibilité du Roi pouvoit recevoir quelque accroissement dans l'univers, cet Exposé lumineux y ajouteroit. L'Histoire, en transcrivant ce titre immortel, reproduira dans tous les âges la vénération tendre qu'il nous imprime; & la gloire d'un Monument si cher sera bien supérieure à la triste célébrité de ces systèmes de discorde, de conquêtes, & de calamités que l'Ambition a quelquefois écrits près du Trône.

Ces

JANVIER. 1762. 145

Ces Romans du Pouvoir, ces projets chimériques
Du calme des Etats cet esprit ennemi,
Présentent vainement des rêves despótiques,
Sous des noms vainqueurs de l'Oubli;
Tous les Testamens politiques
(Soit fabriqués, soit authentiques)
De Richelieu, Louvois, Albroni,
N'auront jamais sur la Nature
Ces droits de la Raison, cet empire établi;
Ces droits de la Vertu, cette autorité pure,
Qui consacrent le nom chéri,
Le ton intéressant, la marche noble & sûre;
Et la loyauté de Sulli.

Je suis avec un très-profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur,
GRESSET.

Novembre 1761.



II. Vol.

G

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

LETTRE de M. DAVIEL, Chirurgien ordinaire , & Oculiste du Roi , écrite au très-célèbre & très-illustre M. le Baron de Halle , Président de l'Académie Royale des Sciences de Goettingue , des Académies des Sciences de Paris , Londres &c. Associé de celle de Chirurgie de Paris , & du Conseil souverain de la République de Berne.

En son Château de Roche.

MONSIEUR, comme rien n'est plus flatteur pour un homme (qui aime , & cultive sa profession avec soin) que de pouvoir mériter la confiance & les suffrages des Grands Maîtres & des Sça-

vans, j'ai lieu de m'applaudir que vous m'avez accordé les vôtres, en m'adressant *M. de Forel* de Lausanne par préférence à tant d'habiles Oculistes : la même confiance que vous aviez inspirée depuis longtems à ce Malade pour l'extraction de la cataracte, dont vous sçavez que j'étois l'inventeur, l'a déterminé sans doute à me venir trouver à Paris.

Votre approbation, Monsieur, va donner un nouveau lustre à ma nouvelle méthode, & me servira dorénavant de bouclier, contre tous ceux qui ont voulu la détruire même dans son principe (*a*), les uns en la regardant comme chimérique & impossible; d'autres comme une opération dangereuse & meurtrière de l'œil, & toute remplie d'accidens, de difficultés, & de risques à courir pendant & après l'opération (*b*). D'autres enfin, en condamnant les instrumens (que j'avois imaginés dans le commencement pour faire cette opération) pour en substituer d'autres qui ne

(*a*) Voyez le Journal de Verdun du mois de Février 1749, page 01.

(*b*) Voyez le Mercure de France de 1752, page 145 du mois de Novembre.

sont pas meilleurs à beaucoup près (c).

Je viens tout récemment de perfectionner cette méthode, en supprimant moi-même plusieurs instrumens que j'ai reconnus comme inutiles, & j'en ai imaginé d'autres infiniment plus commodes & plus sûrs; vous en pourrez juger, Monsieur, en les comparant avec les premiers.

J'ai prié M. de *Forel* & M. le Médecin *Dapples*, de vous en rendre un compte fidèle; le premier en a ressenti tout le bien, & le second m'a vu manœuvrer trois fois avec ces instrumens sur trois yeux différens, pour extraire la cataracte, & avec un succès parfait. J'ose me flatter même que ceux qui ont voulu s'écarter de la route que j'avois tenue pour faire cette opération, seront forcés de reconnoître la supériorité de cette dernière méthode que j'ai rectifiée à un point, qu'elle m'a paru exempte de tous les accidens qui suivoient quelquefois la première; & lorsqu'on aura une fois reconnu les avantages de cette der-

(c) Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, Edition in-4^o pages 563 & 577, & le Mercure de France du mois de Décembre 1759, page 22 de la lettre écrite à M. *Hoin*, Chirurgien à Dijon.

niere méthode, je ne doute nullement que ceux qui aiment le bien de l'humanité, ne me sçachent bon gré, & ne me rendent la justice qui m'est due; cette façon d'opérer sera amplement détaillée dans un Mémoire que je me propose de donner à l'Académie Royale de Chirurgie dans sa Séance publique, qui sera le premier Jeudi d'après la *Quasimodo* de l'année 1762 : si cette illustre Compagnie le juge digne d'y paroître. Ce Mémoire sera précédé d'une Dissertation sur les cataractes de naissance, & l'entier succès de ma méthode, dans vingt-une que j'ai déjà opérées depuis que je m'attache aux maladies des Yeux.

Vous aviez examiné les yeux de M. de *Forel* longtems avant qu'il vint à Paris, & quoique vous en connussiez l'état avant moi, permettez cependant que j'aye l'honneur de vous le rappeler, pour sçavoir seulement si j'ai été assez heureux pour me rencontrer avec vous.

1°. L'œil droit que j'ai opéré le premier, m'a paru avoir les mêmes signes, que j'ai toujours observés aux yeux des cataractés de naissance : un mouvement involontaire & convulsif; il paroissoit dans la prunelle une opacité inégale, à-

150 MERCURE DE FRANCE.

peu-près semblable à une petite vessie remplie d'un petit lait mal clarifié, dans le fond de laquelle on remarquoit un point jaunâtre un peu enfoncé, & situé vers la partie supérieure de cette prunelle du côté du petit angle, elle avoit la moitié de son mouvement; le Malade distinguoit l'ombre des objets, & les couleurs frappantes, comme le blanc & le rouge, &c; ce qui me fit présumer que le fond de l'œil étoit sain, quoique le cristalin fût presque entièrement fondu dans sa capsule; l'œil gauche étoit à-peu-près dans le même état que le droit, à la différence que l'opacité de la prunelle paroissoit moins forte, & qu'il pénéroit encore assez de rayons de lumière dans le fond de cet œil, pour y peindre les objets, & les distinguer, à la vérité, de bien près, à la faveur d'une loupe, & en cherchant longtemps pour pouvoir trouver le point de vue qui étoit au bas de la prunelle, où l'on appercevoit une espèce de diaphanéité demi-circulaire, lorsque cette prunelle venoit à se dilater un peu, ce qui subsiste même encore aujourd'hui.

J'ai remarqué dans la partie supérieure presque latérale de la cornée de cet œil (vers le grand angle) deux petits

points blanchâtres unis l'un à l'autre, que j'ai jugé être une petite portion du cristalin, le reste étant couvert par une espèce de muscosité, comme à l'œil droit, dont la prunelle avoit aussi le même mouvement.

M. de Forel m'ayant demandé ce que je pensois de ses yeux, si je n'avois aucun doute sur la maladie dont ils étoient atteints, si je croyois que l'opération pourroit réussir, je ne fis aucune difficulté d'assurer ce Malade, que sa cataracte de l'œil droit pouvoit être opérée, quoiqu'elle fût fondue en partie dans sa capsule, & presque semblable à une espèce d'hydatyde, ce que j'ai déjà observé plusieurs fois sur des yeux cataractés, dont les Malades ont fort bien vu après l'opération. (d) *Et comme le rapporte encore le célèbre Platner dans ses Institutions Chirurgicales, pag. 883. De Cataracta, vel de suffusione.*

M. de Forel, & M. Dapples qui m'avoient consulté, parurent assez contents de ma réponse, mais comme des gens sages, ils voulurent encore assembler un nombre d'habiles Médecins & Chirur-

(d) Voyez le Journal des Sçavans du mois de Février 1756, page 9 de la lettre de mon fils du 6 Décembre 1755.

giens, afin de n'avoir rien à se reprocher, & on convoqua les personnes ci-après nommées, ſçavoir, MM. *Ferrein, Thieri & Demours*, Médecins, & M. *Tenon*, Chirurgien; le mérite de tous ces Messieurs nous étant connu, nous consultâmes M. *Dapples* & moi avec eux; & comme la maladie de M. *de Forel* parut ne souffrir aucune difficulté, les sentimens furent unanimes, & il fut décidé que l'œil droit seroit opéré, mais je ne conseillai pas à M. *de Forel* de se faire opérer de l'œil gauche; je lui fis préssentir qu'il y auroit de l'imprudence de toucher à un œil dont il voyoit encore un peu, d'autant mieux aussi que le plus habile Chirurgien n'étoit pas toujours sûr de réussir dans les opérations qu'il entreprenoit, même les mieux faites, & j'ajoutai que l'on seroit toujours à temps d'opérer l'œil gauche, au cas que le droit n'eût pas tout le succès qu'on en pouvoit attendre.

M. *de Forel* approuva le conseil que je lui donnois, & tout de suite M. *Thieri* fut chargé de préparer le Malade à l'opération, qui fut faite le Jeudi suivant troisième du courant, à onze heures du matin, en présence de tous les Consultants;

& quoique la cataracte ne présentât pas un coup d'œil favorable, j'aurai bien cependant de l'opération que j'allois faire, dont j'avois déjà vingt expériences semblables, sur des cataractes de la même espèce; j'osai même assurer qu'elles étoient presque toutes sans danger, par le peu d'effort que le cristallin faisoit pour sortir de sa capsule, à cause de sa mollesse; cette capsule étoit, pour ainsi dire, presque toujours rompue, ou du moins si prête à l'être, que la cataracte sortit sans la moindre violence, comme *M. Daples* qui l'a vu, pourra vous le dire, & comme vous allez l'apprendre vous-même, par les suites de l'opération.

A peine la cornée transparente fut-elle ouverte triangulairement, que l'humeur aqueuse s'écoula, & tout de suite une humeur visqueuse qui étoit contenue entre le corps du cristallin & la membrane qui étoit rompue; ce corps commença d'abord de fuir sous la partie supérieure de la prunelle antérieurement, comme sous une trappe; c'est alors que je ne perdis pas un moment de temps pour faire sortir cette cataracte, mais d'une façon différente de celle qu'on a coutume de pratiquer; c'est-à-dire, en passant tantôt au-dessus, tantôt au-des-

sous du globe de l'œil ; m'étant apperçu que le crÿstallin présentoit son biseau au-dessus du bord inférieur de la prunelle, si j'avois pressé le bas de l'œil, toute l'humeur nitrée seroit sortie, le crÿstallin auroit demeuré attaché au bord supérieur de la prunelle, & tout l'œil se seroit vuïdé ; c'est aussi pourquoy je portai sur le champ une petite curette de vermeil fort polie sous la partie postérieure du crÿstallin, dans la crenelure de laquelle j'engageai ce corps, que je tirai dans un instant, sans le moindre effort, & sans qu'il en résultât le plus petit accident ; il est vrai qu'il resta une petite portion de la capsule crÿstalline de sa lame antérieure attachée à la partie supérieure de la prunelle, cette portion de membrane avoit environ une ligne de largeur, mais je ne jugeai pas à propos d'emporter cete membrane forcément, crainte de donner lieu à une inflammation dans tout le globe, par le tiraillement que j'aurois excité vers les procès ciliaires, où vous sçavez mieux que moi, Monsieur, que la capsule crÿstalline est si fortement attachée, de même qu'au cercle ciliaire interne. Mon expérience m'a enseigné à ne jamais tirer avec violence ces petites por-

tions de membranes qui restent quelquefois après l'opération de la cataracte, par extraction du cryftallin, puisque ces mêmes membranes se défféchent & se détachent toujours d'elles-mêmes, & quelques mois après elles ne paroissent plus.

Lorsque j'eus enlevé le noyau du cryftallin (qui n'avoit pas une ligne & demie de diametre, & moins d'un tiers de ligne d'épaisseur) le Malade s'écria qu'il voyoit fort bien, & mit d'abord la main sur mon visage, prit mon nés, ma bouche, toucha mes yeux, distingua un chapeau bordé d'or, une canne à béquille d'or, un écu de six livres, & plusieurs autres objets; l'opération ne dura que cinq minutes en tout: il ne sortit pas une seule goutte de sang, & le Malade avoua devant tout le monde, qu'il n'avoit ressenti aucune douleur; il faut dire aussi à la louange de *M. de Forel* qu'il fut d'une tranquillité infinie pendant tout le temps de l'opération, & même pendant toute la cure.

Que les Chirugiens seroient heureux s'ils avoient toujours affaire à des Malades aussi fermes & aussi raisonnables!

L'opération achevée, je pansai ce Malade à l'ordinaire; il fut mis tout

de suite dans son lit ; il garda une diete exacte , fut saigné au bras trois heures après l'opération , passa le reste du jour & la nuit fort tranquillement , dormit même six heures sans interruption.

Le Vendredi douze , la saignée fut réitérée , précédée d'un lavement quelques heures avant ; ces deux remèdes firent un si bon effet , que le Malade se trouva au mieux quelques heures après , & continua d'aller si parfaitement , qu'il n'eut pas la plus petite douleur , ni le moindre accident depuis le moment de l'opération , jusqu'au Vendredi dix-huitième , que je découvris ses yeux , & que je lui permis de se promener dans la chambre , médiocrement éclairée ; ce Malade fut sagement conduit à une nourriture solide , & M. *Daples* qui ne le quittoit jamais , l'observoit avec une circonspection infinie , & fit connoître à M. *de Forel* , qu'il est précieux de trouver , dans un habile Médecin , un ami de cœur. J'ai eu la douce satisfaction de voir partir ce Malade de Paris bien guéri , & il a bien voulu se charger de vous remettre cette Lettre avec une petite estampe assez curieuse par les circonstances qu'elle renferme , concernant la section de l'iris que j'ai été

obligé de faire à l'œil droit d'un Malade ; j'ai emporté la moitié de cette membrane, pour former une prunelle artificielle, puisque la naturelle étoit presque entièrement effacée, & détruite à la suite d'une ophthalmie de la choroïde qui avoit occasionné une cataracte adhérente.

Cette opération ne fut suivie d'aucun accident, ni même de la plus petite douleur ; & ce Malade voit si parfaitement aujourd'hui de son œil (car il n'en a qu'un), qu'il est en état non-seulement de lire & d'écrire, mais encore de dessiner & de peindre avec le secours d'une lunette à cataracte du numéro 3. Vous en pourrez juger vous-même, Monsieur, en voyant l'estampe dont M. de Forel & M. Dapples ont vu le dessein en original.

Ce n'est pas là la seule fois que j'ai été obligé d'emporter l'iris, ou d'en faire la section, j'ai de grandes observations à donner à ce sujet, sans que j'en aye vu résulter le moindre accident. Que j'aurois été charmé, Monsieur, si je vous avois eu pour témoin de toutes ces opérations, & surtout de celle que j'ai faite à M. de Forel, & que je le serois encore, si j'avois

158 MERCURE DE FRANCE.

un jour le bonheur de vous voir à Paris ; mais qui pourroit s'en flatter, vous qui êtes si utile à votre patrie , dont vous êtes un des plus zélés supports.

Nous attendons avec beaucoup d'empressement votre grand Ouvrage sur la Physiologie ; continuez-nous donc votre bonne volonté, sans cependant altérer votre santé si nécessaire au Public , & permettez que je vous fasse quelquefois part de mes petits travaux, & que je vous demande vos conseils, dont j'ai extrêmement besoin sur un Traité complet sur toutes les maladie des yeux que je me propose de donner bientôt au Public , moins cependant par envie de prendre le titre dangereux d'Auteur, que pour sacrifier à ce même Public mes études & mes veilles ; je me croirai trop récompensé s'il veut bien recevoir mon Ouvrage revoir d'aussi bon cœur que je préends le lui donner.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DAVIEL.

Paris, ce 30 Septembre 1761.



A R C H I T E C T U R E.

SUITE des Observations sur l'Architecture & ses Accessoires.

CE que l'on vient de dire de la Sculpture, on peut le dire de la Peinture employée dans les dedans; il seroit également à desirer que les principales figures en peinture s'accordassent de proportion avec les principales figures de sculpture les unes & les autres relativement aux proportions d'Architecture: alors tous nos Temples, Sallons, Galleries, & généralement tous les Edifices susceptibles de ces accessoires, nous paroïtroient plus vastes & plus élevés qu'ils ne paroissent, attendu le mésaccord qui se rencontre dans la plûpart des plus superbes monumens. Quel mauvais effet ne font pas les principales figures de nos plafonds & des pannaques de nos dômes lorsqu'elles sont trop fortes? elles paroissent plutôt des géants que des saints, pendant que celles des tableaux d'Autels sont d'une grandeur beaucoup moindre.

Il est cependant certain cas où l'on

doit déferer totalement aux Peintres & aux Sculpteurs, comme lorsque la Peinture & la Sculpture doivent faire le seul objet intéressant d'un monument ou d'une fête, afin que le génie de l'Artiste puisse agir en liberté & placer des figures colossales si le cas le requiert. Nous avons pour exemple, du Cavalier *Bernini*, la Chaire de S. Pierre, où les quatre principales figures ont dix-huit pieds de proportion : comme sa Fontaine de la place Navone à Rome. Je dis donc qu'une des attentions particulières doit être de faire accorder les accessoires de Peinture & de Sculpture avec les proportions de l'ordre pour lequel ils sont destinés. L'Architecte doit surtout éviter la confusion dans les ornemens de sculpture & n'en pas charger l'Edifice ; car pour lors ils disputent trop avec les ordres où ils sont appliqués, comme on le voit au portail des Jésuites de la rue S. Antoine.

Un autre genre d'accessoires qui ne mérite pas une moindre attention que ceux de Peinture & de Sculpture, c'est l'assortiment des marbres de couleur & l'application des marbres & dorures.

Lorsque l'on a des marbres à appliquer dans quelques décorations, il faut

avoir attention, s'il y en doit entrer de différentes couleurs, de ne les pas mettre trop opposés & trop tranchans, afin qu'il règne dans leur assemblage autant d'harmonie que dans un bon tableau. C'est à l'Artiste à saisir ces différens tons de couleur, afin qu'ils soient amenés par gradation & que leur trop grande opposition ne fatigue pas l'œil délicat de l'homme de Goût.

Quant aux bronzes, comme ils sont ordinairement verdâtres, rougeâtres, & quelquefois dorés, il est nécessaire de bien assortir les fonds sur lesquels ils doivent être appliqués, afin qu'ils ne tranchent pas trop à la vue. On peut lire là-dessus ce que dit M. *Daviler* au sujet des compartimens.

Un troisième genre d'accessoires qu'on néglige presque généralement, c'est le ménagement des jours, qui dans bien des cas servent à donner le caractère que l'intérieur de l'Edifice doit avoir & à faire valoir les parties de Peinture & de Sculpture qui le décorent. Par exemple : l'intérieur d'un Temple doit, comme je l'ai dit, inspirer le respect par l'air de recueillement qui doit y régner, & l'on ne peut l'annoncer que par le ménagement des jours dont le Peintre &

Le Sculpteur doivent tirer tout l'effet de leurs figures, bas-reliefs & tableaux.

On doit observer qu'il ne faut mettre aucuns jours au-dessus ni derrière les objets que l'on veut faire distinguer; parce que la lumière ainsi placée, frappe les yeux du Spectateur, le prive du plaisir de jouir de ces objets. Pour éviter donc cet inconvénient, il faut placer ces jours au-devant & sur les côtés; alors ils se trouveront bien détaillés par la lumière ainsi disposée qui ne laissera rien échapper aux Spectateurs. Il est si nécessaire de bien placer ces jours, que le bon Peintre n'entreprendra pas un tableau qu'il ne sçache de quel côté il fera éclairé, & l'habile Sculpteur en fera autant avant d'ébaucher sa figure ou son bas-relief.

Les jours que l'on doit introduire dans l'intérieur d'un Edifice pour lui donner le caractère qui lui est destiné, doivent également être dirigés obliquement. Cette direction produit des seconds jours qui font régner dans un Temple le recueillement qu'on y desire.

La Coupole des Invalides est un exemple bien sensible de l'effet avantageux des seconds jours si heureusement placés entre les deux voutes. L'on voit évidemment que le trumeau qui fait si

mal en dehors, ainsi que l'abat-jour pratiqué dans la croisée du second ordre du Portail, n'ont été hazardés que pour diminuer le jour du fond & pour qu'il n'y en ait que de côté qui puisse agir sur la Peinture du Dôme.

Le caractère du Temple est beaucoup mieux exprimé en Italie qu'en France; l'air de recueillement y est bien mieux rendu que dans la plupart de nos Eglises. La raison en est simple, c'est qu'en France on répand indifféremment des jours de toutes parts. Cette grande clarté les rend indécis, les rend pesans à la vue, & en ôte l'air tranquille que l'on devoit y trouver pour imprimer le respect dû aux Lieux-Saints: en Italie, au contraire, on a eu soin de n'y introduire que très-peu de jour.

En un mot, l'on n'a besoin de jour dans nos Eglises que dans les bas pour y pouvoir lire; mais dans les chevets & dans les voutes il n'y faut que des seconds jours qui sans être apperçus éclairent suffisamment les Peintures & Sculptures; aussi est-il absolument nécessaire qu'un Architecte, pour être bon Décorateur, ait beaucoup dessiné & conversé avec de sçavans Peintres & de grands Sculpteurs, afin de pouvoir con-

cilier toutes les parties d'un grand & superbe édifice. Il doit avant l'exécution se rendre compte des effets de la lumière qu'il veut introduire dans son édifice & ce qu'elle y produira ; car à cet égard il faut considérer que la même raison qui veut que l'on n'admette que des seconds jours dans une Eglise, exige en même temps qu'ils soient premiers dans un beveder ou autres édifices qui doivent par leur destination inviter à la gaité ; de même aussi les jours que l'on introduira dans un Palais de Justice doivent être moyens pour inspirer la crainte ; & dans une prison la lumière doit sembler s'y refuser pour annoncer l'horreur du séjour. Enfin on ne peut trop examiner les effets du clair-obscur dans la Nature, afin de saisir à propos toutes ces différentes nuances : l'on vient de nous en donner un bel exemple dans la Chapelle du Sépulchre à S. Roch.

Par M. DUMONT, Professeur d'Architecture.

M. Dumont, ancien Pensionnaire du Roi, Membre des Académies de Rome, de Florence & de Bologne, vient de mettre au jour une partie des Etudes qu'il a faites, tant à S. Pierre de

J. A. N. V. I. E. R. 1762. 165.

Rome que dans les plus beaux Palais d'Italie, qu'il a mesurés exactement. Il y a joint des parties de Bâtimens François, exécutés sous les Dessesins de M. *Soufflot*, Architecte & Contrôleur des Bâtimens du Roi; ainsi que des principes de Compositions, le tout bien exactement cotté de façon à pouvoir juger de l'exécution.

Cet Ouvrage est utile & intéressant pour les Artistes & Amateurs d'Architecture.

L'Auteur chez lequel se trouvent toutes ces Etudes, y a joint un cayer de Ruines, propres aux Peintres & aux Décorateurs.

S C U L P T U R E.

C O P I E d'une Lettre écrite à M. le Comte de CAYLUS.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous faire part de la confiance que M. le Cardinal de *Kochouard* a bien voulu avoir en moi. Son Eminence m'a chargé de la Sculpture d'une fête qu'il fit exécuter à la face extérieure de son Palais. Les figures représentent les trois vertus théologiques, & sont de dix pieds

166 MERCURE DE FRANCE.

de proportion ; de plus , un groupe principal pour être mis au milieu de la façade , lequel représente la Religion Galicane appuyée sur le globe de la France , & posant de la main droite une flamme sur le chandelier de la Foi ; un jeune Ange tient dans ses mains une banderolle sur laquelle sont écrits ces mots : *Ut luceat omnibus.* cette figure est élevée à quarante pieds & est d'environ vingt pieds de proportion assise. La fête publique durera trois jours , & est ordonnée pour le deux ou le trois de Janvier.

J'ai l'honneur d'être &c.

BERRUER.

De ROME, ce 23 Décembre 1761.

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

LETOTON HARMONIQUE, ou nouveau jeu de hazard, par lequel toutes personnes pourront composer une infinité de marches en *Trio* , en faisant tourner un *Toton* , & cela sans sçavoir la Composition ni même la Musique. Ces marches pourront se jouer sur toutes

JANVIER. 1762. 167

fortes d'Instrumens à cordes & à vent.
Par M. de la Chevardière. Prix 4 l. 4 s.
avec le Toton. A Paris, chez l'Auteur,
successeur de M. le Clerc, rue du Roule,
à la Croix d'or, & aux adresses ordinai-
res.

PREMIER LIVRE de Pièces de Clave-
cin, dédiées à Mademoiselle d'Harcourt
de Beauvron. Par M. Parant, Organiste des
Quinze-vingts. Prix, 6 liv. A Paris,
chez l'Auteur, dans l'enclos des Quin-
ze-vingts, & aux adresses ordinaires. Ces
Pièces nous ont paru agréables, & plei-
ne de Chant, mérite qui malheureuse-
ment devient un peu rare & ne sçauroit
être trop recommandé.

JOURNAL DE PIÈCES DE Clavecin,
composées sur les Ariettes & sur les Airs
choisis dans les Intermèdes & dans les
Opéra-Comiques qui ont eu le plus de
succès, dédié à M. de la Borde, Rece-
veur général des Finances, par M. Clé-
ment. Ces Pièces font en même temps
accompagnement avec leurs Airs, &
se peuvent jouer sur la Harpe. L'abon-
nement pour l'année entière est de 12
liv. moitié du prix ordinaire; & il paroî-
tra deux suites de ces Pièces tous les
mois. Les personnes de Province qui

voudront s'abonner, payeront 18 liv. & le Journal leur sera envoyé tous les mois par la Poste, franc de port. Il faut écrire, pour l'abonnement, à M. *Clément*, Cloître S. Thomas du Louvre.

Cet Ouvrage, en retraçant au Public les Ariettes & les Airs qui lui ont fait le plus de plaisir, ne pourra qu'être reçu favorablement. L'Essai sur la Basse fondamentale, du même Auteur, également dédié à M. *de la Borde*, fait honneur au goût de cet Amateur, ainsi qu'aux connoissances qu'il a acquises de la bonne harmonie,

G R A V U R E.

LE sieur *Mondhar*, rue S. Jacques, à l'hôtel de Saumur, vient de mettre en vente deux Estampes de très-bon goût: l'une représente un Vaisseau de guerre Anglois affalé sur la côte; l'autre un Soleil couchant sur mer, vue d'Italie: l'une & l'autre d'après les tableaux de M. de *Flotte S. Joseph*, gravées à l'eau forte par M. *Andoyart*, & terminées au burin par M. *Heudelot*. Elles sont dédiées à M. le Marquis de *Bandot*.

Le

Le sieur *Lattré*, Graveur, rue Saint Jacques, à la Ville de Bordeaux, vient de publier l'Atlas militaire par M. *Rizy Zannony*, de la Société Cosmographique de Gottingue, Professeur de Géographie, où l'on a distingué, par des couleurs, les marches des Armées, avec les dates de tous les chocs & batailles, depuis 1756, jusqu'à la fin de 1661. Pour rendre cet Atlas plus intéressant, & se conformer au goût d'un grand nombre d'Officiers de distinction, on y a joint un Journal bien circonstancié de la guerre présente, depuis son commencement jusqu'à présent. Le format *in-18*, se vend, relié en maroquin, 6 liv. avec le Journal; 7 liv. en veau, 5 liv. & avec le Journal, 6 liv.

Le même publie un Atlas du même Auteur, contenant la Mappemonde & les quatre parties avec les différens Etats d'Europe, aussi *in-18*, faisant en tout trente feuilles, relié en maroquin, 9 liv. en veau, 8 liv.

On trouve chez le même un très-beau plan de Dijon, en deux feuilles, avec une vue & les principaux Edifices de cette Ville, artistement ajoutés autour du Plan. Le sieur *Lattré* prévient, qu'ayant gravé ce Plan pour MM. des

170 MERCURE DE FRANCE.

États de Bourgogne, il n'en sera vendu qu'un très-petit nombre dont il a été gratifié.

Le sieur *Brion*, Ingénieur-Géographe, déjà connu par différens Ouvrages, vient de mettre au jour une Carte qui a pour titre ; *La France analysée par Gouvernemens, Parlemens, Généralités ou Intendances, & Archevêchés ou Provinces Ecclésiastiques*. L'art de cette Carte consiste principalement en ce qu'une seule Planche tient lieu de quatre Planches différentes, c'est-à-dire que les quatre divisions générales du Royaume sont comprises ensemble dans une même feuille simplement enluminée, ou bien sont traitées à part, & avec plus de clarté, chacune dans une feuille lavée. L'Ouvrage est curieux & intéressant encore à d'autres égards : l'on y trouve tous les lieux remarquables soit par leurs productions, soit par leur commerce ; les Ports & les Places fortes, caractérisés suivant leur plus ou moins d'importance ; ainsi que les routes de Paris aux principales Villes du Royaume & des Pays limitrophes, avec les distances de Ville en Ville en lieues communes, Pour éviter que les

JANVIER. 1762. 171

couleurs couvrent des positions par la largeur des bandes, comme on le voit souvent sur les Cartes, même sur les premières épreuves qui ont été distribuées de celle-ci, l'Auteur a imaginé de simplifier & rendre plus correcte la manière dont on y emploie les couleurs. Le prix est de 20 s. pour la feuille enluminée, & 4 liv. 16 s. pour la suite des quatre feuilles lavées. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, à la Croix blanche, près la Fontaine S. Severin.

Le sieur *Brion* enseigne la Géographie, les Fortifications & le Dessin.

*LETTRE de M. BELLIN, Ingénieur de la Marine, à M. le Chevalier de *** Capitaine des Vaisseaux du Roi.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer la Carte du Cours du Fleuve de Saint-Laurent, depuis Quebec jusqu'à la Mer, que je viens de publier & sur laquelle il y a longtems que je travaille. J'aurois encore différé de la mettre au jour,

H jj

172. MERCURE DE FRANCE.

malgré les demandes réitérées des Navigateurs, si les Anglois n'en avoient publiés une à la fin de l'année 1760. qu'ils disent levée par ordre du Vice-Amiral *Saunders*.

Cette Carte qui est en douze feuilles, ne m'a pas paru, après l'examen le plus scrupuleux, avoir ce degré de précision & cet esprit de détail qui font le mérite des Cartes Marines : pour s'en convaincre il ne faut que la comparer avec la mienne ; d'ailleurs sa disposition n'est pas commode pour la navigation ; on a peine à trouver du premier coup d'œil le rapport de ces douze feuilles & la suite des parties qu'elles contiennent, lorsqu'il s'agit de passer d'une feuille à l'autre ; & si on les réunit ensemble pour n'en faire qu'une, alors sa grandeur est considérable & devient très-embarrassante dans un Navire.

J'ai évité cet inconvénient en faisant ma Carte en deux feuilles seulement, quoique mon échelle soit un peu plus grande que la leur, & que j'aye mis plus de détail dans le contour des côtes. Une pareille différence vous paroîtra sans doute étonnante ; elle ne vient cependant que de la manière d'o-

rienter la Carte & de la disposer sur le papier.

Une autre remarque qu'il est important de faire sur la Carte Angloise, c'est qu'elle est tracée suivant les airs de vent de la Bouffole, dont ils n'avertissent point; au lieu que j'ai orienté la mienne sur le Nord du Monde, avec l'attention de marquer de combien de degrés l'aiguille aimantée varioit, suivant les endroits où elle a été observée; car cette variation n'est pas la même par tout le Fleuve. Par exemple, auprès de Quebec elle est de quinze degrés trente minutes vers le Nord-ouest, & aux sept Isles qui sont à l'entrée du Fleuve elle est de dix-sept degrés trente minutes. De plus j'ai assujetti ma Carte à des observations de latitude, & je l'ai marquée, ce que les Anglois n'ont point fait. Vous sçavez combien cela est important pour la Navigation.

Ces défauts ne sont pas les seuls qu'il y ait dans la Carte Angloise, on y en trouve d'une autre espèce, & qui sont très-préjudiciables à la sûreté des Navigateurs; je n'ai point dessein d'entrer dans un grand détail à cet égard, je me contenterai de vous indiquer quelques-unes de ces erreurs.

1°. Depuis le Forillon qui est le Cap le plus à l'entrée du Fleuve, jusqu'à la grande Riviere des Montlouis, il y a tout au plus 28 lieues : La Carte Angloise en marque 40 au moins. Vous connoissez à quels dangers une pareille erreur peut exposer les Vaisseaux, sur-tout en tems de brume ; d'ailleurs, le détail de la côte entre ces deux endroits y est fort négligé & diffère beaucoup de la mienne.

2°. Du Cap Chat à l'Isle Saint-Barnabé, plusieurs habiles Navigateurs ont trouvé qu'il y avoit 27 à 28 lieues. La Carte Angloise y met 35 lieues.

3°. Cette Carte marque fort mal la largeur du Fleuve dans beaucoup d'endroits ; par exemple, de la Riviere des Montlouis aux sept Isles, elle met 23 lieues : sur ma Carte il n'y en a que 16 tout au plus. Ainsi un Navire qui se conduiroit sur la Carte Angloise pour traverser des Mont-Louis aux sept Isles, en tems de brume, iroit se briser sur les sept Isles, lorsqu'il s'en croiroit encore à 7 lieues. Autre exemple : entre la pointe de Mille Vaches à la côte du Nord & l'Islet le Biquet à la côte du Sud, le Canal n'a pas 4 lieues de large. Cette Carte en marque près de 7.

4°. La côte du Nord n'est ni plus

exacte, ni plus détaillée que celle du Sud; on y trouve entre la Riviere Moisie, auprès des sept Isles, & les Isles du Mingen, 27 lieues de distance, au lieu que sur ma Carte il n'y en a que 18 à 19, suivant l'estime & les observations de plusieurs bons Navigateurs.

Je crois, Monsieur, ces exemples suffisans pour faire connoître le peu de confiance qu'on peut avoir à la Carte Angloise. Mais si vous vous donniez la peine de comparer ses parties de détail avec ma Carte, vous seriez étonné du peu de rapport. Vous me demanderez peut-être d'où j'ai tiré les remarques & les observations qui ont servi de base à mon travail? je vais vous en rendre compte le plus succinctement qu'il me sera possible.

Vous sçavez que les François, qui depuis plus de deux siècles navigent dans le Fleuve de Saint Laurent, ont été très-longtems sans en publier de Cartes. Ce n'a été qu'en 1686, qu'on entreprit de faire des observations & de prendre les connoissances nécessaires pour en dresser une. M. *Deshayes*, de l'Académie des Sciences; fut envoyé pour cet effet. Cet Académicien visita avec soin la côte du Nord du Fleuve

176 MERCURE DE FRANCE.

départ de Québec jusqu'aux sept Îles, fonda les passes & les chemins, releva les principaux mouillages, marqua les dangers, & donna des amers pour les éviter. Mais il ne prit aucune connoissance de la côte du Sud. A son retour le sieur *de Fer*, Géographe, publia une Carte du Fleuve de Saint-Laurent sur les observations de M. *Deshayes*; mais il la mit en si petit point qu'elle ne pouvoit pas être d'une grande utilité pour la Navigation; cependant c'étoit toujours beaucoup, puisqu'on n'en avoit point alors; malgré cela elle tomba dans l'oubli, les planches furent négligées, & depuis très-longtems elles sont perdues.

Heureusement on a conservé au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, les Manuscrits de M. *Deshayes*, & les Cartes qu'il a dressées en grand point des parties qu'il avoit relevées; ces morceaux sont précieux; j'en ai fait usage, & j'ai eu la satisfaction de voir qu'ils s'accordoient avec les observations postérieures.

Le Fleuve de Saint-Laurent étant chaque année de plus en plus fréquenté par les Vaisseaux du Roi & par les Marchands, on sentoit le besoin d'en avoir une Carte; plusieurs Pilotes &

JANVIER. 1762. 177

Officiers avoient été obligés d'en dresser sur leurs observations particulières; & ces Cartes manuscrites qui différoient toutes entr'elles, n'avoient ni l'exactitude ni la précision requise.

Dans ces circonstances, les Officiers du Roi & le Commerce demanderent au Ministre de la Marine de leur faire donner du Dépôt des Plans, une Carte hydrographique du Fleuve de Saint-Laurent.

Ne me trouvant pas alors assez instruit, je me contentai de remettre à chaque Vaisseau du Roi qui alloit à Quebec une Carte manuscrite du cours du Fleuve, avec des remarques sur sa négociation en forme d'instructions.

Les Commandans, au retour de leur Campagne, remettoient (a) le tout au Dépôt, avec les observations particulières qu'ils s'étoient trouvés à portée de faire, tant pour vérifier celles que je leur avois données que pour y en ajouter de nouvelles.

En suivant pendant quelques années une pareille méthode, je devois par-

(a.) J'ai au dépôt plus de quarante Journaux de Navigation remplis de remarques & d'observations faites dans le fleuve S. Laurent, tant en montant qu'en descendant.

178 MERCURE DE FRANCE.

venir à rassembler des connoissances
suffisantes pour former une bonne
Carte.

Dans le même tems le Ministre de
la Marine , sous les ordres duquel le
tout s'exécutoit , & qui accordoit une
protection particuliere à mon travail ,
fit armer en différens tems des bâtimens
à Quebec , avec des Officiers & des
Pilotes expérimentés , qu'il chargea de
visiter la riviere & d'y faire toutes les
remarques possibles pour la bien con-
noître & en assurer la navigation. Leurs
Journaux & leurs Mémoires sont au
Dépôt , & ce sont ces matériaux que
j'ai mis en œuvre , qui m'ont fait con-
noître les corrections qu'il convenoit
de faire à la Carte Angloise.

Ne croyez pas cependant , Monsieur ,
sur ce que je viens de vous exposer ,
que je prétende vous donner ma Carte
comme un morceau parfait ; il s'en
faut bien que je le pense ; je ne crains
pas même de vous avouer que j'ai trouvé
plusieurs parties entierement dénuées
d'observations , & que j'ai rendues le
moins mal que j'ai pu. Malgré cela ,
je puis assurer qu'elle est supérieure à
celle des Anglois & préférable en tout.
Je crois même que je pourrais prou-

JANVIER. 1762. 179

ver qu'ils se sont servis de ces premières Cartes manuscrites dont j'ai parlé ci-devant, qu'ils ont trouvé entre les mains de nos Navigateurs & qu'ils ont copiées sans autre examen ni critique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Vous serez peut-être bien-aïse de sçavoir le prix de la Carte Angloïse. Elle se vend 24 liv. de notre monnoie à Londres, & la mienne quatre francs à Paris. C'est encore un contraste d'une autre espèce; mais je pense que ces sortes d'ouvrages appartiennent à la Société, & doivent être mis à la portée de tout le monde.

ARTICLE V.

SPECTACLES.

OPERA.

L'ACADÉMIE Royale de Musique continue avec le même succès, les représentations d'*Armide*. Mlle *Chevalier* en a repris le Rôle le premier de ce mois.

H vj

180 MERCURE DE FRANCE.

On a continué, les Jeudis, *Camille*,
Tragédie.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Mardi 29 Décembre 1761, on a donné la première représentation de *Zulime*, Tragédie de M. de Voltaire. Cette Pièce est tellement différente de celle qui avoit été représentée en 1740 sous le même titre, qu'elle ne peut absolument être considérée comme le même Ouvrage. Elle n'est pas moins différente d'une Tragédie imprimée, sous le titre de *Zulime*, il y a quelques mois, & que l'Auteur désavoue à juste titre. Nous avons crû ne pouvoir nous dispenser d'en donner un Extrait en faveur de ceux qui n'en auront pas vu la représentation, ou qui ne pourroient s'en procurer la lecture dans une Edition conforme à cette Représentation.



ANALYSE DE ZULIME,
Tragédie.

PERSONNAGES.	ACTEURS.
BENASSAR, Souverain de Trémizene.	M. Brisart.
ZULIME, fille de Bénassar.	Mlle Clairon.
MOHADIR, ancien Officier de Bénassar.	M. Dubois.
RAMIRE, Héritier du Royaume de Valence, prisonnier à la Cour de Trémizene.	M. le Kain.
IDAMORE, l'un des Captifs Espagnols, Confident de Ramire.	M. Dauberval.
ATIDE, Princesse du sang des Rois de Valence, mariée secrètement à Ramire.	Mlle Dubois.
SERAME, Confidente de Zulime.	Mlle Prévillle.

La Scène est dans le Palais qu'occupe Zulime à Arzenie.

AVANT que d'entrer dans l'analyse du fil & de l'action de la Tragédie, nous exposerons quelques circonstances antérieures au temps de cette action, lesquelles, rassemblées sous un même

point de vue , épargneront aux lecteurs le soin de les rejoindre lui-même pour l'intelligence de cet Extrait.

Ramire , héritier du Royaume de Valence & *Atide* Princesse du même sang , étoient nés tous deux de Parents captifs à *Trémizene*. Ils étoient unis l'un à l'autre par les liens d'un hymen contracté de l'aveu de ces mêmes Parents, & sur lequel ils avoient juré d'observer un secret inviolable , surtout à l'égard de leurs Tyrans. Un grand nombre des Sujets des Rois de Valence , captifs en Afrique , ainsi qu'*Atide* & *Ramire* les reconnoissoient pour leurs légitimes Souverains ; ils fondoient sur *Ramire* , l'espoir de leur retour dans leur Patrie , & celui de le voir un jour remonter sur le Trône de ses Pères. Dans cette vue , *Idamore* , un des Chefs de ces Espagnols , & plus particulièrement attaché à *Ramire* , s'étant aperçu de l'inclination de *Zulime* , Fille du Souverain de *Trémizene* , pour son jeune Prince , avoit , sans rien promettre & même sans l'aveu de *Ramire* , fait passer dans le cœur de la Princesse Africaine jeune & sans expérience l'espoir d'en être aimée , peut-être aussi celui de pouvoir un jour lui être unie par des

noeuds solennels. *Benassar*, Souverain de *Trémizene*, qui avoit déjà éprouvé plusieurs revers dans sa vieillesse, venoit de voir ses États ravagés par les *Turcomans* qui l'avoient surpris lui-même dans *Trémizene*.

Ramire, brave & généreux, avoit, à la tête de ses Espagnols, combattu pour *Benassar*; il l'avoit défendu de la première fureur de ces nouveaux Brigands; il avoit garanti par-là les jours de ce Souverain & ceux de *Zulime* sa fille; il avoit procuré à *Bénassar* les moyens de fuir de *Trémizene*, & de composer une armée de quelques soldats ralliés. Mais les *Turcomans* ayant fait offrir la paix à condition de leur livrer tous les Captifs Chrétiens, & les Chefs Affricains paroissant disposés à cette lâche condescendance, *Zulime* tremblante pour les jours de *Ramire*, *Zulime*, ainsi que toutes les âmes vives & courageuses, plus enflammée encore pour son amant par le danger où elle croit le voir, ayant détaché quelques Soldats du parti de son Père qu'elle avoit joints aux Espagnols, étoit venue avec *Ramire*, *Atide* & toute cette troupe, se renfermer dans les murs d'*Arzenie* sur les bords de la mer, pour pouvoit plus facilement

passer en Europe & épouser *Ramire*. Les *Turcomans* qui n'étoient encore alors que des Barbares errans, s'étoient retirés des États de *Benassar* & lui avoient laissé par-là la liberté de rentrer dans *Trémizene*. Il avoit aussitôt député *Mohadir* un de ses anciens Officiers, vers sa Fille pour lui représenter l'attentat de sa fuite & de sa révolte, & pour l'engager à rentrer dans tous ses devoirs.

L'instant, où *Zulime*, malgré ses remords, déterminée par sa passion à renoncer pour jamais à sa Patrie, congédie *Mohadir* député par son Père, est l'instant où commence la Pièce. Les premières scènes sont employées à exposer une partie de ce que nous venons de mettre sous les yeux du Lecteur. Dans l'aigreur de ses reproches *Mohadir* parle de *Ramire* comme d'un Esclave; la tendresse de *Zulime* s'en indigne, elle le fait sentir avec énergie; mais *Atide* plus intéressée encore, en secret, à l'honneur de *Ramire*, rappelle les services signalés qu'il a rendus aux ingrats Affricains.

Par ce qu'on apprend ainsi de *Ramire*, la passion de *Zulime* devient dès-lors plus intéressante en devenant plus excusable. *Zulime* développe tout l'amour dont son cœur brûle pour *Ramire*, & c'est

à *Atide*, c'est à la tendre épouse de ce *Ramire* que son erreur adresse cette funeste confiance. Elle voit *Ramire* ; trop sensible pour n'être pas crédule, elle ne voit, elle n'entend que par son propre cœur ; l'amour extrême, toujours interprète infidèle, lui fait trouver dans les protestations de reconnoissance & de zèle de la part de *Ramire* l'expression de la tendresse qu'elle desire : la délicatesse de son âme la rend plus touchante. Elle refuse les sermens par lesquels elle s'imagine que *Ramire* veut attester son amour.

» Ah ! les sermens sont faits pour un cœur qui
 » peut feindre !

» Si j'en avois besoin, nous serions trop à plain-
 » dre, &c.

Benassar, irrité de la résistance de sa fille, approche avec des troupes des remparts d'*Arzenie* ; *Idamore* vient apprendre à *Zulime*, que l'on voit déjà ce formidable orage prêt à fondre sur eux. *Ramire*, que la reconnoissance seule anime, promet de verser tout son sang pour défendre *Zulime* ; sentiment juste & naturel, mais qui sert encore à séduire sa crédule foiblesse. Elle ne peut con-

sentir que son Amant combatte contre son Père ; elle préfère une prompte fuite ; elle sort pour tout disposer à cet effet, & s'embarquer avec *Ramire*, qu'elle regarde déjà comme son époux, sur le Vaisseau Espagnol, qu'il vient de lui dire avoir vu approcher des bords du rivage, pour le transporter à Valence.

Dans l'entretien secret de *Ramire* & d'*Atide*, le Spectateur est parfaitement instruit qu'*Idamore* & *Atide* ont seuls occasionné l'erreur de *Zulime*. Le caractère de *Ramire* y est exposé de manière à ne lui laisser aucune tache d'une feinte si fatale à la rendre *Zulime*. Nous voudrions pouvoir rapporter tous les Vers qui tracent ce caractère ; ceux-ci en donneront le principal trait.

R A M I R E à *Atide*.

- » Mon cœur est dans vos mains, le vôtre en est
- » le maître ;
- » Il fut digne de vous ; en feriez-vous un traître ?
- » J'ai subi l'esclavage & son poids rigoureux ;
- » Le fardeau de la feinte est cent fois plus affreux.

Tout l'appareil menaçant des armes de *Benassar*, n'a point encore eu d'effet ; il semble que ce Père tendre ne veuille point user de violence ; *Idamore*

JANVIER. 1762. 187

fait remarquer à *Ramire*, que cette circonstance laisse un instant favorable à sa fuite, s'il veut abandonner *Zulime*, ce qui donne lieu de connoître encore mieux la noblesse du caractère de *Ramire*.

» Crois-tu qu'il soit permis
» D'être injuste, infidèle, & traître à ses amis?

I D A M O R E.

.... Non, sans doute, & ce crime est infâme.

R A M I R E.

» Est-il donc plus permis de trahir une femme,
» De la conduire au piège & de l'abandonner, &c?

En vain on lui oppose les intérêts les plus pressans, pour l'engager à feindre avec *Zulime*; il est déterminé à la détromper à quelque prix que ce soit avant que de passer en Europe avec elle; on lui représente le danger certain qui en résultera pour *Atide*; le soin de la garantir occupe son âme toute entière; & tandis qu'il recommande à *Idamore* de veiller, avec tous les siens, sur les jours de cette Epouse chérie, *Zulime*, enivrée de l'espoir qui la séduit, accourt vers lui pour fuir sur le champ en Europe. Mais elle le presse de rendre auparavant leur tendresse, *non plus assurée*, dit-elle,

188 MERCURE DE FRANCE.

mais plus respectable par les sermens de l'Hymen. Ramire ne peut cacher son trouble & sa douleur; Zulime s'en aperçoit, s'en étonne, mais n'en prévoit pas encore les motifs.

(*Ramire à Zulime.*)

» Pourrois-je vous trahir ?

» Non je ne puis . . .

ZULIME.

Hélas ! je vous en crois sans peite ,

» Vous sauvâtes mes jours ; je brisai votre chaîne ;

» Je vois en vous, Ramire , un vengeur, un époux ,

» Vos bienfaits & les miens , tout me répond de

» vous.

Ramire veut en vain lui faire présenter l'obstacle qui s'oppose à ses feux, par la différence des mœurs, des préjugés, des Loix.

» Pourquoi (*répond Zulime*) m'effrayez-vous ?
votre Peuple est le mien.

» Vos loix seront mes loix, vous le sçavez trop
» bien.

» Et qu'ai-je à redouter des mœurs de vos con-
» trées ?

» Quels sont donc les Humains qui peuplent vos
Etats ?

» Auroient-ils fait des loix pour former des Ingrats ?

RAMIRE.

» Je suis loin d'être ingrat : non , mon cœur ne
» peut l'être.

ZULIME.

» Sans doute.

RAMIRE.

» Mais en moi vous ne verriez qu'un traître,
» Si tout prêt à partir je cachois à vos yeux ,
» Un obstacle fatal , opposé par les Cieux.

ZULIME , avec une surprise mêlée de terreur.

» Un obstacle !

RAMIRE.

Une loi formidable , éternelle.

ZULIME.

» Vous m'arrachez le cœur ! achevez. Quelle est-
» elle ? &c.

On ne peut rendre la vérité d'expres-
sion que donne l'Actrice à ce dernier
Vers , (a) ni le sentiment avec lequel
elle fait valoir le pathétique de cette
Scène , toujours interrompue par des
applaudissemens. Cet obstacle , opposé
par *Ramire*, est la différence de Religion ;
Zulime en est frappée d'abord, elle garde
le silence , mais que ne peut surmonter
l'amour ! Elle a vu , depuis long-temps,
l'horreur que *Ramire* avoit pour une

(a) Mlle Clairon.

Religion qu'elle avoue connoître assez mal. Elle a sacrifié les liens du sang, que ne doit-il pas attendre des efforts d'une passion si impérieuse ; cette passion, fertile en sophismes, lui présente déjà comme un devoir, un culte qu'elle ignore.

» Fidèle à mon époux & soumise à mon Maître,
 » J'attendrai tout du temps & d'un si cher lien.
 » Mon cœur serviroit-il d'autre Dieu que le tien ?

C'est ainsi que *Zulime*, franchissant tous les obstacles, atteste déjà le Dieu de *Ramire*, pour être garant des sermens de leur hymen. Elle apperçoit *Atide*. Dans son aveuglement, elle desire qu'elle soit témoin de cette union, mais un incident, très-naturel dans le Sujet, vient briser celui-ci, & donner un nouveau mouvement à l'action théâtrale. *Atide* annonce que *Benessar* est entré dans le Palais sans armes & sans escorte. Les Gardes de *Zulime* ont fléchi devant son Père ; il approche, il cherche sa fille ; *Atide* & *Ramire* s'éloignent. *Benessar* trouve *Zulime* mourante de douleur & d'effroi, dans les bras de sa Suivante. Il faudroit copier toute cette Scène pour en faire sentir tout l'intérêt ; il faut l'a-

voir vu jouer pour être affecté de tout le sentiment qu'elle inspire.

Aux pieds de son Père *Zulime* déteste & pleure ses égaremens ; la violence de sa passion & la franchise de son âme lui arrachent cependant ce dernier aveu,

» Mais ce crime si cher a sur moi trop d'empire ;
 » Vous n'avez plus de fille.... & je suis à *Ramire*.

Le désespoir du Père se tourne en fureur, surtout lorsque *Zulime* prend contre lui-même la défense de *Ramire*, & qu'elle va jusqu'à le lui présenter comme un Gendre dont il doit s'honorer. *Benassar* chargé de malédictions les plus sinistres, sa malheureuse fille qu'il abandonne à son crime & à ses remords. *Zulime* est épouvantée, mais l'amour qui l'égaré, reprend de nouvelles forces à mesure qu'il rencontre de nouveaux obstacles.

» Dieu (s'écrie-t-elle) je me livre à toi ; si tu
 » veux que j'expire,
 » Frappe ; mais réponds-moi des larmes de *Ra-*
 » mire.

Zulime, indignée du conseil que lui donne *Aïde*, de renoncer à *Ramire*,

commence cependant à concevoir quelques allarmes sur les sentimens de ce Prince; elle entrevoit qu'il est plus affligé que tendre; après ce qu'elle a fait, *est-ce ainsi*, dit-elle, *qu'elle doit être aimée?* Mais ces soupçons s'évanouissent dès qu'elle apprend que *Ramire* la cherche pour précipiter leur fuite devenue alors plus nécessaire. *Benassar* a rappelé ses Soldats, il va se rendre maître du Palais, dont les Gardes rougissoient de lui défendre l'entrée. Ce seul moment, où *Zulime* est encore maîtresse des passages qui conduisent à la Mer., offre une occasion dont *Ramire* la presse de profiter. *Zulime*, dans le plus grand égarement de ses feux, n'oublie pas le soin de sa gloire; elle ne veut partir qu'étant enfin épouse de *Ramire*. C'est ici que l'intérêt & l'action dramatiques vont monter au plus haut période, & donner lieu à de nouveaux incidens.

Il ne reste à *Ramire*, pour éluder l'empressement de *Zulime*, que le vain prétexte de ne point aigrir, par cet hymen, la vengeance de *Benassar*; il offre avec respect de mettre aux pieds de *Zulime* & Valence & son Roi, quand elle y sera arrivée. Elle commence à lire avec horreur dans l'âme de *Ramire*; elle se

JANVIER. 1762. 103
se reproche sa tendresse & ses bienfaits.

(à *Ramire.*)

» Sur ces rochers deserts, ingrat, m'as-tu conduite ?

» Pour traîner en Europe une Esclave à ta suite ?

Elle rejette avec dédain les respects de *Ramire* & de son Peuple, qui la traitent, dit-il, en Reine.

» Va, périssent les noms de Reine, de Princesse,

» Le nom de ton épouse est le seul qui m'est dû,

» Le seul qui me rendroit l'honneur que j'ai perdu;

» Le seul que je voulois : Ah barbare que j'aime !

» Peux-tu me proposer d'autre prix que toi-même ?

Le silence de *Ramire* l'outrage ; elle se tourne du côté d'*Atide* ; elle la trouve consternée Que ne peut-on transmettre ici les étonnantes expressions du visage & de la voix de l'Actrice ! *Zulime*, trop certaine de son malheur, passe au desir furieux de la plus cruelle vengeance ; qui ne sert encore qu'à déceler l'excès de son amour. Elle veut aller joindre son Père, elle veut l'implorer.

(à *Ramire.*)

» Il plaindra des douleurs qui ne le touchent pas.

II. Vol.

I |

- » Ou de ses vains du moins il faudra que j'ob-
 » tienne ,
 » Dirai-je, hélas ! ta mort !... Non , ingrat, mais
 » la mienne.
 » Tu le veux , c'en est fait &c.

Ramire & *Atide* s'empresent de l'arrêter. Tout son ressentiment se porte sur *Atide*, dont les pleurs, dont le silence même l'a éclairé. Elle veut renvoyer l'un & l'autre aux fers d'où elle les avoit tirés. *Ramire* l'implore pour *Atide*; ce mouvement d'intérêt pour sa Rivale redouble sa colere.

- » Ah vil couple d'ingrats ,
 » Du fruit de mes douleurs vous ne jouirez pas.

En effet elle rappelle ses Gardes, elle ordonne de la suivre pour aller ouvrir les portes du Palais aux Soldats de son Père.

- » Que mon sang satisfasse à sa juste colere !
 » Qu'il efface ma honte, & que mes yeux mou-
 » rans ,
 » Contemplant deux ingrats à mes pieds expirans,

La tendresse d'*Atide* la détermine à renoncer à son époux dans ce pressant danger; mais *Ramire* en rejette le projet comme un crime; il préfère de périr

ensemble. *Atide*, qui connoît le fond du cœur de *Zulime*, ne désespère pas de la calmer; el'e fait observer que *Zulime* n'a pas même tourné ses pas du côté où il falloit aller pour exécuter ses menaces. *Ramire* s'oppose en vain au projet d'*Atide*. Il ne peut la suivre pour arrêter, ou du moins pour guider ses démarches; il est retenu dans ce moment par *Benassar*. Ce Vieillard, toujours plus père que Souverain, n'a point usé de violence, d'autant plus qu'il ne pourroit prévenir l'évasion du côté de la mer, tandis qu'il entreroit en vainqueur dans le Palais. Il tente d'exciter la générosité de *Ramire*; il y réussit facilement. Cette Scène est admirablement faite; *Benassar* & *Ramire* y conservent chacun une noblesse & une candeur de caractère qui la rend très-touchante. Sans dévoiler le secret de son hymen avec *Atide*, sans violer par conséquent la loi des sermens, *Ramire* proteste à *Benassar*, qu'un intérêt aussi cher que le sien l'engage à ne lui pas ravir sa fille. Il lui offre pour gage de sa foi de livrer *Atide* en ôtage; *Atide* qui est du même sang que lui; *Atide* pour qui seule il déclare avoir tout entrepris. Il exige seulement que *Benassar* promette de protéger les

jours & la liberté de cette même *Atide*. Les paroles sont réciproquement jurées ; mais pendant cette conférence, le zèle actif de la trop craintive *Atide* en a détruit tout l'effet. Elle est parvenue à appaiser *Zulime* ; l'amour a fait encore plus qu'elle ; enfin elle l'a conduite au vaisseau où *Ramire* est attendu pour mettre à la voile. Quelle horrible situation pour *Ramire* ! On le croit traître & parjure. *Benassar* a bientôt appris que , contre la foi qui vient d'être jurée, sa fille est déjà embarquée. Il s'est rendu maître de la Place & du Palais : *Atide* en ôtage va tomber entre ses mains. Il ne reste plus à *Ramire* que les derniers efforts du désespoir pour combattre & pour défendre les jours de cette épouse si chérie.

Zulime a été enlevée du Vaisseau par les Soldats de son Père , & ramenée dans le Palais où elle est arrêtée. Elle avoit perdu l'usage de ses sens ; dès qu'elle revient à elle , le péril de *Ramire* est le premier soin qui l'occupe. On lui dit qu'il combat avec intrépidité ; elle espère ainsi que ce n'est point par lui qu'elle a été trahie ; mais elle apprend qu'*Atide* s'est précipitée au milieu du carnage pour le défendre. De quelle

horreur cette circonstance la frappe !
 Sa fureur trompe son âme ; elle va jus-
 qu'à se croire indifférente à force d'in-
 dignation. Elle se persuade qu'elle re-
 nonce même à la vengeance. Successi-
 vement elle apprend que *Ramire* ayant
 épargné les jours de son Père, dans le
 combat, l'ayant même garanti de la
 fureur de ses Compagnons, à été fait
 son prisonnier. Elle veut aller se jeter
 aux pieds de son Père. On l'arrête par
 ses ordres. Elle doit attendre les effets
 de sa clémence & de sa justice. Dans
 cette cruelle attente, livrée à ses réflé-
 xions, la jalousie ajoute de nouveaux
 supplices à ses remords.

» Dieux ! qu'*Atide* est coupable !

» *Atide* me tromper avec tant de noirceur !

Quoi les pleurs quelquefois ne partent point du
 cœur ? (b)

On tente inutilement de l'irriter
 contre *Ramire* & contre sa perfidie ;
 son cœur n'accuse qu'*Atide*. Elle avoue
 à sa confidente qu'elle adore *Ramire*.
Atide alors se présente à elle ; *Zulime*

(b) Ce dernier vers, qui est sublime en senti-
 ment, fait autant d'honneur à l'Actrice qui le dit,
 qu'à l'Auteur qui l'a fait.

198 MERCURE DE FRANCE.

en frémit d'horreur & de désespoir. *Atide* convient qu'elle est sa rivale ; mais *Ramire* est perdu pour toutes deux si *Zulime* ne le secoure. Sans avoir vu jouer l'admirable *Zulime* (c), on ne se peindra qu'imparfaitement la force de tous les sentimens renfermés dans cette seule question qu'elle fait à *Atide*.

» Avez-vous vu *Ramire* ?

Atide l'a vu combattre ; mais elle sçait qu'il va être livré aux plus honteux supplices ; elle conjure *Zulime* de s'intéresser encore à ses jours. *Zulime* quoiqu'aigrie par les prières d'*Atide*, cède au pouvoir d'un amour invincible.

» Je vous sers, vous, Madame ; il le faut, & j'y
» cours.

» Mais vous me répondrez ..

Atide l'interrompt pour lui reprocher sa colère dans le moment, où confessant elle-même son amour pour *Ramire*, elle proteste de lui céder cet amant, & même jusqu'à la gloire de le secourir. *Zulime*, sans rien perdre de son indignation contre sa rivale, lui répond

(c) Mlle Clairon.

fierement, qu'elle ne doit pas prétendre.....

- » A l'honneur insultant d'exciter son courage; &c.
- » Qu'elle sçait tout tenter, & même pour un traitre.

On vient annoncer à *Zulime*, que tous les Chefs ont condamné *Ramire*. Les frayeurs d'*Atide* redoublent ses instances. *Zulime* lui impose silence.

- » Je préviens vos conseils, n'en doutez point,
- » Madame.
- » Ne les prodiguez plus.... Et toi, Nature & toi,
- » Droits éternels du sang toujours sacrés pour
- » moi,
- » Dans cet égarement dont la fureur m'anime,
- » Soutenez bien mon cœur, & gardez-moi d'un
- » crime.

Zulime, dans l'excès de cet égarement, a soulevé en sa faveur quelques soldats de son Père, & a pris elle-même les armes contre lui pour arracher *Ramire* à son funeste destin. Elle vient à la tête de cette troupe; elle rencontre *Benassar*, les armes tombent de ses mains. Elle exhorte ses Soldats à mériter leur grace par une prompte retraite, & leur ordonne de la laisser seule livrée à la

rigueur de sa justice. Elle se prosterne aux pieds de ce Père irrité; elle baise, elle arrose de ses larmes la main qui doit lui ôter la vie; mais pour prix de son sang, elle demande la grâce de *Ramire*. *Benassar* va faire périr sa fille & un homme à qui il doit la vie. La tendresse de son âme ne peut résister à des considérations si touchantes. Il fait venir *Ramire*. Celui-ci ne demande & n'attend point de grâce; il proteste contre l'erreur qui a fait soupçonner la foi de ses sermens. Il implore la clémence de *Benassar* pour *Atide* & pour les autres Infortunés qui ont partagé son sort. *Benassar* convient que *Ramire* a des vertus qu'il admire; qu'il n'ignore pas lui devoir deux fois la vie; qu'un amour funeste a cependant par ses mains ravi sa fille & sa gloire; que ce même *Ramire* a fait la honte de son Etat & de sa Famille, & qu'enfin :

- » Après l'horrible éclat d'une amour éffrénée,
 » Il ne reste qu'un choix... la mort ou l'hyménée.

Ramire est accablé de cette embarrassante proposition, tandis que l'espoir & la joie renaissent pour un instant dans le cœur de *Zulime*. En cette extrémité

Ramire déclare le fatal secret de son hymen avec *Atide*, & justifie *Zulime*, dont le zèle trop ardent d'un ami avoit abusé la crédule tendresse.

Zulime, dont l'amour alors n'a plus rien à perdre, veut armer la vengeance de son Pere contre *Atide*. Mais celle-ci, après être convenu combien elle doit paroître coupable, & rappelant à *Zulime* la parole qu'elle a donnée de lui céder *Ramire*, ne le peut, tant qu'elle respirera. Pour acquitter cette cruelle promesse *Atide* va se percer le sein; *Ramire* suspend le coup. Au même instant, *Zulime* saisit le poignard des mains d'*Atide*, en disant :

» Suis-je assez confondue ?

» Tu l'emportes, cruelle ! & *Zulime* est vaincue.

» Oui, je le suis en tout, j'avoue avec horreur.

» Que ma Rivale enfin mérite son bonheur.

(à *Atide*.)

» J'admire en frémissant jusqu'à ton amour même.

» C'est à moi de mourir, puisque c'est toi qu'on

» aime.

En prononçant ce mot, *Zulime* se frappe du poignard & tombe entre les

1202 MERCURE DE FRANCE.
bras d'*Atide* qui la soutient. Elle dit en
expirant le peu de Vers suivans, par
lesquels la Tragédie est terminée :

» A la fin j'ai rempli mes devoirs ;

(à son Père.)

» O vous, seul des Mortels regretté par *Zulime* ;
» Souvenez-vous de moi ; mais oubliez mon
» crime.

(à *Atide*.) (à *Ramire*.)

» Je meurs sans vous haïr. *Ramire*, sois heu-
reux.

» Aux dépens de ma vie, aux dépens de mes
feux.

REMARQUES sur la Tragédie de ZULIME.

Tout est tellement rempli dans la contexture de cette Tragédie, tout y est d'une telle dépendance de rapports, que nous n'avons pû donner moins d'étendue à notre Extrait, sans risquer de ne donner qu'une idée très-imparfaite de l'ouvrage. Dans un assemblage de plusieurs parties où toutes se tiennent immédiatement, en soustraire une seule, ce seroit faire tout crouler & tout réduire à la confusion.

Il y a du mouvement, & l'action est préparée avec intérêt dès le premier Acte de cette Pièce. L'arrivée du Vaisseau Espagnol ouvre un espoir

bien fondé pour *Zulime* & pour ceux qui dépendent de son sort ; lorsqu'en même tems les approches menaçantes de *Benassar* rendent leur péril plus pressant. Dès cet instant , l'action croît toujours & les incidens naissent presque nécessairement les uns des autres , en donnant lieu à des situations qui deviennent successivement plus intéressantes. On ne trouvera point contraires à la vraisemblance les entrevues de *Benassar* avec sa fille , & même avec *Ramire* , sans escorte & sans force , dans *Arzenie* , lorsque l'on fera attention que ce Vieillard ne cesse jamais d'être Pere. Les droits de la Nature & ceux de l'humanité prévalent toujours en lui sur ceux du Souverain. Il a voulu imposer à une fille égarée par l'amour & à des gens qu'il regarde comme des esclaves révoltés , en faisant approcher des troupes des murs où ils sont enfermés ; mais il ne doit pas , en usant de violence , hazarder de porter à des extrémités funestes , cette fille qu'il aime , dont il connoît l'âme intrépide & violente , & par-là plutôt disposée à périr , qu'à tomber entre les mains d'un Pere que les remords ne lui représentent plus que comme un Juge implacable. La conférence de *Benassar* avec *Ramire* est d'autant plus ingénieuse , que paroissant ne tendre qu'à tout pacifier , elle fonde & nécessite la catastrophe par l'incident très-naturel du zèle trop actif d'*Atide* , dont on n'a pû prévenir l'effet.

Quant aux Caracteres des Personnages , celui de *ZULIME* est sans doute si dominant , qu'il éclipsé presque tous les autres. Ce que l'Amour a de fureurs & de foiblesses , de violences & de douceur , tout ce que cette passion suggère de sentimens & d'actions contradictoires , est réuni

204 MERCURE DE FRANCE.

dans cette jeune Princesse. Si l'on doute que tant de passion soit dans la Nature, que l'on observe deux choses : 1°. que dans la Poësie Dramatique, comme dans la Peinture, on rassemble sur un même sujet tous les traits qui caractérisent une passion, parce que quelques-uns de ces traits seulement, tels qu'ils se trouvent quelquefois divisés dans la Nature n'indiqueroient pas assez fortement. 2°. Que sous le Ciel brûlant d'Afrique, on ne doit pas attendre cette modération que peut-être la Nature ne connoitroit dans aucun climat sans le frein de l'habitude à des mœurs plus douces & plus tempérées.

Ramire n'est point un séducteur ; il ne se prête pas un moment à feindre, pour *Zulime*, une passion qu'il ne ressent pas & qu'il ne pourroit rendre légitime. Son âme est noble, franche & généreuse, & s'il ne s'explique pas plutôt & plus ouvertement avec *Zulime*, c'est qu'il est entraîné par la rapidité des événemens, & par le plus grand danger, toujours suspendu sur une épouse qu'il adore.

Nous avons dit de *Benassar* ce qui constitue son caractère, en justifiant sa conduite paisible & mesurée, dans l'excès des outrages qu'il croit recevoir. Les mouvemens d'une colère, très-juste en lui, occasionnent suffisamment le péril des Personnages qu'elle poursuit ; ainsi c'eût été blesser gratuitement l'humanité, que de le rendre plus cruel.

Le caractère d'*Atide* est très-touchant. Si l'intérêt le plus cher & le plus respectable la contraint d'abuser pendant quelque tems, de la crédule tendresse de *Zulime*, elle veut expier par le sacrifice de son amour & de sa vie, cette dissimulation que les conjonctures avoient rendue nécessaire.

Cette Pièce, en général, très-applaudie aux représentations, comme elle méritera toujours de l'être, a eu à combattre l'inconvénient d'un sujet & de Personnages peu connus : ce qui résulte ordinairement de toutes les Tragédies, dont le fond est de pure imagination. Le soin de rassembler les points historiques sur lesquels l'action est fondée, retarde souvent l'effet pathétique des situations ; d'ailleurs, l'intérêt sur les Personnages exigeant une sorte de familiarité contractée avec notre imagination, ce n'est qu'à proportion de ce que l'on connoît davantage les Pièces de ce genre, qu'on rend, dans toute son étendue, la justice qui leur est due.

Sans avoir vu les représentations de cette Tragédie, on doit prévoir par ce que nous venons d'exposer, que le Rôle de *Zulime* est la plus grande & la plus forte partie de la Pièce. L'imitable Actrice qui l'a rendu, a été plus que jamais au-dessus de tout éloge. C'est un genre d'expression & de sentiment dans lequel le Public n'avoit point eu encore l'occasion d'admirer l'étendue de ses talens. On ne sçauroit peindre à l'esprit la vérité naturelle, familière, mais sans bassesse, d'une multitude de traits répandus dans le jeu de ce beau Rôle. Mlle *Clairon* y a été différente d'elle-même relativement à d'autres rôles ; & l'on ne craint pas d'avancer qu'il seroit moralement impossible qu'on lui fût jamais égale.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON a continué la reprise de *Soliman II.* ou *les Sultanes*, avec autant de satisfaction pour le Public, que d'honneur pour l'Ouvrage & pour son agréable Auteur.

Le Lundi onze de ce mois, on a donné la première représentation d'une nouvelle *Parodie d'Armide*. Cet Ouvrage comique est en Vaudevilles. Le Poëme de l'Opéra y est parodié par suite de Scènes & d'Actes, à l'exception du quatrième, sur lequel on a passé. Le retour de la gaieté des anciens Vaudevilles sur la Scène, genre véritablement national, a paru dans le commencement affecter le Public très-agréablement. Les premiers Vaudevilles sont en effet choisis avec esprit pour la Parodie, & heureusement appliqués à des plaisanteries assez bien trouvées. On n'a pas été également satisfait de la suite de cet Ouvrage. Des morceaux d'un Chant qui avoit trop de prétention à la tendresse ou à l'agrément, ont peut-être refroidi la disposition favorable des Spectateurs; & plusieurs parties où le Poëme de l'Opéra prêtoit des fonds heureux à la saillie

bouffonne & critique, n'ayant pas paru avoir été saisis, le succès de la Parodie a resté incertain. On n'en doit pas moins d'éloges aux soins & à la dépense que les Comédiens ont fait pour cette Pièce. Le Spectacle, ainsi que la plûpart des Ballets a été fort applaudi. Le jeu parodiste de quelques-uns des Acteurs de ce Théâtre, prêtoit aussi à la plaisanterie; surtout dans l'esprit de la multitude, qui rit dans un lieu, à la caricature de ce qu'elle admire d'aussi bonne foi ailleurs avec justice.

L'attention a été portée jusqu'aux habits, qui loin de travestir ridiculement les Personnages de l'Opera, sont au contraire, pour la grace des formes & pour la vérité du costume, une sorte de correction de quelques légères méprises où l'on auroit pû tomber au Théâtre lyrique dans la plus superbe & la plus admirable représentation qu'on ait vue depuis longtemps.

Il seroit injuste de ne pas faire mention d'un trait ingénieux à la fin de cette Parodie. Lorsque les Chevaliers Danots approchent de *Renaud* dans le Palais d'*Armide*, on lui fait battre la générale, pour le tirer de l'enchantement où il est. Ce trait a été saisi, & a fait le plus grand plaisir.

MM. *Caillot & Champville* se sont particulièrement distingués, l'un, en parodiant le personnage d'*Hidraot*; & l'autre, par travestissement, celui d'*Armide*. Si le succès de cette Parodie s'établit par le nombre des représentations & les suffrages du Public, on en donnera l'Extrait dans les Volumes suivans.

CONCERT SPIRITUEL.

IL y a eu Concert la veille & le jour de Noël. Après des Symphonies, dont une en Noëls de M. *Balbastre*, qui a fait beaucoup de plaisir, on y a exécuté les Motets: *Confitemini* de M. *de Lalande*, *In exitu*, & *Venite exultemus* de M. *Mondonville*, Motets qui renferment de grandes beautés, que l'on connoît & que l'on entend toujours avec ravissement. M. *Ignace* a exécuté des Pièces de Harpe. Mlle *Fel* & M. *Godart* ont chanté chacun de petits Motet. M. *Caperon* a joué un Concerto de M. *Gaviniés*, avec applaudissement.



SUPPLÉMENT à l'Article des Arts
agréables.

M. PAPILLON DE LA FERTÉ, Intendant, Contrôleur général de l'Argenterie, Menus, Plaisirs & Affaires de la Chambre du Roi, occupé depuis longtemps non seulement à connoître, mais à pratiquer les Arts & les Talens, a composé & gravé un morceau qu'il a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté le premier jour de la présente année.

Cette Gravure représente, en une grande feuille, plusieurs Estampes, qui paroissent jettées au hasard sur un fond d'étoffe. Les principales, dont presque toute l'étendue est découverte, contiennent les événemens les plus remarquables du regne de *Louis XV*, figurés par emblèmes sur des médailles, avec les inscriptions relatives. Tels sont entre autres, *le Mariage de Sa Majesté; la Naissance de Monseigneur le Dauphin; la Bataille de Fontenoy*. On y voit la Carte Géographique de la *France*, & près d'elle celle de la *Lorraine*, pour marquer l'époque de cette importante

210 MERCURE DE FRANCE.

réunion ; & *une vue de Port-Mahon*. L'Auteur, voulant mettre sous les yeux du Monarque, une partie des faits les plus agréables, a ajouté dans cet Ouvrage, une Estampe sur le *Pacte de famille* entre Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Catholique ; ce Sujet est composé de deux figures représentant la *France* & l'*Espagne*, désignées chacune par leur Ecusson, qui se jurent une foi inviolable. On apperçoit un papier, sortant de dessous les Estampes, sur l'extrémité apparente duquel, sont inscrits les noms des *Vaisseaux* offerts au Roi, & de ceux qui ont été assez heureux, pour être en état de donner ainsi des preuves de leur zèle au Souverain & à la Patrie. Plusieurs Paysages sont mêlés indistinctement dans cette Gravure, pour en rendre la diversité plus agréable. Parmi ces Paysages se trouve *une vue de Choisy-le-Roi*.

On connoissoit déjà quelques morceaux de Peinture qui approchent de cette sorte de composition, mais qui n'ont pour objet que l'imitation du désordre dans quelques parties d'effets ou d'ustenciles domestiques. Nous croyons que ce morceau de Gravure est le premier dans ce genre, & sa destination

en anoblit l'essai. Sa Majesté & toute la Famille Royale ont paru recevoir avec bonté & satisfaction cet hommage d'une occupation d'autant plus louable, qu'elle fait partie du goût général pour les Arts & pour les Talens que l'on doit chercher à acquérir dans la Charge qu'exerce M. de la Ferrière.

ARTICLE VI.

NOUVELLES POLITIQUES.

De WARSOVIE, le 15 Décembre 1761.

SELON les Avis reçus de Turquie, les Habitans du Grand-Caire, persistant dans leur révolte, ont enfermé Sopalan Achmet Pacha dans une étroite prison. La Porte leur donne pour nouveau Gouverneur le fameux Mustapha, ci-devant trois fois Grand-Visir, qui a ordre d'examiner leurs griefs. Le Capitan Pacha revint le 8 du mois dernier à Constantinople avec une partie de la Flotte du Grand-Seigneur. On a appris par les mêmes Lettres, la mort de Saïd Effendi, connu par son Ambassade à la Cour de France.

De DEMIN, le 27 Novembre.

Depuis que la plus grande partie de l'Armée Suédoise est entrée dans ses quartiers d'hyver, les Prussiens ont jetté des Ponts sur la Penne, au-

212 MERCURE DE FRANCE.

dessus de Tollenen, & ont marché à Dargun. Le Colonel Belling a détaché de là quelques Patrouilles pour reconnoître divers Postes. Il n'a laissé dans Anclam qu'une Compagnie franche & quelques Hussards, & il a porré de ce côté-ci les principales forces. Pendant quelques nuits il a inquiété notre Garnison; mais enfin il a pris le parti de se retirer. Le Lieutenant-Colonel Hierta a fait poursuivre l'ennemi par nos Chasseurs à cheval. Ils ont sabré quelques Hussards, & délivré plusieurs de nos soldats, qui, après avoir été faits prisonniers, avoient été contraints de s'enrôler dans les troupes du Roi de Prusse.

De HAMBOURG, le 11 Décembre.

Quelques Lettres de Dantzick du 25 du mois dernier marquent que depuis que le Prince de Wirtemberg s'est retiré de devant Colberg, les Russes se sont emparés du Fort qui défend l'embouchure de la Persante, & se sont tellement approchés de la Place, qu'ils ont mis le feu par leurs boulets rouges à la moitié des maisons. Des Lettres de Lubeck, arrivées aujourd'hui assurent que cet avis a été confirmé par un des dix Vaisseaux qui ont tenté inutilement de faire entrer des provisions dans Colberg. Ces Lettres ajoutent que, huit de ces Vaisseaux étant entrés dans l'embouchure de la Persante, les Russes s'en sont rendus maîtres. Les deux autres se sont retirés, l'un à Dantzick, l'autre à Lubeck.

De DRESDE, le 19 Décembre.

Les troupes détachées de l'Armée de Loudon, & le Corps du Général Haddik, viennent de prendre leurs quartiers d'hyver le long de la Mulda, depuis Noïlen jusqu'à Koldiz & Zschakau. Le

Corps du Prince Albert de Saxe, composé de huit bataillons Allemands, de trois de Croates, de cinq régimens de Cavalerie, de deux régimens de Hussards, & de trois compagnies de Chasseurs, a pris les siens à Hœnchen & dans les environs. Le Général Lascy garde sa position à Dalwiz près de Grossenhayn.

On mande du Mecklenbourg, que le Corps Prussien, commandé par le Colonel Belling, ayant manqué son entreprise sur le Pas de Damgarten, s'est replié dans le Bailliage de Ribnitz, où il a pris des quartiers d'hiver.

De VIENNE le 16 Décembre.

Le Cordon formé par les quartiers d'hiver, qu'ont pris tant nos troupes que celles de l'Empire & de nos Alliés, s'étend depuis les frontieres de la Hongrie, par la Silésie, la Saxe & la Westphalie, jusqu'aux frontieres de la République de Hollande. Il est disposé de telle sorte, que les différens Corps peuvent se prêter mutuellement du secours. Ainsi, pendant cet hiver, on n'aura point à craindre les ravages désastreux, qui ont désolé différentes Provinces dans les années précédentes, & l'on est en état de s'opposer à toute invasion de la part de l'ennemi.

Selon les avis reçus de notre Armée de Silésie, le Général Loudon a établi son quartier général à Waldenbourg entre Schweidnitz & Landschut; mais on compte qu'il le transférera bientôt à Schelisch-Friedland. Le Roi de Prusse a le sien à Jordanmuhl, & par sa position il couvre Breslau. Un détachement des ennemis attaqua dernièrement un de nos postes avancés près d'Ullesdorff. Le Général Loudon y envoya du secours, qui arriva assez à temps pour repousser les Prussiens.

De LISBONNE le 1. Décembre.

Une Lettre de Rio de Janeiro, datée du 7 du mois dernier, marque que les Espagnols bloquent étroitement du côté de la terre, la Nouvelle Colonie, & que leurs Gardes-Côtes empêchent d'y jeter aucun secours.

De MADRID le 15 Décembre.

On lit dans la Gazette de cette Ville, de ce jour, l'Article suivant. « Depuis plusieurs années, le Ministère Britannique traitoit nos affaires avec une injustice que Sa Majesté ne pouvoit plus soutenir. Il parloit avec un hauteur & un mépris sans égal de tous les droits qui s'opposoient à ses idées ambitieuses. Enfin il a refusé des conditions de paix infiniment avantageuses que la France vient de lui offrir ; ce qui fait voir, par une conséquence sur laquelle on ne peut se tromper, que, non seulement il n'a point d'autre vue que de perpétuer la guerre jusqu'à ce qu'il ait achevé de conquérir le peu de possessions qui restent aux François dans l'Amérique, mais encore qu'il la continuera, en attaquant incessamment celles de l'Espagne, pour demeurer maître absolu de la Navigation & du Commerce. Dans de pareilles circonstances, le Roi de la Grande-Bretagne a ordonné au Comte de Bristol, son Ambassadeur en cette Cour, de faire vis-à-vis de Sa Majesté la démarche hardie de lui demander si Elle songeoit à s'unir à la France contre l'Angleterre, & de déclarer qu'il exigeoit une réponse catégorique ; qu'il prendroit le refus d'en faire une, pour une agression & déclaration de guerre, & qu'il se retireroit de la Cour ; Sa Majesté lui a fait répondre qu'il pouvoit se re-

» tirer dans le temps & de la maniere qu'il lui
 » conviendrait, & que c'étoit bien plutôt par
 » l'esprit d'arrogance & de discorde, qui avoit
 » conseillé une démarche si téméraire & si peu
 » convenable, que s'étoit faite, de ce moment
 » même, la premiere agression & déclaration
 » de guerre. Il résulte de là, ainsi que de l'or-
 » dre envoyé par le Roi au Comte de Fuen-
 » tes, son Ambassadeur en Angleterre, de par-
 » tir de Londres sans délai, que toute corres-
 » pondance est rompue entre notre Cour & la
 » Cour Britannique. Les Sujets du Roi pleins de
 » confiance dans le Tout-Puissant, croyent fer-
 » mement que c'est par sa permission que la Na-
 » tion Angloise les a provoqués à ce point, &
 » que la Providence veut se servir d'eux, pour
 » châtier l'orgueil & l'ambition de ce peuple,
 » avec les forces réunies du Roi & des autres
 » Puissances qui embrassent, ou qui pourront
 » embrasser une si juste cause ».

Le Roi a nommé Chevaliers de l'Ordre de
 la Toison d'Or le Duc de Choiseul, Ministre
 d'Etat, de la Guerre & de la Marine de France
 & le Comte de Fuentes, Ambassadeur extraor-
 dinaire de Sa Majesté à Londres. Par cette mar-
 que de distinction, dont, indépendamment de
 toute autre considération, leur illustre Naissance
 les rend très-dignes, le Roi a voulu montrer au
 premier toute l'estime due à un Ministre choisi
 par Sa Majesté Très-Chrétienne pour serrer les
 liens de l'union la plus intime entre les deux Mo-
 narchies. Sa Majesté a voulu en même tems don-
 ner au second un témoignage public de sa satis-
 faction, pour le zèle & la dignité, avec lesquels
 il a soutenu à Londres les droits & l'honneur
 de la Couronne, dans une occasion où la Cour

216 MERCURE DE FRANCE.

Britannique provoque injustement l'Espagne à la guerre.

D'ALICANTE, le 16 Décembre.

En conséquence d'un ordre de la Cour, le Gouverneur de cette Ville fit arrêter le 15 de ce mois cinq Navires Anglois, qui se trouvoient dans le port. On en débarqua les équipages, & on enferma dans un Château, cent trente hommes dont ils étoient composés. Le scellé fut mis en même-tems chez le Consul d'Angleterre, & chez un Négociant de la même Nation.

De FLORENCE le 18 Décembre.

La nuit du 10 au 11 de ce mois, les Prélats Lanre & Palafox passerent par Pise, allant s'embarquer à Lerici, pour porter les Barettes, le premier aux Cardinaux de Rohan & de Choiseul, le second au Cardinal de Cordoue-Spinola de la Cerda. Le premier étoit accompagné du célèbre Pere Pacciaudi, Théatin, nommé depuis peu Bibliothécaire de l'Infant Dom Philippe Duc de Parme.

Le Bailli de Breteuil reprit avant-hier la route de Rome.

De GESNES, le 21 Décembre.

Suivant les dernières nouvelles de Corse, toute la Province de Siumorbo est réduite sous l'obéissance de la République, & les Officiers qui commandent dans cette partie, l'ont mise en si bon état de défense, qu'ils ne craignent pas de pouvoir y être forcés par les Rebelles. Ceux-ci fortifient plusieurs endroits dans la Province du Cap Corse. Un de leur partis fit le 14 une course dans les environs de Brando, d'où ils ont enlevé quelques habitans.

D

De LONDRES, le 29 Décembre.

La Gazette de la Cour, du 26 de ce mois, contient l'Article suivant. « *DE Withéall, le 26 Décembre.* Jeudi 24 au soir, arriva un des Messagers du Roi, avec des dépêches datées du 11 de ce mois, du Comte de Bristol; Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté à la Cour de Madrid, par lesquelles on apprend que son Excellence, ayant demandé, par ordre du Roi, une réponse cathégorique, relativement à certains engagemens préjudiciables à la Grande-Bretagne, supposés avoir été contractés entre les Cours de Versailles & de Madrid, & M. Wal, ayant, par ordre de Sa Majesté Catholique refusé de donner aucune satisfaction sur ce point, le Comte de Bristol se préparoit, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, à partir de cette Cour pour revenir en Angleterre.

L'Ambassadeur d'Espagne a fait annoncer, le Dimanche 27 à sa Chapelle, que c'étoit la dernière fois qu'on y célébroit le service. Cet Ambassadeur presse les préparatifs de son départ.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

DE VERSAILLES, le 6 Janvier.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Tulle l'Abbé Thierry, Chancelier de l'Eglise Métropolitaine & de l'Université de Paris. Sa Majesté a con
II. Vol. K

218 MERCURE DE FRANCE.

l'Abbaye de la Victoire , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Senlis , à l'Evêque de Senlis.

Le 27 du mois dernier , le Roi reçut Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis , le Duc de Coigny , Maréchal de Camp & Mestre de Camp Général des Dragons ; le Marquis de Ville , Mestre de Camp Commandant du Régiment de Dragons , Mestre de Camp Général ; le Comte du Roure , le Marquis de Sennelay , le sieur de Nozieres , Colonels des Régimens de Saintonge , de l'Isle de France & de Flandres ; & le Marquis de Serent , Mestre de Camp du Régiment Royal , Cavalerie.

Sa Majesté à accordé la place de Cornette , vacante dans la Compagnie des Chevaux-Legers de sa Garde , par la mort du Comte de Bénouville , au Comte de Fontaines , premier Maréchal-des-Logis de cette Compagnie.

Le premier jour de l'an , les Princes & Princesses , ainsi que les Seigneurs & Dames de la Cour , rendirent leurs respects au Roi , à l'occasion de la nouvelle année.

Le Corps de Ville de Paris eut le même honneur.

Les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit , s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi , vers les onze heures du matin , Sa Majesté tint un Chapitre , dans lequel , après avoir exprimé sa satisfaction du Pacte ou Traité de Famille , qu'Elle a conclu avec le Roi d'Espagne , Elle nomma Chevalier de cet Ordre le Marquis de Grimaldi , qui réside auprès d'Elle en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de ce Monarque , & à qui Elle a voulu donner un témoignage public du cas qu'Elle fait de sa naissance , & du gré qu'Elle lui sçait d'avoir travaillé avec au-

tant de lumieres que de zèle, à un un ouvrage si avantageux aux deux Nations, & qui doit perpétuer heureusement entre les Souverains & leurs Sujets la plus parfaite union & la confiance la plus intime. Après le Chapitre, le Roi se rendit à la Chapelle, étant précédé de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Prince de Conty, du Comte de la Marche, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Sa Majesté devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses, étoit en manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or. Lorsqu'on eut chanté l'Hymne *Veni Creator*, le Roi monta sur son Trône, & reçut Chevalier le Comte de Choiseul, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères. L'Evêque, Duc de Langres, Prélat Commandeur, célébra la Grand'Messe, à laquelle la Reine, Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, & Mesdames Victoire, Sophie & Louise, assistèrent dans la Tribune, & après laquelle le Roi fut reconduit à son appartement, en la manière accoutumée.

Le même jour, le sieur de Moret, Capitaine au Régiment de la Sarre, employé par Sa Majesté à l'armée Russe, est arrivé avec la nouvelle de la réduction de Colberg, dont il a eu l'honneur de rendre compte au Roi, à qui il a été présenté par le Duc de Choiseul. Les détails que cet Officier a apportés sur ce sujet, sont que les Russes ayant enlevé le chemin couvert le 9. Décembre, & ayant établi sur la crête une batterie de vingt-quatre pièces de canon qui avoit fait une brèche au bastion du côté de l'embouchure de la riviere, le Prince de Wirtemberg avoit jugé la situation de la

Place assez critique , pour tout entreprendre , afin de la secourir. En conséquence , ce Général & le sieur de Platen réunis , & formant ensemble un corps de treize a quatorze mille hommes , sont venus a trois différentes reprises essayer de déposer le Comte de Romanzow , & de pénétrer jusqu'à Colberg. Ces tentatives infructueuses leur ont coûté environ trois mille hommes ; & les Russes n'en ont guères perdu dans ces combats que six à sept cens. Enfin , le Comte de Romanzow , ayant forcé le Prince de Wirtemberg à repasser la Rega le 14 , fit sommer le même jour le Commandant de la Place. Celui-ci se voyant dépourvu de vivres , & prêt à essuyer un assaut , demanda une suspension , avec promesse de se rendre dans deux jours , s'il n'étoit pas de nouveau secouru. En effet , le 16 , il envoya deux Officiers , pour recevoir les articles de la Capitulation ; suivant laquelle la garnison forte de six bataillons , a été faite prisonniere de guerre. Les Russes ont trouvé dans la Place cent bouches a feu de différens calibres , & quelques munitions d'artillerie. On ne scauroit donner trop d'éloges aux bonnes dispositions du Comte de Romanzow , & à la constance de ses Troupes dans une saison aussi rigoureuse , étant restées toujours campées , la plupart sans tentes , jusqu'à la fin de cette entreprise.

Le 2 , Le Roi assista au service , pour l'anniversaire des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit décédés. L'Evêque d'Orléans , Prélat Commandeur , y officia.

Le 3 , les Députés des Etats de Bretagne eurent une audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Duc de Penthièvre , Gouverneur de la Province , & par le Comte de Saint Florentin , Ministre & Secrétaire d'Etat.

& conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maitre des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Saint-Malo qui porta la parole; du Chevalier de Goyon, pour la Noblesse; du sieur de Coniac, Sénéchal de Rennes, Député du Tiers-Etat, & du Comte de Quelen, Procureur-Général Syndic. Ces Députés eurent ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

Le même jour la Comtesse d'Hautesfort eut l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés, ainsi qu'à la Famille Royale, par la Comtesse de l'Islebonne. Elle prit le Tabouret chez la Reine.

Sa Majesté a accordé au sieur de Kerdisien-Tremars, Commissaire de la Marine, ci-devant employé en Canada, une pension de douze cens livres sur le Trésor Royal, en considération de l'exacte probité & du parfait désintéressement, avec lesquels il a rempli ses fonctions dans cette Colonie.

De PARIS, le 8 Janvier 1762.

Selon une nouvelle Ordonnance du Roi, vingt-sept Régimens de Cavalerie doivent être portés à quatre Escadrons de cent soixante hommes chacun, divisés en quatre Compagnies de quarante hommes. Le Régiment d'Aquitaine sera mis sous le titre de Monseigneur le Comte d'Artois, & prendra rang immédiatement après le Régiment des Carabiniers de Monseigneur le Comte de Provence. Le Régiment de Desfalles prendra le nom de *Royal Lorraine*; le Régiment de Fumel, de *Royal Picardie*; le Régiment de la Rochefoucauld, de *Royal Champagne*; le Régiment de Damas, de *Royal Navarre*; & le Régiment d'Escouloubre, de *Royal Normandie*. Ces cinq

222 MERCURE DE FRANCE.

Régimens auront rang après le Régiment Royal Pologne & avant celui de la Reine, & marcheront entr'eux, suivant l'ordre dans lequel ils viennent d'être nommés.

Il paroît deux autres Ordonnances, la première, pour augmenter de trois Brigades le Corps Royal de l'Artillerie; la seconde, pour supprimer les Compagnies franches de la Marine.

Extrait de la délibération des Elus Généraux des Etats de Bourgogne. Du 16 Décembre 1761.

L'Evêque de Dijon ayant ouvert la séance par un discours très-énergique, il a été unanimement délibéré, qu'il seroit par les Elus Généraux offert au Roi le don d'un Vaisseau de quatre-vingt pièces de Canon, pour la construction duquel il fera par eux payé la somme de sept cens mille livres, & ladite somme fournie en la maniere proposée par M. l'Evêque de Dijon, & conformément aux offres & réquisitions des Officiers de la Province. Auquel effet la présente délibération sera signée, tant par lesdits Elus Généraux & le Secrétaire des Etats en exercice, que par lesdits autres Officiers de la Province, & Extraits d'icelle envoyés à la Cour par un Courier qui sera pour ce dépêché cejourd'hui.

Au bas de cette Délibération, faite en la Chambre desdits Etats Généraux à Dijon, est signé CL. M. A. Evêque de Dijon. Vienne. Le P. de Vergennes. Nicaise. Pourches de Musseaux. Martot. Gouget. Duval. Bernard de Blancey. Rigoley. Bernard. Varenne de Beost. Varenne, Secrétaires des Etats, en exercice. Rigoley d'Ogny.

Les Administrateurs des Postes ont fait pareillement leur soumission pour un Vaisseau de soixante-quatorze canons.

La Chambre du Commerce & les Négocians de Marseille, voulant aussi donner une preuve du zèle qu'ils ont eu dans tous les temps pour le service du Roi & de l'Etat, viennent d'offrir à Sa Majesté de construire à leurs frais un Vaisseau percé de même pour soixante-quatorze canons, en la suppliant de vouloir bien le nommer *le Marseillois*.

Quelques Contrebandiers ont commis des violences à Tullès & aux Environs. Ils ont à leur tête une femme que l'on dit être la sœur du fameux Mandrin.

Par Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes du 19 du mois dernier, l'Hôpital Royal des Invalides est autorisé à faire en son nom un emprunt de trois millions, tant pour acquitter les dépenses arriérées de cet Hôpital, que pour être en état d'accorder de nouvelles récompenses aux Veuves & enfans de gens de mer tués au service du Roi, & aux gens de mer, qui ont été blessés sur les Vaisseaux de Sa Majesté & sur ceux de ses Sujets.

Le 30, les Prélats nommés Commissaires, pour donner leurs avis sur quatre articles envoyés par le Roi, concernant les Jésuites & leurs constitutions, terminerent leurs séances.

Les Etats de Lille, Douay & Orchies, & ceux de la Flandre Maritime, animés du même zèle que les autres Etats & Compagnies qui ont offert au Roi de participer à l'augmentation de la Marine, ont supplié Sa Majesté d'agréer qu'ils fissent construire & armer incessamment à leurs frais une Frégate de cinquante canons. Les Receveurs des Tailles de la Généralité de Moulins, desirant de donner au Roi des preuves de leur zèle pour le bien de son service, ont adressé au sieur le Nain, In-

224 MERCURE DE FRANCE.

relatant de cette Généralité, une soumission, par laquelle ils supplient Sa Majesté d'agréer qu'ils fournissent une somme égale à celle que les Recevuis Généraux de leur Province ont donnée pour la construction d'un Vaisseau de soixante - quatre canons. Les Officiers du Régiment d'Infanterie de la Couronne ont envoyé au Duc de Choiseul une délibération de tout le Corps, pour supplier le Roi d'agréer un mois de leurs appointemens, pour participer à l'augmentation de la Marine. Sa Majesté a accepté leur offre, & a ordonné que le double de la somme, qui en faisoit l'objet, fût donné en gratification aux Officiers dudit Régiment.

Un Lieutenant-Général des Armées du Roi, a également envoyé une Ordonnance de pension de douze mille livres sur le Trésor Royal, avec sa quittance pour en toucher le montant. Enfin, chaque jour il arrive de toutes les Provinces du Royaume des offres de cette espèce, & chacun s'empresse à donner des preuves qu'il est aussi fidèle Sujet que bon Citoyen.

Le 31 du mois dernier, les Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, célébrèrent dans leur Abbaye Royale de S. Germain des Prez, un service solennel, pour les Officiers & Soldats morts à l'Armée pendant la dernière campagne.

Le 9 du mois dernier, Don François le Blois fut élu Abbé de l'Abbaye de Clairvaux, vacante par la mort de Dom Pierre Mayeur, & le 20, il eut l'honneur d'être présenté au Roi par le Comte de Saint Florentin.

MORTS.

Messire Marie-Louis Brulard de Genlis, Abbé de l'Abbaye de Genlis, Ordre de S. Benoît, Dio-

JANVIER. 1762. 225

cèse de Noyon , est mort à Paris , le 20 du mois dernier , âgé de vingt-trois ans.

Messire Louis-François de la Fare-Lopis , Abbé de l'Abbaye Royale de S. Pierre en Vallée , Ordre de S. Benoit , Diocèse de Chartres , est mort le 25 à S. Germain en Laye , âgé de soixante-dix-huit ans.

Dame Charlotte-Élisabeth de Vienne , Veuve de Messire Jean-Baptiste Fleuriau , Comte de Morville , Ministre & Secrétaire d'Etat , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Gouverneur & grand Bailli de Chartres , mourut à Paris , le 20 du mois dernier , âgée de soixante-quatorze ans.

EVÈNEMENS SINGULIERS.

De STOKOLM , le premier Décembre 1761.

Anders Ersson , convaincu d'avoir allumé l'incendie , qui a consummé plus des deux tiers de la Ville de Fahlun , a subi la juste punition de son crime.

De COPPENHAGUE , le 30 Novembre 1761.

La nuit du 8 au 9 de ce mois , il y eut à Christiaua , dans le Fauxbourg Watescand , un incendie , qui réduisit trente maisons en cendres.

D'ESPAGNE.

Selon les avis reçus de Lima , on y a essayé , depuis le mois de Décembre 1760 , jusqu'au 25 Janvier 1761 , plusieurs tremblemens de terre. Celui du 8 Janvier a duré deux minutes , & a été beaucoup plus violent que celui de l'année 1756.

K v

226 MERCURE DE FRANCE.

De HAMBOURG, le 18 Décembre 1761.

Les quartiers pris par le Maréchal de Butturlin ne permettant pas au Roi de Prusse de tirer des vivres de la grande Pologne, ce Prince a fait signifier aux Boulangers de Bresslau de ne cuire du pain, sous peine de la corde, que pour les troupes. Une Mère, à qui en conséquence de ces ordres, l'on a refusé d'en vendre, s'est tuée d'un coup de couteau pour ne pas voir mourir ses enfans de faim.

De LONDRES, le 29 Décembre.

Un ouragan, qu'on a essayé sur les côtes de la Caroline, & qui a duré avec furie depuis le 21 du mois dernier au soir jusqu'au 24, y a renversé plusieurs maisons, abattu des arbres sans nombre, détruit la plus grande partie des maisons, & fait échouer divers Navires sur le Capféar. Lorsque la tempête commença, le vent étoit au Sud-est. Il varia continuellement les jours suivans, Ce fut le 22, qu'il souffla avec le plus de violence, & qu'il causa le plus de dommage. En un endroit de la Côte, la Mer s'est fait un passage au travers d'une langue de terre, appelée *Bald-Head*, & y a formé un canal d'un demi-mille, & en quelques endroits de trois quarts de mille de large. Au départ des Lettres par lesquelles on a pris ces détails, il y avoit dans la marée basse quatorze pieds de profondeur. Selon ce qu'on a observé, en sondant à différens jours, il continuoit de s'approfondir. Par cette irruption des eaux, la Navigation de la rivière du Cap Féar, de difficile qu'elle étoit, est devenue très-aisée & très-sûre dans cette partie du Continent; les Vaisseaux qui font voile au Nord-Est, pouvant éviter à présent le *Fryng-Pan* & d'autres Bas-fonds.

Le nommé Siméon Aubert, mourut le 2 Décembre, dans la Paroisse d'Autreville, près de Chaumont en Barfigny, âgé de cent-six ans.

Jeanne Prudhomme, Veuve de Jean de Hon; est morte le 18 du même mois, au Hameau du Chenot, Paroisse d'Esqueheries, à trois lieues de la Ville de Guise, dans la cent-troisième année de son âge.

SUPPLÉMENT de la Gazette du 26

Décembre 1761.

De VERSAILLES, le 24 Décembre 1761.

LE Roi & le Roi d'Espagne ont conclu, le 15 Août 1761, un Traité d'amitié & d'union sous la dénomination de *Pacte de Famille*; & les ratifications en ont été échangées le 8 Septembre suivant. Ce Pacte de Famille doit être imprimé conformément aux intentions de Leurs Majestés; mais, en attendant, on croit devoir en publier un extrait simple & fidèle.

Le préambule expose les motifs & l'objet, qui ont déterminé les deux Souverains à conclure ce Traité. Ces motifs sont les liens du sang qui les unissent, & les sentimens dont ils sont animés l'un pour l'autre. L'objet est de rendre permanens & & indissolubles les devoirs qui sont une suite naturelle de la parenté & de l'amitié, & d'établir à jamais un monument solennel de l'intérêt réciproque, qui doit être la base des desirs des deux Monarques & de la prospérité de leurs Familles Royales.

208 MERCURE DE FRANCE.

Le Traité ou Pacte de Famille contient vingt-huit Articles.

Par l'Article premier, les deux Rois sont convenus qu'ils regarderont à l'avenir comme leur ennemie, toute Puissance qui le deviendra de l'un ou de l'autre des Souverains contractans.

Leurs Majestés, par l'Art. 2, se garantissent réciproquement tous leurs Etats, dans quelque partie du monde qu'ils soient situés; mais il est expressément stipulé que cette garantie n'a pour objet que les possessions respectives suivant l'état où elles se trouveront, au premier moment où les deux Couronnes seront en paix avec toutes les autres Puissances.

La même garantie est accordée dans l'Art. 3 par les deux Monarques au Roi des Deux-Siciles, & au Sérénissime Infant Duc de Parme, sous la condition que ces deux Princes garantiront aussi les Etats de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique.

L'Art. 4 porte que, quoique cette garantie inviolable & mutuelle doive être soutenue de toute la puissance des deux Rois, Leurs Majestés ont jugé à propos de fixer les premiers secours à fournir de part & d'autre.

Les Articles 5, 6 & 7, déterminent la Qualité & la quantité de ces premiers secours que la Puissance requise s'engage à fournir à la Puissance requérante. Ces secours consistent en Vaisseaux & Frégates de guerre, & en Troupes de terre, tant d'Infanterie que de Cavalerie. Le nombre en est déterminé, ainsi que le lieu de l'emplacement & le temps de fournir lesdits secours.

Par l'Article 8, les guerres que le Roi Très-Chrétien auroit à soutenir en conséquence des engagements des Traités de Westphalie, ou d'autres

alliances avec les Princes & Etats d'Allemagne & du Nord, sont exceptés des cas où le Roi Catholique devra fournir des secours à Sa Majesté Très-Chrétienne, à moins que quelque Puissance Maritime ne prenne part à ces guerres, ou que la France ne soit attaquée par terre dans son propre Pays.

Il a été convenu par l'Article 9, que la Puissance requérante pourra envoyer un ou plusieurs Commissaires, pour s'assurer que la Puissance requise a rassemblé, dans le temps fixé, les secours qui ont été stipulés.

Les Articles 10 & 11 portent que la Puissance requise ne pourra faire qu'une seule & unique représentation sur l'usage des secours qu'elle fournira à la Puissance requérante, ce qui cependant ne doit s'entendre que pour les cas où une entreprise seroit d'une exécution immédiate, & non pour les cas ordinaires, où la Puissance, qui doit fournir le secours, est seulement obligée à le tenir prêt dans les endroits de sa domination qui seront indiqués par la Puissance requérante.

Il a été stipulé par les Articles 12 & 13, que la demande du secours suffira, pour constater d'une part le besoin de le recevoir, & de l'autre l'obligation de le donner. Ainsi l'on ne pourra, sous aucun prétexte, en éluder la prestation; &, sans entrer dans aucune discussion, le nombre stipulé de Vaisseaux & de Troupes à fournir, sera regardé, trois mois après la requisition, comme appartenant en propriété à la Puissance requérante.

Par les Articles 14 & 15, on est convenu, que lesdits Vaisseaux & Troupes seront à la charge de la Puissance, à qui ils seront envoyés; & que la Puissance qui les aura fournis, tiendra prêts d'autres Vaisseaux pour ceux que la guerre auroit fait perdre, ainsi que les Recrues & réparations nécessaires pour les Troupes de terre.

230 MERCURE DE FRANCE.

L'Article 16 porte que les secours ci-dessus stipulés seront regardés comme ce que l'un des deux Monarques pourra faire de moins pour l'autre ; mais comme leur intention est que la guerre , se déclarant pour ou contre l'un des deux , doit devenir personnelle à l'autre , ils sont convenus , que dès qu'ils se trouveront tous deux en guerre contre le même ou les mêmes ennemis , Leurs Majestés la feront conjointement , en y employant toutes leurs forces , & qu'alors Elles feront entre Elles des conventions particulieres relatives aux circonstances , & détermineront leurs efforts respectifs & réciproques , ainsi que leurs plans & opérations politiques & militaires , lesquels seront exécutés d'un commun & parfait accord.

Les Articles 17 & 18 contiennent l'engagement formel & réciproque de n'écouter ni faire aucune proposition de paix avec les ennemis communs que d'un consentement mutuel , & de regarder , soit en guerre , soit en paix , comme les intérêts propres , ceux de la Couronne alliée ; de compenser les pertes & les avantages respectifs , & d'agir comme si les deux Monarchies ne formoient qu'une seule & même Puissance.

Par les Articles 19 & 20 , le Roi d'Espagne stipule pour le Roi des Deux-Sicules les engagements du Traité , & promet de les faire ratifier par ce Prince , bien entendu que la proportion des secours , à fournir par Sa Majesté Sicilienne , sera déterminée suivant l'étendue de sa puissance. Les trois Monarques s'engagent à soutenir en tout & toujours la dignité & les droits de leur Maison , & de tous les Princes issus du même Sang.

Il a été convenu par les Articles 21 & 22 , qu'aucune autre Puissance que celles qui sont de l'auguste Maison de Bourbon , ne pourra être invitée ni ad-

mise à accéder au présent Traité. Leurs Etats & Sujets respectifs participeront à la liaison & aux avantages établis entre les Souverains, & ne pourront rien faire ou entreprendre de contraire à leur parfaite correspondance.

Par l'Article 23, le droit d'Aubaine est aboli en faveur des Sujets de Leurs Majestés Catholique & Sicilienne, qui jouiront en France des mêmes prérogatives que les Nationaux. Les François seront également traités en Espagne & dans les deux-Sicules, comme les Sujets naturels de ces deux Monarchies.

Par l'Article 24, les Sujets des trois Souverains jouiront dans les Etats respectifs en Europe, par rapport à la Navigation & au Commerce, des mêmes privilèges & exemptions que les Nationaux.

L'Article 25 porte qu'on préviedra les Puissances, avec lesquelles les trois Souverains contractans auroient déjà fait ou feroient dans la suite des Traités de Commerce, que le traitement des François en Espagne & dans les Deux-Sicules, des Espagnols en France & dans les Deux-Sicules, & des Siciliens en France & en Espagne, ne doit point être cité ni servir d'exemple; Leurs Majestés Très-Chrétiennes, Catholique & Sicilienne, ne voulant faire participer aucune autre Nation aux avantages de leurs Sujets respectifs.

Il a été stipulé par l'Article 26, que les Parties contractantes se confieront réciproquement leurs alliances & négociations, surtout lorsqu'elles auront quelque rapport à leurs intérêts communs; & leurs Ministres, dans toutes les Cours de l'Europe, vivront dans l'intelligence la plus parfaite; & avec la plus entière confiance.

L'Article 27 ne renferme qu'une stipulation sur

le Cérémonial que les Ministres de France & d'Espagne devront observer entr'eux, par rapport à la préférence dans les Cours Etrangères où ils résideront.

L'Article 28 contient la promesse de ratifier le Traité.

Tel est en substance le Traité dont il s'agit. On n'y a ajouté aucun Article séparé ou secret. Les stipulations ne peuvent porter préjudice à aucune autre Puissance. La garantie réciproque n'a pour objet que les Possessions dont les Parties contractantes jouiront à l'époque de la paix générale. Enfin, toutes les conditions & clauses de ce Traité ; dans lequel l'Angleterre n'est ni nommée, ni même désignée, sont absolument indépendantes de l'origine, de l'objet, des motifs & des événemens de la présente guerre.

Le Roi d'Espagne, pour donner un témoignage public de la satisfaction que lui a causée la conclusion de ce Pacte de Famille, & pour marquer au Duc de Choiseul le gré que Sa Majesté Catholique lui fait du zèle avec lequel il a travaillé à ce grand ouvrage, a nommé ce Ministre Chevalier de la Toison d'Or.

ORDONNANCE DE POLICE,
*Concernant les Enseignes & Etalages
 des Marchands & Artisans, & autres
 Particuliers de la Ville & Fauxbourgs
 de Paris.*

Du dix-sept Décembre mil sept cents soixante-un.

Sur ce qui Nous a été représenté par le Procureur

reur du Roi ; qu'il auroit observé que les Marchands & Artisans établis dans cette Ville, avoient l'affectation ou la négligence de ne plus se conformer aux Réglemens de Police, & notamment à l'Ordonnance rendue sur les conclusions du Ministère public en 1669, par M. de la Reynie, alors Lieutenant Général de Police, concernant l'élevation, la largeur & la saillie de leurs Enseignes ; qu'il semble qu'à l'envi les uns des autres, chaque Marchand & chaque Artisan se pique d'encherir sur son voisin ou son confrere, par la hauteur, le volume & le poids de son Enseigne ; qu'il y en a même qui dans les professions les plus communes, ont poussé l'excès, jusqu'au point de placer au-dessus de leurs boutiques les attributs de leur métier, & des figures, soit en massif, soit en relief, qui bien loin de servir à la décoration de la Ville, comme on pourroit présumer que telle a été leur intention, choquent les yeux des Citoyens par leur énormité, ôtent les vues aux voisins, & mettent les Passans, sur-tout lors des grands vents, dans le cas de craindre d'en être écrasés ; que cet objet qui dès 1669 avoit paru au Magistrat n'être pas indigne de son attention, peut aujourd'hui d'autant plus mériter la nôtre, que d'un côté le Bureau des Finances, touché des mêmes motifs pour le bien public, a, dès le 25 Mai de la présente année, rendu une Ordonnance pour réprimer ces excès ; & que de l'autre les six Corps des Marchands, eux-mêmes, sentant les inconvéniens de l'inexécution de l'Ordonnance de 1669, Nous ont présenté, il y a quelques mois, une Requête, par laquelle il se sont flattés de Nous indiquer le moyen le plus propre & le moins dispendieux de remédier aux abus actuels, qui ne feroient qu'augmenter de jour en jour, si chaque Marchand

234 MERCURE DE FRANCE.

ou Artisan pouvoit jouir à cet égard d'une liberté indéfinie; que ce tempérament proposé par les six Corps, consigné dans leur Requête, & adopté par les suffrages des autres Communautés, auxquelles les réflexions des six Corps ont été communiquées, est d'ordonner que tous ceux qui ont des Enseignes saillantes, seront tenus de les appliquer contre le mur des Boutiques ou maisons par eux occupées; que déjà plusieurs Marchands se sont conformés à cet usage, & qu'on peut juger de la bonté de l'idée par les effets qu'elle a produits: que jusqu'à présent les Enseignes saillantes faisoient paroître les rues plus étroites, & que dans les rues commerçantes elles nuisoient considérablement aux vues des premiers étages, & même à la clarté des lanternes, en occasionnant des ombres prejudiciables à la sûreté publique; qu'elles formoient un péril perpétuellement imminent sur la tête des Passans, tant par l'inattention des Propriétaires ou Locataires sur la vétusté des Enseignes ou des potences, que par ces coups de vent, qui en ont souvent abattu plusieurs, & causé les accidens les plus funestes; que l'expédient proposé par les six Corps des Marchands pourvoit à tout, qu'il pourra procurer dans l'uniformité une espèce d'ornement à l'aspect de la Ville; & qu'il doit être d'autant plus du goût du Public, qu'il n'occasionnera pas la moindre dépense à ceux qui sont tenus d'y concourir; qu'il joindra d'ailleurs ici une observation qui augmente encore sa conviction sur l'utilité de ce Règlement; sçavoir, que d'après la circonstance de l'Ordonnance antérieure du Bureau des Finances dont il nous a parlé ci-dessus, il a cru devoir conférer avec les Gens du Roi de ce Tribunal, sur le plan nouveau proposé dans la Requête des six Corps,

& qu'il les a trouvés très-disposés à concourir à son exécution : Or comme il est du devoir & du ministère dudit Procureur du Roi d'entrer dans de semblables vues, de favoriser tout ce qui peut rendre jusques dans les moindres parties de l'administration, à la perfection de la Police déjà si bien établie dans cette Capitale du Royaume, & d'y astreindre même ceux qui par des motifs qu'on ne peut pas prévoir, quelquefois par obstination, ne voudroient pas s'y soumettre. A CES CAUSES, requiert lui être donné Acte de la demande formée par les six Corps des Marchands, tendante à ce que tous les Membres des différens Corps & Communautés, & généralement tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui ont Enseigne saillante dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, soient tenus de les appliquer contre le mur des Boutiques ou Maisons par eux occupées, & d'en supprimer les potences en totalité; en conséquence être ordonné que dans un mois, pour toute préfixion & délai, à compter du jour de la publication de l'Ordonnance qui interviendra sur le présent Réquisitoire, tous Marchands ou Artisans, de quelque état & condition qu'ils soient, ayant Enseigne saillante dans cette Ville & Fauxbourgs de Paris, seront tenus de les appliquer contre le mur des Boutiques ou Maisons par eux occupées, & d'en supprimer les potences en totalité; à peine contre les contrevenans, d'être assignés pardevant Nous, à la requête dudit Procureur du Roi, pour répondre aux conclusions qu'il aura à prendre contre eux, & être condamnés à l'amende, si le cas y échet; comme aussi, que l'Ordonnance qui interviendra sur le présent Réquisitoire, sera, à la diligence dudit Procureur du Roi, signifiée aux Gardes & Jurés desdits Corps &

236 MERCURE DE FRANCE.

Marchands & Communautés, imprimée, publiée & affichée par tout où besoin sera; être enjoint aux Commissaires de chaque Quartier, & aux Gardes & Jurés des différens Corps de Marchands & Communautés d'Arts & Métiers, de tenir la main & veiller à l'exécution de ladite Ordonnance, chacun en droit soi. Vû la Requête des Gardes des six Corps, notre Ordonnance de soit montrée au Procureur du Roi, du treize Octobre dernier, les Conclusions du Procureur du Roi, en date du vingt-quatre dudit mois d'Octobre; & tout considéré :

Nous, faisant droit sur le Réquisitoire du Procureur du Roi, lui donnons Acte de la demande congnée dans la Requête des six Corps : en conséquence avons ordonné & ordonnons que dans un mois, pour toute préfixion & délai, à compter du jour de la Publication de notre présente Ordonnance, tous Marchands & Artisans de quelque état & condition qu'ils soient, & généralement toutes personnes qui se servent d'Enseignes, pour l'exercice & l'indication de leur commerce dans cette Ville & Fauxbourgs de Paris, seront tenus de faire appliquer leursdites Enseignes en forme de tableau contre le mur des boutiques ou maisons par eux occupées, lesquelles Enseignes ne pourront avoir plus de quatre pouces de saillie d'épaisseur du nud du mur, en y comprenant les bordures ou tels autres ornemens que le Propriétaire jugera à propos d'y ajouter, tant pour la décoration de ladite Enseigne ou de la profession : Ordonnons pareillement que tous les Eralges servant à indiquer tel commerce ou telle profession, & qui seront posés au-dessus des auvents, ou au-dessus du rez-de-chaussée des maisons qui n'auront point d'auvents, seront également supprimés & réduits à une avance de qua-

tre pouces du nud du mur ; comme aussi que
 tous massifs & toutes figures en relief servant
 d'Enseignes, seront supprimées, sauf aux Particu-
 liers, Marchands ou Artisans qui les auront, à
 réduire lesdites figures & massifs à un tableau
 qu'ils feront de même appliquer aux façades des
 boutiques & maisons par eux occupées ; à la
 charge par leuidits Particuliers, Marchands ou
 Artisans, d'observer la forme & la réduction ci-
 dessus prescrite pour les autres Enseignes ou Ta-
 bleaux : ordonnons en outre que lesdits Tableaux
 servant d'Enseignes, ainsi que les massifs, éta-
 lages & figures en relief, dont nous avons or-
 donné la suppression pour être réduites en Ta-
 bleaux, seront attachés avec crampons de fer,
 haut & bas, scellés en plâtre dans le mur, &
 recouvrant les bords du Tableau, ou des sus-
 dits étalages, & non simplement accrochés ou
 suspendus ; que tous Particuliers seront tenus dans
 le dit temps par nous prescrit, d'ôter, & d'enle-
 ver en totalité les potences de fer qui seroient
 à suspendre leurs Enseignes, ou à soutenir leurs
 massifs & figures en relief, & que notre présente
 Ordonnance aura lieu pour toutes Enseignes qui
 se trouvent suspendues dans tous les endroits qui
 servent de voie ou de passage public, comme le
 long des Piliers des Halles & Marchés, quai
 de Gèvres, & Charniers des Innocens, lesquels
 endroits seront tenus de se conformer aux dis-
 positions d'icelle, à peine contre les contreve-
 nans d'être assignés pardevant Nous, à la requête
 dudit Procureur du Roi, pour répondre aux con-
 clusions qu'il aura à prendre contr'eux, & être
 condamnés à l'amende, si le cas y échet : com-
 me aussi que notre présente Ordonnance sera à la
 même requête & diligence, signifiée aux Gardes
 & Jurés desdits Corps des Marchands & Com-

238 MERCURE DE FRANCE.

munautés d'Arts & Métiers. Mandons aux Commissaires du Châtelet. & enjoignons à tous Officiers de Police chacun dans leur quartier, ainsi qu'aux Gardes & Jurés des différens Corps de Marchands & Communautés d'Arts & Métiers, de tenir la main & de veiller chacun en droit soi, à l'exécution de notre présente Ordonnance laquelle sera imprimée, lue, publiée & affichée par-tout où besoin sera, dans cette Ville & Faux-bourgs de Paris, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Ce fut fait & donné par Nous Antoine-Raymond Jean-Gualbert-Gabriel DE SARTINE, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, le 17 Décembre 1761.

DE SARTINE. MOREAU.

VIMONT, Greffier.

L'Ordonnance ci-dessus a été lue & publiée à haute & intelligible voix, à Son de Trompe & Cri public, en tous les lieux & endroits ordinaires & accoutumés, par moi Philippe Rouveau, Huissier à Verge & de Police au Châtelet de Paris, & seul Juré-Crieur ordinaire du Roi & des Cours & Jurisdictions de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, y demeurant rue Saint Denis, vis-à-vis l'ancien Grand Cerf, Paroisse Saint-Leu Saint-Gilles, soussigné, accompagné de Louis-François Ambezar & Claude-Louis Ambezar, Jurés Trompettes, le 24 Décembre 1761, & affichée ledit jour esdits lieux, & autres où besoin a été, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Signé, ROUVEAU.

AVIS DIVERS.

*Sur la Manufacture des Toiles peintes de l'Ar-
senal & du Clos-Payen à Paris.*

Nous venons de lire dans un petit Ecrit dont nous rendrons compte incessamment, que cette Manufacture se distingue toujours par les plus grands succès. Elle ne fabrique que sur des Toiles nationales, & supérieures en qualités à celles qui viennent de l'Etranger. Les desseins y sont abondans & d'un goût toujours nouveau. MM. JACQUES COTIN & Compagnie, qui en sont les Entrepreneurs, continuent de faire toutes les dépenses nécessaires pour rendre cette entreprise toujours de plus en plus agréable au Public & utile à l'Etat. A juger par les Ateliers, dont il est aisé de prendre connoissance, on doit concevoir l'idée la plus avantageuse de cet établissement. Il possède tous les matériaux & ustenciles les plus propres à donner à cette Manufacture une supériorité décidée sur tout ce qui se fait chez l'Etranger.

Mlle DESMOULINS, par Brevet & Privilège confirmé par deux Arrêts du Parlement des 17 Mai & 4 Septembre 1747, depuis plus de 50 ans compose & distribue le véritable Suc de Reglisse & Pâte de Guimauve sans sucre, secret qu'elle seule tient par feu Madame la Mere de Mlle GUY, décédée en 1714. Elle continue de le débiter avec succès à Paris, à la Cour de France, & dans toutes les Cours de l'Europe, de l'aveu & approbation de MM. les Premiers Médecins du Roi & de la Faculté de Paris, lesquels s'en servent eux-mêmes, & en ordonnent l'usage à leurs malades.

Propriétés & usage dudit Suc & Pâte.

Il guérit le rhume, il fortifie la poitrine, dégage la parole enrouée, arrête le crachement de sang; les Pulmoniques & Asthmatiques, les Personnes sujettes à la pituite s'en trouvent fort foulagées; il est aussi d'une grande utilité aux personnes qui ont la gorge sèche & altérée à force de chanter & d'enseigner; on peut en user en tout temps, le jour & la nuit, devant & après les repas, il faut les couper par petits morceaux, les laisser fondre & avaler sa salive, l'on peut les transporter par-tout, & les garder si longtemps que l'on veut, sans jamais se gâter, ni rien perdre de leur qualités: comme plusieurs personnes, pour s'accréditer, se vantent d'avoir acheté son secret, ladite Demoiselle avertit le Public qu'elle ne l'a donné ni vendu à personne, & que sa Marchandise ne se débite point ailleurs que chez elle, où l'on trouvera aussi l'Arrêt du Parlement publié & affiché en 1747 aux dépens de Mlle *Sirano*, par lequel il lui est défendu d'ajouter le nom de *Guy* à son nom propre. Le prix dudit Suc & Pâte est de huit francs la livre, l'on mettra un pareil imprimé dans les paquets pour la Province.

Mlle *Desmoulins* demeure rue du Cimetière Saint André-des-Arcs, la première porte quarée à droite en sortant du Cloître, chez Mlle *Charmeton*, au second.

R A F F E T, Expert Dentiste, reçu à l'Académie Royale de S. Côme, & Chirurgien Dentiste de Sa Majesté le Roi de Pologne, donne avis qu'il continue avec succès à exercer l'Art de tirer les Dents & Chicots avec toute la dextérité possible, les

les lime, les plombe, les nettoye, les rapproche, les redresse, & en met d'artificielles aussi belles que les naturelles, sans crainte que dans la suite elles jaunissent ni sentent mauvais, ni être obligé de les ôter pour manger, ni nettoyer, ne demandant pas plus de soin que les naturelles.

Il avertit aussi qu'il remet les Dents cariées ou gâtées après les avoir tirées & plombées, & qu'elles deviennent aussi fermes que les autres, ce qui est un avantage pour ceux qui les veulent conserver.

Il a une essence parfaite pour la conservation des Dents, en emportant la douleur sur le champ, & par ce moyen, met la Dent en état d'être plombée.

Il débite avec succès un Elixir pour raffermir les Dents, & guérir le gonflement & saignement des gencives, & un Opiat pour fortifier les gencives & blanchir les Dents.

Il donne avis qu'il fait des envois d'Essence & d'Opiat pour la Province & le Pays étranger, avec la maniere de s'en servir.

Demeurant ci-devant rue d'Argenteuil, vis-à-vis celle des Orties, demeyre présentement même rue d'Argenteuil, vis-à-vis le passage de St. Roch, la Porte cochere jaune à côté d'un Vitrier, au premier. Son Enseigne est à la Porte.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Mercure du second volume de Janvier 1762, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 14 Janvier 1762.

GUIROY.

II. Vol

L

TABLE DES ARTICLES.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ARTICLE PREMIER.

VŒUX de la nouvelle Année à un Ami. Page 7	
A Madame D. L. V. E. D. M. D. L. D. L.	9
VERS sur le nouvel armement de Brest.	10
VERS adressés à M. de Fenelon, par M. de S. Beard.	13
LES SOUHAITS, <i>Anecdote de la Cour de Lydie.</i>	14
Le moyen de parvenir.	20
AUX Officiers qui doivent s'embarquer avec M. le Comte de Belfunce.	21
STANCES sur Lisette.	23
LETTRE à M. De la Place, Auteur du Mercure.	24
HISTOIRE de l'Etablissement des François dans les Antilles.	40
UN Habitant des rivages du Boristhène, à Charles XII.	<i>Ibid.</i>
AUX Demoiselles de Nevers, pour la nouvelle Année.	54
LA Bonnehomie, <i>Historiette.</i>	43
VERS présentés à Madame la Marquise de... par une jeune personne &c.	09
LETTRE écrite de l'Armée, à Mde de Val***.	50
PALINODIE, par le Chevalier de Juilly Thomassin, Auteur des <i>Dangers de l'Hymen.</i>	52
ENVOI, à Madame de Val***.	56
ETRENNES à Mlle Dangeville, de la Comédie Française.	97
A Mlle Dumefnil.	<i>ibid.</i>
A Mlle Clairon.	58

JANVIER. 1762. 243

ENIGMES. 59 & 60

LOGOGYPHES. 61 & 61

CHANSON. 64

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SUITE de l'idée du Droit Naturel : Science
du Gouvernement , par M. de Réal. 66

LES Aventures de *Péripas* , Descendant de
Cécrops , par M. Pujet de S. Pierre &c. 87

LETRE à M. De la Place , Auteur du
Mercur , sur l'Annonce promise dans le
P. S. de celle du mois de Décembre der-
nier , au sujet des *Principes discutés* &c. 97

PRINCIPES discutés pour faciliter l'intelli-
gence des Livres Prophétiques &c. 99

LETRE à M. De la Place. 108

ANNONCES des LIVRES NOUVEAUX. 99. & suiv.

ART. III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES :

SÉANCE publique de l'Académie de Béziers ,
du 15 Août 1761. 117

SUITE des Réflexions sur l'application du
calcul des Probabilités à l'Inoculation de
la petite Vérole ; par M. d'Alembert. 124

SUPPLÉMENT à l'Article des Pièces Fugitives.
LETRE à Mgr le Duc de Choiseul sur le
Mémoire Historique de la Négociation en-
tre la France & l'Angleterre. 140

ART. IV. BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

LETRE de M. DAVIEL , Chirurgien ordinaire ;

244	MERCURE DE FRANCE.	
	& Oculiste du Roi, écrite à M. le Baron de Haller &c.	146.
	ARCHITECTURE.	
	SUITE des Observations sur l'Architecture & ses Accessoires.	159.
	SCULPTURE.	
	COPIE d'une Lettre écrite à M. le Comte de <i>Caylus.</i>	165
	MUSIQUE.	166
	GRAVURE.	168
	LETTRE de M. <i>Bellin</i> , à M. le Chevalier de ***.	172.
	ART. V. SPECTACLES.	
	OPÉRA.	179.
	COMÉDIE Française.	180
	ANALYSE de <i>Zulime</i> , Tragédie,	181
	REMARQUES sur la Tragédie de <i>Zulime.</i>	202
	COMÉDIE Italienne.	206
	CONCERT Spirituel.	208
	SUPPLÉMENT à l'Article des Arts agréables.	209
	ART. VI. Nouvelles Politiques.	212.
	MORTS.	224
	ÉVÉNEMENS singuliers.	225.
	ORDONNANCE de Police, concernant les Enseignes &c.	232
	AVIS DIVERS.	239 & suiv.

De l'Imprimerie de SEBASTIEN JORRY,
rue & vis-à-vis la Comédie Française.

